

# HISTOIRE D'AIGREMONT DU MOYEN-ÂGE À LA RÉVOLUTION

TOME I

LE MOYEN-ÂGE

SEIGNEURS, RECEVEURS, FORTERESSE  
CURÉS et VILAINS



Par François-Marie Legoeuil 3 rue Bancasse 84000 Avignon

*« Quand le monde était de cinq siècles plus jeune qu'aujourd'hui,  
les événements de la vie se détachaient avec des contours plus marqués.  
La maladie et la santé présentaient un plus grand contraste ;  
le froid et les ténèbres de l'hiver étaient des maux plus âprement sentis ;  
On jouissait plus avidement de la richesse et des honneurs, car ceux-ci  
contrastaient plus encore que de nos jours avec la misère environnante... »*  
Johan Huizinga, L'automne du Moyen-Âge.

**Je dédie cette recherche à Bénédicte, Anne-Laure et Véronique.**

Sur l'histoire d'Aigremont, rien ou presque n'a été écrit jusqu'ici. À la fin du XIXe siècle, on trouve sur le sujet quelques lignes dans la monographie manuscrite des instituteurs français réalisée à Aigremont comme dans toutes les écoles primaires de la République afin d'intéresser les élèves à leur environnement local. Et, sans doute réalisée après la guerre de 14, une courte brochure non datée de l'instituteur M. Gérard va un tout petit peu plus loin, mais guère. La présente recherche a donc été une enquête passionnante à travers des siècles d'événements non encore défrichés, en dépouillant les documents poussiéreux des archives municipales et départementales, en consultant d'innombrables ouvrages à la bibliothèque de Versailles, à la Bibliothèque historique de la ville de Paris ainsi qu'au Centre Georges-Pompidou et dans bien d'autres bibliothèques de la région parisienne. Aigremont est bien petit et n'attire pas les chercheurs : certains documents n'avaient probablement jamais encore été lus et j'ai donc été le premier à le faire en éprouvant alors le frisson de l'historien ce qui a fait de moi un amateur comblé. Quand on cherche et que l'on persévère, on trouve : j'ai donc trouvé. Dans certains cas - limités cependant - j'ai été amené à faire des hypothèses : aux lecteurs érudits de m'apporter la contradiction et d'éclairer les obscurités qui persistent. Bien des choses restent à travailler, d'autres que moi le feront peut-être. Je pense avoir traité le sujet de façon suffisamment large pour intéresser même des lecteurs n'habitant pas le village ou la région. Ils verront vivre, sur huit siècles, des gens surprenants dans des aventures étonnantes.

François-Marie Legœuil, mai 1991 revu en octobre 2008

Pour vous faciliter la lecture :

L'astérisque \* placé après un mot, vous renvoie au Glossaire de l'Annexe X classé alphabétiquement.  
La double parenthèse (( )) placée dans une citation, vous indique que le commentaire à l'intérieur de la parenthèse est de moi, et non pas de l'auteur de la citation.

Les Annexes regroupent les notes par grands centres d'intérêt. Elles peuvent donc être lues de façon indépendante.

La première édition de ce travail avait été réalisée sur un logiciel peu performant qui en rendait la lecture malaisée. Je viens d'en revoir la typographie et j'en ai profité pour apporter quelques corrections.

François-Marie Legœuil  
3 rue Bancasse 84000 Avignon  
legoeuil.francois@gmail.com

# CHAPITRE I

## LES ORIGINES D'AIGREMONT

Si vous fouillez un peu le sol, du côté du Fond de Martinval, c'est-à-dire dans le petit creux avant de remonter d'Aigremont sur Chambourcy, vous aurez peut-être la chance de trouver des fossiles, oursins, coquillages ou trilobites qui sont les témoins des fonds marins qui ont recouvert Aigremont comme le reste de la France à certaines époques géologiques. Au-dessus du hameau des Meuniers, à la limite de la forêt et dans les champs environnants, un sable fin, blond et doré, atteste la présence de plages et de dunes dans des temps révolus. Fermez les yeux, imaginez le paysage : des dunes, une plage de sable fin, des vagues qui se brisent doucement ; des crabes zigzaguent en laissant leurs sillons sur le sable humide ; un oursin s'enfonce dans une plaque de vase, sans aucun doute ce même oursin que j'ai retrouvé fossilisé bien des millions d'années plus tard en 1984. Quelques milliers de millénaires après ces vagues marines, les premiers habitants ont fait leur apparition dans la région. Les silex taillés que les agriculteurs ramassent encore aujourd'hui sur les plateaux de Feucherolles ou de Crêpières prouvent un habitat préhistorique important. Ceux que roule le ru de Buzot entre Aigremont et le Désert de Retz, proviennent sans doute d'un gisement qui reste à découvrir dans les buissons des Tailles d'Herblay. Mais sur le territoire d'Aigremont, on n'a pas trouvé, à ma connaissance, d'armes de fer ou de bronze, de poteries ou de vestiges funéraires, comme on l'a fait à Chambourcy, à Poissy ou à Saint-Germain-en-Laye. Sur le territoire de la commune d'Aigremont même, l'habitat ne semble donc pas très ancien.

### Quand le nom Aigremont est-il entré dans l'histoire ?

Rien n'est plus difficile que de dater des événements de ce genre. On y parvient bien sûr, quand un personnage historique fonde la ville, ou quand des vestiges archéologiques permettent d'en faire une datation assez précise. Chez nous, rien de tel : les humbles chaumières de paysans disparaissent sans laisser de traces. Comme nous le verrons, le premier document paraissant évoquer notre village remonte au VIII<sup>e</sup> siècle. Mais s'agit-il vraiment d'Aigremont ? Les premières mentions incontestables sont du XIII<sup>e</sup> siècle. Mais avant cette époque, qu'existait-il ? Pour tenter de le savoir, l'étude de l'origine du nom « Aigremont » peut constituer un bon point de départ. Deux livres passionnants : *Le Terroir de Paris aux Époques Gallo-romaine et Franque* (note 16) et *Toponymie du Pays de Cruyes et du Val de Galie* (note 15) nous donnent un premier éclairage sur nos origines. Analysant les divers noms de lieux de la région parisienne, leurs auteurs soulignent que les toponymes avec un radical ou un suffixe en « mont » et en « val » y sont très nombreux. Laissons de côté les explications d'ordre proprement philologique et retenons qu'il s'agit de noms comportant des racines germano latines qui se sont formés à l'époque de la chute de l'empire romain et des invasions franques, donc vers 400/500 après J.C.

Nous trouvons dans les environs immédiats d'Aigremont, de nombreux noms avec « Val » comme suffixe : Orgeval, Joyenval, ou Martinval qui est un lieu-dit d'Aigremont. À peine plus loin, nous avons Bougival, Buzenval ou Thiverval. À côté de ces noms de villages, on trouve aussi beaucoup de lieux-dits de formation similaire : Génival à Plaisir ou Condeval à Saint-Nom-la-Bretèche. En Ile-de-France, ces toponymes avec « Val » comme suffixe sont surtout concentrés dans la région de Poissy.

Pour les noms en « Mont », nous en avons deux catégories : ceux dont la syllabe « Mont » est un radical comme Montaigu, hameau de Chambourcy, Montroger à Mareil-Marly, Montalais à Ville-d'Avray, et un peu plus loin, Montfort-L'Amaury, Montesson et Montmorency, Montgeron ou Montlhéry. Ce sont semblent-il les noms de formation la plus ancienne. Ceux pour lesquels « Mont » est un suffixe -Aigremont ou Béthemont juste à côté - semblent plus récents, mais sans aucune certitude. Remarquons d'abord qu'en quelque deux kilomètres à peine, nous trouvons Montaigu, Aigremont et Béthemont. On trouve aussi très souvent dans la région le couple « Val » et « Mont » associés : Monjoie et Joyenval par exemple qui désignent toujours la butte et le creux du même lieu-dit. Dans cet exemple, il s'agit de la butte « Mont » et du vallon « Val » avec la syllabe « joie » ou « joye » qui vient du latin « Jovis » diminutif de Jupiter et laisse supposer qu'un autel à ce dieu existait sur la butte et dans la vallée de cet endroit. Le nom d'Aigremont dérive du latin « Acer-Mons », de « acer » qui signifie aigu ou aigre et de « Mons » la colline ; le « Mont Aigre ». Bien entendu, s'agissant de latin, le nom se décline : Acer-Mons, Acris-Montis, Acrem-Montem

etc. formes que l'on retrouve au hasard des textes. Plus tard on trouvera la forme « Égremont » forme qui a le mérite de montrer la bonne prononciation, comme le signale l'instituteur aigremontois du début du XXe s. (note 1) : « égremont » avec un accent aigu et non pas « ègremont » avec un accent grave, faute commise de plus en plus fréquemment par les nouveaux habitants actuels. On trouve aussi la forme « Aygremont » vers le XVIIIe siècle. Ces diverses orthographes n'ont pas de quoi surprendre : dans les villages, peu de documents écrits existaient avant la Révolution. On n'avait donc pas l'occasion de voir les noms écrits, on n'en connaissait que la forme orale, si bien que l'orthographe n'était en général pas fixée et chacun y allait de sa propre graphie. Michel Roblin (note 16) ajoute que la plupart du temps, ces noms en « mont » ou en « val » désignent à l'époque gallo-romaine dans la région parisienne, non pas des lieux habités, mais de simples lieux-dits dépendant de lieux qui eux sont habités dès l'époque gallo-romaine. Ces lieux habités se terminent souvent, dans la région par le suffixe latin « acum » « anum » ou « arium », suivant l'époque de formation et qui s'ajoute à un radical venant souvent d'un « gentilice », c'est-à-dire du nom de la famille gallo-romaine qui habitait là. Ce suffixe en « acum » s'est souvent déformé par la suite en « y », suivant des règles de philologie connues. Par ici, nous trouvons beaucoup de noms se terminant en « y » comme Poissy ou Chambourcy. Ce dernier, d'après Madeleine Baltus (note 15), proviendrait du type gallo-romain « Camborciacum » forme du IXe s. et formé à partir du gentilice (nom de famille) celtique, c'est-à-dire gaulois « Cambourcos » et qui aurait donc été le domaine d'une famille, la « villa » comme on disait. De même, juste à côté d'Aigremont, Poncey vient de la forme latine « Potentiacum ». Madeleine Baltus donne encore comme d'anciens domaines gallo-romain ou vicus (chef-lieu romain) possibles : Marly, Chambourcy, Choisy, Noisy, Bailly... Dans cette perspective, Aigremont et Montaigu très proches de nom, ne seraient que de simples lieux-dits inhabités, dépendant de Poissy ou peut-être même de Chambourcy qui eux étaient déjà habités à cette époque. Mais pour Aigremont, il ne s'agit bien sûr que d'hypothèses en l'absence d'autres éléments certains d'explication. À ce stade de nos recherches nous pouvons penser qu'Aigremont en tant qu'appellation de lieu-dit inhabité, remonte sans doute à l'époque des grandes invasions.

### **Mais alors quand donc Aigremont a-t-il été habité ?**

L'instituteur Lelièvre (note 2) et l'instituteur Gérard (note 1), tous deux auteurs d'une courte monographie sur Aigremont au début du XXe s. penchent pour un habitat ancien remontant au moins à Charlemagne. Mais les arguments sur lesquels ils appuient leur démonstration ne me paraissent pas convaincants. Ils citent tout d'abord deux diplômes de Pépin le Bref, le père de Charlemagne, datés de 767 et 768, qui mentionnent dans les donations de biens accompagnant la création de l'abbaye de Saint-Denis par Pépin, un Actricus-Mons qu'ils identifient avec Aigremont. À première vue ceci constitue une hypothèse vraisemblable, Actricus-Mons pouvant bien être une des formes latines d'Aigremont. À l'appui de cette identification, on peut remarquer que les terres de la tour de Montjoie qui sont situées tout à côté de notre commune dépendaient à cette époque de l'abbaye de Saint-Denis. Michel Roblin (note 16) parle, lui aussi, incidemment de ces mêmes documents mais localise cet Actricus-Mons des *Chroniques de Saint-Denis* à un autre endroit et je le cite : « L'histoire connaît Montlhéry depuis le VIIIe s. Le lieu apparaît en 798 ((notez la différence de date avec celle donnée ci-dessus)), lors d'une donation du roi Pépin au monastère de Saint-Denis de la plus grande partie des Yvelines actuelles ; il est orthographié Aetrico-Monte, mais il faut sans doute supposer une graphie fautive de la première lettre et lire Letrico-Monte. La plupart des historiens ont hésité devant cette identification qui semble pourtant certaine. » Remarquons donc qu'à cette faute très ancienne faite par le copiste médiéval - Aetrico-Monte pour Letrico-Monte - que souligne M. Roblin, nos instituteurs en ont ajouté une autre : ils ont lu, eux, « Actrico-Monte » au lieu du Aetrico-Monte fautif qui figure dans le document original. Les documents de Saint-Denis mentionnant Aetrico-Monte concernent donc bien Montlhéry et non pas Aigremont qui, bien que se trouvant proche de Montjoie qui dépendait de Saint Denis, s'appelait, lui, Acer-Mons. Hélas pour la gloire de notre village ! Nous sommes obligés de faire crédit à M. Roblin, historien renommé : il faut bien se rendre à l'évidence, les diplômes de Pépin le Bref n'évoquent pas Aigremont.

L'instituteur Gérard, mentionne également un document très ancien à l'appui de sa démonstration d'une origine carolingienne. Il nous dit : « Aigremont est cité sous le nom d'Acermons dans le *Vetus Agamus* du Xe siècle qui contient le premier dénombrement des paroisses de ce diocèse. » Je pense qu'il s'agit du *Vetus Aganon* appelé aussi cartulaire d'Aganon du nom d'Aganus un des premiers évêques de Chartres. Ce cartulaire écrit vers 1050 /1080 par le moine Paul, compile la collection des actes de l'abbaye de Saint-Pères de Chartres depuis l'époque de Charlemagne. J'ai consulté ce document dans les deux tomes de Benjamin Guérard (ne pas confondre avec notre instituteur Gérard) édités en 1840 (note 27). Le premier tome étudie

l'environnement historique, philologique et social du cartulaire, tandis que le deuxième tome en publie le texte intégral en latin. Dans le texte intégral du *Vetus Aganon*, j'ai vérifié à la table géographique : pas d'Acermons ; à l'index général des noms, pas d'Acermons non plus. J'ai parcouru la centaine de pages en latin, rien sur notre village. En revanche, le tome I où Benjamin Guérard donne un certain nombre d'indications historiques présente le pouillé\* du diocèse de Chartres vers 1250, où Acermons est bien cité, mais au temps de Saint-Louis seulement. Notre instituteur a peut-être parcouru un peu trop vite l'ouvrage, confondu les dates et pris le pouillé de 1250 du tome I comme faisant partie des plus anciens textes du cartulaire.

Enfin dernier texte invoqué par les deux instituteurs à l'appui d'une origine carolingienne d'Aigremont : le *Polyptique d'Irminon* (note 26) qui recense au IXe s. pour le compte d'Irminon, abbé de Saint-Germain des Prés, les possessions du monastère. Ce texte nous donne la liste des noms des sept familles de « colons de l'abbaye » cultivant Camborciacum (Chambourcy) et celle des trente-cinq familles cultivant Potentiacum (actuellement Poncy). Nous savourons, 1200 ans après ce recensement, les consonances délicieusement germaniques de ce Cristingadus et de sa femme Amultrudis, du grand Aldegarius et de sa douce Adalhildis, ou de Teutboldus et de sa chère Iltrudis. Mais nous ne connaissons en revanche jamais les prénoms de tous leurs enfants pour lesquels le scribe a laissé un espace blanc à remplir plus tard, ce qui n'a jamais été fait. Dans ces deux localités qui encadrent notre village, nous connaissons sous Charlemagne bien des détails de leurs barbares habitants. Mais Aigremont situé pourtant juste entre les deux, demeure totalement inconnu des scrupuleux scribes de l'abbaye. Du silence convergeant des diplômes de Pépin le Bref, du *Vetus Aganon* et du *Polyptique d'Irminon*, nous pouvons à bon droit conclure qu'Aigremont n'existait pas sous Charlemagne. Nuançons toutefois notre affirmation : Aigremont pouvait peut-être exister sans dépendre de l'abbaye de Saint-Denis ou de Saint-Germain-des-Prés et par conséquent ne pas figurer sur les textes qui les concernent.

Résumons-nous : nous avons de bonnes raisons de supposer qu'un lieu-dit Aigremont, probablement inhabité, existait déjà du temps de Clovis, mais aucune des tentatives pour faire remonter de façon certaine son peuplement à Charlemagne n'est fondée. Tout milite au contraire pour un peuplement plus tardif. Il nous faut en tout cas attendre le tout début du treizième siècle pour avoir la preuve que ce lieu-dit est désormais habité.

### **Début du XIIIe siècle : premier texte sur Aigremont.**

L'apogée du Moyen Âge aux XIIe et XIIIe siècles est marqué par un très vigoureux développement du peuplement et de l'activité dans notre région comme dans le reste de la France. Cette époque voit notre pays se couvrir, comme l'a écrit Michelet, « d'un blanc manteau » de clochers, de villages, d'abbayes et de forteresses, dû au dynamisme des évêques, à la nouvelle richesse des grands féodaux et à l'espérance du Paradis qui, lors de l'extrême-onction, arrache à ces âpres, riches mais croyants ancêtres, donations, pieuses fondations et aumônes de toutes sortes. Ce jaillissement de constructions est minutieusement consigné dans de nombreux actes et contrats signés et dûment scellés que les archives royales ou celles des monastères locaux vont conserver avec un soin jaloux jusqu'à notre temps. C'est ainsi, par exemple, que le 31 mars 1146 est signée la charte de fondation de Vaucresson, par Suger abbé de Saint-Denis : « À Vaucresson nous avons fondé un village et bâti une église et une domus (maison) et nous avons fait défricher à la charrue la terre inculte... Ce lieu, en effet, était comme une caverne de voleurs, car désert sur plus de deux lieues et d'aucun rapport pour notre abbaye, repaire de brigands et de vagabonds en raison de la proximité des bois. Aussi avons-nous décidé que nos frères y serviraient Dieu, afin que les retraites jadis habitées par les dragons, voient grandir le roseau et le jonc... » C'est aussi à cette époque, en 1188, que Philippe Auguste accorde le statut de commune à Pontoise : « Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français : sachent à tous présents et à venir que nous avons établis une commune à Pontoise, sauf la foi qui nous est due à nous et nos successeurs, sauf aussi les coutumes et droits légitimes établis par l'usage. »

Parmi ces barons querelleurs, avides et généreux à la fois, se distingue dans notre terroir, la famille des Châtelains de Poissy, dont les riches fondations se multiplient. C'est vers 1173 que Robert de Poissy fait construire la chapelle du Mont-Aigu. (actuellement Montaigu hameau de Chambourcy) en l'honneur de saint Thomas Becket le martyr anglais et la donne, avec le produit de la dîme\* de son fief\* de Carrières, au prieuré Saint-Saturnin de Chambourcy. C'est en 1184 que Gasce ou Gazon de Poissy, connétable de France et Gruier \* de la forêt de Cruyes, fonde l'abbaye d'Abbecourt près d'Orgeval (actuellement le moulin d'Orgeval), et y associe ses fils Gasce VI, Amaury III, Guillaume et Robert : « Moi, Gasce de Poissy, j'ai

obtenu de Guibert de Coulombs, (( l'abbé de l'abbaye de Coulombs )) non sans difficultés, qu'il permette aux chanoines de Marcherous (( près de Poissy )), de réparer ou de posséder la chapelle d'Haubbecourt ((Abbecourt )) qui était dans sa juridiction et d'y construire les bâtiments nécessaires, étant entendu qu'ils auront dix arpents, dont cinq précédemment dans la dîme du seigneur Étienne de Crèpières, libres de toute dîme, et que tout le reste, hors de ces dix arpents, acquis par donation ou par achat, qu'il s'agisse de terrains cultivés ou incultes ou de bois, sera dans la paroisse d'Orgeval et la dîme des moines (( de Coulombs ))... » Pour en permettre un bon essor, les Poissy la doteront princièrement en lui donnant « ...la grange de Crya (essart\* de la forêt de Cruyes) qui est au Pou (( actuelle ferme du Pou à Feucherolles)) et toute la terre attenante à cette grange et le champart\* du champ d'Amaury de Béthemont qui est en face de la route au dit lieu... et de six sextiers de sel au péage de Maisons... avec l'accord de mes fils Gasce (( VI )), Robert, Amaury, Gautier, Gervais, témoins les trois Chênevières, Guillaume de Poncy, Guillaume Sans Avoir, Gautier de Bazemont, Hugues curé d'Orgeval, Josselin prêtre de Sainte-Gemmes, Pierre et Étienne de Crespières...» C'est à cette époque que l'abbaye de Marcherou près de Poissy est fondée par une branche des Poissy. Enfin, en 1221 l'abbaye de Joyenval est établie par Barthélemy de Roye (note 28 d) : « Non loin du Château de la Mont-Joie, dans la vallée de Joye-en-Val, d'où l'abbaye tire son nom, se trouvait une construction dédiée à la Vierge Mère de Dieu, qu'on appelait la chapelle des Essarts. Dans cette vallée, Barthélemy de Roye, chambrier du roi de France, fonda en l'année 1221 une abbaye de moines de Saint-Norbert... »

### **Juillet 1207**

C'est dans ce contexte qu'au XIIIe s. apparaissent les premiers documents qui parlent sans ambiguïté d'un village nommé Aigremont. C'est à cette époque en effet, qu'un grand baron, Symon de Poissy, contemporain et ami de Philippe Auguste, possède, parmi de très nombreux et riches fiefs, un tout petit village appelé Aigremont et qu'il rédige deux documents que les archives conservent et qui parlent de ce hameau. Citons le premier de ces textes. Dans *Gallia Christiana in Provincias Ecclesiasticas* tome VIII qui regroupe toutes les chroniques du diocèse de Chartres, nous trouvons le texte suivant (note 28 c) : « ...Il proclama au chapitre de Chartres le 15 juillet 1207... et demanda à l'abbé de Saint-Jean-en-Vallée à Chartres que la chapelle de son parent Simon de Poissy, de nouveau reconstruite auprès d'Aigremont, demeurât une paroisse, ce que l'abbé accorda au mois de mars, et Renaud (( Renaud de Bar, évêque de Chartres)) déclara cette paroisse libre en 1208. Il octroya au mois de juillet la charte de résidence des chanoines ((de Poissy)) et de la perception des fruits de la prébende... »

### **Février 1223**

Vingt ans plus tard, nous avons un deuxième document capital pour nous. En février 1222 selon le comput de l'époque ou en 1223 si on adopte, comme aujourd'hui le 1er janvier comme début de l'année, (note 68 calendrier) Symon III de Poissy, dit le Vieux (1212-1247 ?), prête hommage\* au roi Philippe Auguste, pour un certain nombre de fiefs, dont une forteresse à Aigremont : « Moi, Simon de Poissy, à tous présents et à venir, j'ai fait l'hommage lige\* à mon très cher et très grand roi Philippe ((Auguste)) de ma forteresse d'Aigremont, et je la tiendrai en fief\*, moi et mes hoirs (( héritiers)) du roi mon seigneur et de ses hoirs à perpétuité, avec tous les fiefs que je tiens du roi, et je m'engage, moi et mes hoirs, à ouvrir cette forteresse à une compagnie nombreuse ou restreinte toutes les fois qu'ensuite moi ou mes hoirs en seront requis de la part du roi mon seigneur ou de ses hoirs après son décès. » (notes 33 et 34) Arrêtons-nous un instant sur ces deux textes très importants. En 1207 Symon baron de Poissy possède un fief à Aigremont où il fait reconstruire l'église, qui pour une raison inconnue avait été démolie. À cette occasion, il affirme que le village restera une paroisse, c'est-à-dire une entité autonome. En 1223 ces mêmes barons de Poissy possédaient toujours à Aigremont, une forteresse suffisamment importante pour faire l'objet d'un hommage\* lige entre le châtelain Simon de Poissy et son roi Philippe Auguste. Or cette fortification ainsi que l'église reconstruite et le village qui l'accompagnent n'ont pas été édifiés en un jour : au XIIIe siècle l'histoire d'Aigremont est sans doute déjà longue. Elle a commencé probablement bien avant, peut-être au XIe ou XIIe s. avec les grands défrichements des immenses forêts de Laye et de Cruyes. Mais sur cette période, nous ne savons rien de l'histoire d'Aigremont. Nous avons enfin un troisième document, mais qui à mon avis ne concerne pas Aigremont : en novembre 1223 un certain Robert de Poissy, sire d'Hacqueville en Normandie vend à l'abbaye de Joyenval qui se trouve juste derrière Aigremont, un champ situé à Monte Acuto. Je pense que ce nom évoque vraisemblablement, non pas Aigremont, mais bien entendu Montaignu le hameau de Chambourcy. Ce qui me frappe, c'est que dès les deux premiers documents historiques de 1207 et de 1223 concernant Aigremont et que nous venons d'étudier, tout le décor paraît déjà dressé : la forteresse et son seigneur, le curé et son église, la paroisse c'est-à-dire le village et ses manants... Et que ce décor

restera en place sans grand changement pendant quelque six cents ans, jusqu'à la Révolution Française. Pendant ces six cents ans, Aigremont repose sur la même structure : le seigneur et son receveur intendant, le cure et ses manants de paroissiens. Nous allons étudier tour à tour ces diverses composantes d'Aigremont.

### **Aigremont un fief de la châtellenie de Poissy**

La Châtellenie de Poissy fut créée vers le Xe s. comme la plupart des autres fiefs féodaux en France, par le démembrement des pouvoirs impériaux des faibles successeurs carolingiens de Charlemagne. Et il faut noter que cette châtellenie fait dès cette époque partie des domaines des Robertiens, cette famille qui avait acquis en 936 le titre de Dux Francorum et d'où sortira en 987 notre premier roi Hugues Capet. Poissy et notre région sont ainsi une des plus anciennes composantes du Royaume de France. Depuis que nous avons des textes, c'est-à-dire depuis 1207, Aigremont constitue un des nombreux fiefs de cette Châtellenie et le restera jusqu'à la Révolution. L'étendue de la Châtellenie de Poissy est très bien connue depuis une époque reculée. En effet dès Philippe Auguste, en 1220, une charte royale y dénombre cinquante-cinq villes c'est-à-dire lieux habités (note 25). Un siècle plus tard, en 1328 la châtellenie de Poissy ainsi que les autres châtellenies qui composent la Vicomté de Paris hors les murs ont fait l'objet d'un autre dénombrement par l'administration royale qui voulait préciser les limites du douaire de la reine de France Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe VI de Valois. Ce dénombrement de 1328 étudié par Ferdinand Lot, va nous aider à comprendre l'organisation de la châtellenie de Poissy. Il énumère trente-trois paroisses contre cinquante-cinq « villes » un siècle plus tôt, mais il est difficile de préciser, à l'époque, cette notion de paroisse. Il semble en fait, que la superficie de la châtellenie ait peu bougé pendant le siècle qui sépare les deux recensements. (Vous trouverez à la note 24 la liste de ces paroisses en 1328.) Cette année-là, sa population s'élève à 3.445 feux, les quatre villages de Chambourcy, Montjoie, Montaigu et Égremont ne sont pas individualisés et comptent ensemble 81 feux, soit 400 à 450 habitants à peu près. Pourtant nous connaissons bien le chiffre de sa population puisque vers 1250, comme nous l'avons vu plus haut à propos du Vetus Aganon, le pouillé \* de Chartres (note 27) recensant les paroisses du diocèse, nous apprend qu'Aigremont compte 14 paroissiens. Delisle nous dit (note 27) que, par paroissien, il faut entendre un « feu » c'est-à-dire un foyer de cinq personnes environ, soit quelque 70 habitants. Le pouillé précise en outre, que les revenus ecclésiastiques de la paroisse Saint-Éloi d'Aigremont s'élèvent à 18 livres et 15 sols. À titre de comparaison, Bazemont rapportait 20 livres, Achères 15 livres, Crespières 21 deniers et 5 sols ; quant à Chambourcy, il n'est précisé aucun revenu. C'est probablement à cause de sa petite taille qu'Aigremont eut le plaisir d'être oublié dans la répartition de l'impôt levé pendant 10 ans dans tout le royaume afin de payer l'énorme rançon de 3.000.000 d'écus d'or de Jean II Le Bon fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Poitiers en 1356 (note 22). Une nouvelle monnaie avait été frappée à cette occasion : le franc. La Châtellenie de Poissy fut taxée pour sa part de 500 livres parisis, soit environ 3 sols par feu. Pour l'état de cet impôt spécial dressé par Jehan Le Mire pour la Vicomté de Paris en 1369, à la ligne Aigremont et Béthemont il y a inscrit « Néant pour ce qu'aucun ne les mist à prix ». On avait donc apparemment oublié de mettre à prix ces deux paroisses, d'estimer leur quote-part ! Soulignons à cette occasion que cette rançon comportait également la fourniture de toute une cargaison des fameuses meules de pierre des Alluets le Roi qui furent extraites de ces plateaux voisins d'Aigremont, où l'on peut encore deviner les puits d'extraction. Notons que quatre siècles plus tard en 1735 Aigremont comptera 25 feux, soit une bonne centaine d'habitants, c'est-à-dire à peine plus que sous saint Louis. Depuis 1190, la châtellenie de Poissy était rattachée directement à la Couronne. C'est en effet à cette époque que Gasce ou Gazon IV, châtelain de Poissy la céda au roi Philippe Auguste. Les fiefs\* qu'elle comprenait relèveront désormais directement du roi. On disait qu'ils étaient « tenant \* de la Tour du Louvre » qui était alors la résidence royale. Les seigneurs possédant des fiefs dans la châtellenie prêtaient donc directement hommage\* au roi qui était leur suzerain\* direct. Dans la pratique, ils prêtaient cet hommage entre les mains du chancelier du royaume. (Voir dans le glossaire un texte de prestation d'hommage). Rattachée à la Couronne, la Châtellenie de Poissy faisait partie de la Vicomté de Paris hors les Murs et était administrée par un prévôt qui portait le titre de sous-Bailly de Poissy et dépendait de la prévôté de Paris. C'est également la raison pour laquelle la haute et basse justice était assurée à Aigremont, non par un « fiscal » c'est-à-dire le juge féodal du seigneur local, mais directement par le Sous-bailly de Poissy pour le compte de la Couronne. Pour la Gabelle, Aigremont était rattaché au grenier à Sel de Poissy. La Châtellenie sera un lieu de séjour fréquent pour les rois. N'oublions pas, par exemple, que saint Louis qui naquit à Poissy le 25 avril 1214 dans la ferme du fief de Rocourt signera de nombreux actes de son règne de ce titre auquel il avait droit depuis Philippe Auguste et qu'il affectionnait particulièrement : Louis, sire de Poissy. Il donnera Poissy en apanage à son frère Robert à l'occasion de son mariage avec Geneviève de Brabant. Plus tard, en 1482, Louis XI en fera cadeau à son

médecin astrologue Jacques de Coïctier (note 44). En 1483, à la mort de ce roi, l'astrologue fut disgracié et dépouillé de ses cadeaux. La châtelainie revint alors définitivement au domaine royal. Tous les historiens ont souligné pour Poissy son caractère de séjour familial des rois, comme l'écrivait pittoresquement par exemple Dom Souchet, official et chanoine de Chartres au XVI<sup>e</sup> s. : « Poissy estoit au siècle de nos devanciers un lieu de plaisir où les reynes de France faisoient leurs couches et donnoient la première nourriture à leurs enfants, auparavant que Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye eussent esté bastys... » (note 8 bis).

## CHAPITRE II

### LES SEIGNEURS D'AIGREMONT

Il n'y a jamais eu à Aigremont de famille noble portant le nom d'Aigremont principalement en tant que tel. Aigremont restera toujours une petite seigneurie, tenant\* de terres plus importantes et possédée par des familles extérieures au village. Les trois familles françaises portant le nom d'Aigremont appartiennent à d'autres Aigremont et n'ont rien à voir avec notre village. Essentiellement six familles posséderont le fief d'Aigremont parmi toutes leurs autres possessions : au XII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> s. les Poissy, au XV<sup>e</sup> les Garençières probablement et les Poignant, au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> s. les Viole puis les Longueil, au XVIII<sup>e</sup> s. et jusqu'à la Révolution les Soyecourt de Feuquières. Il faut ajouter en outre que la seigneurie d'Aigremont ne sera pour toutes ces familles qu'une possession secondaire. Les Poignant résideront à Paris ou dans leur beau château d'Athis-sur-Orge, les Viole d'Aigremont habiteront surtout dans leur hôtel parisien, les Longueil au splendide château de Maisons-Laffitte et à Paris, les Soyecourt à Paris, à Chatou ou à Meudon. Nous verrons toutefois plus tard (dans le tome II sur la Révolution) que si ces seigneurs n'habitaient pas dans notre village, leurs possessions en terres et en immeubles étaient à Aigremont et dans les villages voisins très importantes et de bon rapport.

#### Avant 1200 et jusque vers 1350 : la famille de Poissy

Comme nous l'indique le document cité au début de cet ouvrage et daté de 1222 ou 1223, année de la mort de Philippe Auguste, Aigremont est à cette époque un fief du chevalier Simon III de Poissy, dit le Vieux, qui régnait sur la châtelainie de Poissy. Certains ont identifié ce féodal avec le chevalier qui mourra le 27 octobre 1247 comme abbé de Joyenval et sera enterré dans l'abbaye où l'on pouvait voir encore sa tombe au début du XX<sup>e</sup> siècle. Mais cette identification est contestée. Cette famille possédait depuis le Xe siècle la châtelainie de Poissy et ses divers membres s'en partageaient les très nombreux fiefs. Malgré la cession de la châtelainie par Gasce de Poissy au roi Philippe Auguste, la famille continuera à porter le nom de Poissy et ses nombreuses branches (note 46) en conserveront presque tous les fiefs, par exemple Davron, Feucherolles, Crêpières, Normanville sur Iton etc. Le droit d'aînesse commençait déjà à s'estomper dans la région parisienne à cette époque, comme le démontre Marc Bloch le fondateur de l'école des Annales : « L'émiettement des propriétés allait d'autant plus loin, qu'autant que je puis voir, la pratique des communautés familiales, si longtemps maintenue par les populations du centre de la France, était dans les environs de Paris, dès le XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> s. à peu près complètement tombée en désuétude... aux auteurs qui persistent à imputer au Code Civil la responsabilité de pratiques agraires presque aussi vieilles que l'occupation du sol et de transformation de structures familiales qui pour être récentes n'en sont pas moins fort antérieures au droit révolutionnaire. » (note 56). Il semble que pour les Poissy, les fiefs soient, dès cette époque, partagés à chaque génération entre tous les enfants, garçons et filles, comme nous le montrent tous les textes que nous avons cités et leurs filles bien dotées épousent tous les grands noms locaux. Cet émiettement des possessions rend extrêmement difficile le suivi de la généalogie et de la dévolution des fiefs qui consistent du reste très souvent en terres éparées, droits de péages, moulins banaux\* et rentes diverses. En outre les trous dans les descendances sont très nombreux et pour compliquer le tout, les fils portent souvent les prénoms du père et les filles celui de leur mère pendant des générations, ce qui accroît encore les difficultés d'identification. Pendant tout le XIII<sup>e</sup> siècle et une bonne partie du XIV<sup>e</sup>, des

membres de la famille de Poissy conserveront la seigneurie d'Aigremont ou des fiefs à Aigremont, comme le montrent les quelques rares documents qui ont survécu et que nous citons ci-dessous :

#### **Décembre 1254.**

En décembre 1254, Agnès femme de Simon VII de Neauphles et fille de Simon IV de Poissy, confirme un legs à l'abbaye d'Abbecourt : « Moi Agnès, dame de Neauphles, fille du chevalier Symon de Poissy, de pieuse mémoire... mon très cher père a légué par clause testamentaire en pieuse et perpétuelle donation à l'église Sainte-Marie d'Abbecourt, 60 sous parisis annuels à prendre sur sa propriété d'Aigremont qui m'est échue dans ma part d'héritage. À sa mort, j'ai ratifié cette donation et accordé 35 sous annuels dans mes cens\* d'Aigremont et 25 sous de revenus sur ma terre cultivée d'Aigremont... » (note 30 b)

#### **Décembre 1258.**

C'était bien Agnès qui était la dame, c'est-à-dire le seigneur d'Aigremont, titre que son père également seigneur d'Aigremont lui avait légué. Nous apprenons cela après sa mort, à propos de l'échange des terres qu'Agnès avait léguées à son tour au prieuré d'Aigremont et qui est effectué en décembre 1258 par l'abbé de l'abbaye de Saint-Jean-en-Vallée dont dépend notre prieuré Saint-Éloi d'Aigremont (note 30 d) : « Moi Jean par la patience de Dieu humble abbé de Saint-Jean en Vallée de Chartres, notre prieur de Acrimonte ((Aigremont)) et Nous, avons dix sous parisis par an dans les cens\* de feu Agnès de Acrimonte, dans une villa nommée Combs-La-Ville ((dans le sud de Paris)), par fondation anniversaire de ladite dame. Les difficultés causées par la distance de ladite villa, nous ont poussé à les céder à l'abbé et au monastère d'Abbecourt, contre six livres de Paris, que nous avons employées à l'achat d'une pièce de vigne à Aigremont dans la censive\* du noble Symon de Poissy le Jeune, chevalier et seigneur d'Aigremont. En foi de quoi, nous écrivons aux dits religieux, la présente dûment scellée... » Cette pièce de vigne, cultivée par le prieur curé d'Aigremont, sera appelée « le Clos de la Cure » et restera la propriété de l'église d'Aigremont jusqu'à la Révolution où elle sera vendue comme Bien National. Actuellement (1991), la maison du maire d'Aigremont, M. Gilbert Dijon, la recouvre en grande partie. Remarquons que ce même texte nous apprend que Simon de Poissy le Jeune est désormais le seigneur d'Aigremont. Pendant les quarante années qui suivent, nous n'avons plus aucun texte. Il faut attendre les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle pour trouver à nouveau des renseignements sur Aigremont.

#### **Juin et août 1301.**

Les comptes du roi Philippe le Bel mentionnent que le 10 juin 1301 (note 23 d) Anselme d'Aigremont a touché quatre livres pour une étoffe de bure, probablement pour s'en faire un vêtement (note 23 c). Toujours dans ces comptes de Philippe le Bel, nous apprenons (note 23 b) que le 19 août 1301, le trésor royal a payé une somme de 80 livres et 8 sols aux 5 chevaliers (milites) qui viennent d'effectuer le service de garde du roi. Parmi ces cinq noms que rapporte l'intendant, nous trouvons un Raymondus Bruni, seigneur d'Acris Montis, pour ses vingt-deux jours de service qui ont pris fin le dimanche avant l'Assomption.

#### **Le ban de l'Ascension 1303, puis la charte de 1335.**

Nous retrouvons à nouveau cet Anselme dans les comptes du ban\* crié à Poissy pour lever l'ost\* de l'expédition des Flandres en 1303 : « Noms des Chevaliers pour la Flandre et somme totale payée à l'Ascension 1303 : Seigneur Anselme de Acrimonte » (note 23 d). Notons que le compilateur de ces textes prend soin de préciser que Acrimonte, Aigremont et Acris Monte sont bien l'Aigremont qui est près de Poissy. Nous pouvons supposer toutefois que Raymond et Anselme, seigneurs d'Aigremont, étaient bien des membres de la famille de Poissy, car trente ans après, en 1335 et 1336 deux chartes de l'abbaye d'Abbecourt rédigées en français, nous confirment qu'une Jeanne de Poissy est « dame d'Aigremont », donc le seigneur des lieux : Gilbert de Tillières, escuyer, sire de Tillières-sur-Avres, délivre à Abbecourt le legs de 60 sols de rente que lui a fait sa femme damoiselle Jehanne de Poissy, dame d'Aigremont et de Maupertuis qui vient de mourir, (charte n 185 note 30 e). Je cite : « À tous... Gillebert de Tillières, sire de Tillières, escuier, salut. Comme damoiselle Jehanne de Poissy dame de Égremont et de Malpertuis jadis ma femme, eust lessié en son testament ou darreinne ((dernière)) volonté à religieux hommes l'abbé et le couvent de Notre Dame de Haubecourt de l'ordre de Prémontré, de la (sic!) dyocèse de Chartres, sexante souls par. ((parisis)) pris chacun an, héritablement et perpétuellement sur toute sa terre pour fere chacun an son anniversaire en ladite église, savoir faisons que nous, devant dit Gillebert, garde des enffans et de la terre de lad. ((ladite)) damoiselle, voulons et otroïons que devans dis religieux preignent les devans diz sexante souls sur la terre et les cens de nous et de lad. damoiselle que nous prenons chacun an à Saint-Marz près de Dammartin Angouelle à la feste de saint Martin d'Yver ; et obligions nous et nos hers noz biens et

les biens de noz hers, muebles et non muebles, présens et à venir, pour garantir le don et aumosne dessus dits, envers touz et contre touz. En tesmoing de ce que, nous avons scellé ces présentes lettres de notre propre seel duquel nous usons à présent. Donné l'an de grâce mil trois cens trente et cinc le lundi après la Nativité saint Jehan Baptiste. » L'année suivante en 1336, une autre charte confirme celle-ci en des termes quasiment identiques. (voir le texte en note 30 e.) Au cours de cette période, nous trouvons également à côté de ces féodaux qui se qualifient du titre de « seigneur ou dame d'Aigremont », des nobles possédant des terres et des cens sur la paroisse. C'est ainsi qu'en avril 1290, nous trouvons un Robert de Musiaco possédant des biens à cens à Aigremont. Mais dans un acte que l'on étudiera dans le chapitre concernant l'église, il se qualifiait seulement d'escuyer et non pas de seigneur d'Aigremont. En 1416, nous retrouvons cette famille de Musi, (note 30 h) qui semble apparentée à la famille des Poissy : Robert et Jean de Mussy, escuyers, sont qualifiés « jadis seigneurs de Montloriet au dessus d'Aigremont. » L'expression ; « jadis seigneurs », semble indiquer qu'ils ne le sont plus et du reste il s'agissait d'un endroit « au-dessus d'Aigremont » et non pas d'Aigremont lui-même. Où est Montloriet ? Je n'ai pu l'identifier.

### **De 1350 vers 1460 : la famille de Garancières.**

**En 1357**, nous apprenons que « Charles fils et lieutenant du roi de France... duc de Normandie... commets le sieur de Garencières avec ses hommes d'armes, arbalétriers ou archers... pour son chastel d'Aigremont comme pour son chastel de Béthemont... » et signent cet acte, notamment « Monseigneur l'évêque de Laon, le chancelier de Normandie, le sieur de Montmorency... » (notes 33 et 34) Rappelons qu'à cette époque la guerre de Cent Ans vient de commencer, Jean II le Bon vient d'être fait prisonnier des Anglais à la défaite de Poitiers, un an plus tôt en 1356. À cette date, c'est son fils le dauphin Charles, le futur Charles V, qui exerce la Régence du royaume. Des lieux-dits Garencières, il y en a beaucoup dans la région, avec des variantes orthographiques mineures : Garencières, dans l'Eure, arrondissement d'Évreux, canton de Saint-André-de-l'Eure ; Garancières-en-Drouais, dans l'Eure-et-Loir, arrondissement et canton de Dreux ; Garancières en Beauce, dans l'Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, canton d'Auneau ; Garancières, arrondissement de Rambouillet, canton de Montfort-l'Amaury. Garencières, fief de Poissy, évoqué par l'hommage de 1500 « ...les bois de Garencières, dépendant de la seigneurie d'Aigremont ... ». Garencières (appelé aussi fief de Moineau), canton de Nogent-sur-Marne.

#### **Yon de Garencières, dit le Baveux.**

Parmi tous ces Garancières, celui qui nous intéresse est le premier, près d'Évreux, village dont les seigneurs étaient héréditairement surnommés les « Baveux » et dont la famille avait encaissé pendant des décennies les redevances de la culture de la garance, richesse de la région, dont on tirait la couleur rouge. En 1357, notre Baveux s'appelait Yon de Garencières. Soulignons à nouveau que la coutume de l'époque faisait porter par le fils le même prénom que le père et que nos Garencières n'échappaient pas à la coutume : deux générations d'aînés portent le prénom de Yon, tandis que les cadets s'appellent Jean sur trois générations. Vous comprendrez sans peine la difficulté de s'y retrouver avec six noms de lieux semblables sur quelques kilomètres carrés dont les propriétaires arborent les mêmes prénoms de génération en génération ! Notre Yon de Garencières qui prend possession avec ses arbalétriers de la forteresse d'Aigremont était, pendant la guerre de Cent Ans, un très puissant féodal, familier des rois Jean II Le Bon et de Charles V le Sage dont il était Chambellan. On le trouve mêlé, lui et ses fils, à tous les évènements du temps. En 1354, le roi Jean Le Bon l'envoya en Écosse à la tête d'une armée pour appuyer les Écossais en guerre contre l'Anglais Édouard III. On le retrouve ensuite en 1356 aux côtés de Jean II Le Bon à la bataille de Poitiers, quand ce roi de France est fait prisonnier par les Anglais. À la suite de cette fâcheuse défaite, fut signé en 1360 le Traité de Brétigny, avec son fameux article XIV qui fixe la rançon du royal prisonnier Jean II Le Bon au gigantesque montant de 3.000.000 d'écus d'or que le royaume mettra des années à réunir. En lisant le texte du Traité de Brétigny, j'ai découvert à l'article XV qu'on y parlait de notre Yon de Garancières qui se porte volontaire pour faire partie des 22 « hostages » qui garantissaient le retour à Londres du roi Jean Le Bon que les Anglais avaient autorisé à revenir temporairement en France pour rassembler sa fabuleuse rançon. Yon partit donc comme otage à Londres et s'y retrouva en très bonne compagnie, parmi tous les grands noms que comptait alors la France : notamment le comte d'Anjou, le comte de Poitiers (le fils du roi), le duc d'Orléans (frère du roi), le Dauphin d'Auvergne, le comte d'Alençon, de Valentinois, de Braine, de Waudemont... et d'autres de moindre titre mais de renommée toute aussi fameuse, comme le sire de Coucy et celui de Montmorency... Cet entourage si brillant montre bien quel était le rang réel de Yon et le degré de ses relations avec le roi. (note 38).

**En 1359**, deux ans après avoir mis une garnison à Aigremont on retrouve Yon faisant partie de l'équipe négociant l'une des innombrables tentatives de traités de paix de la guerre de Cent Ans : « Le mardy devant Pasques, derrenier jour de mars de l'an MCCCLIX le roi d'Angleterre se logea en l'ostel de Chanteloup ((Yvelines))... et fut emprise la journée de traictier de paix... et s'assemblèrent les traicteurs le vendredy benoist ((vendredi saint)) en la maladrerie de Longjumeau... et le furent pour le dit régent de France... le seigneur de Fiennes lors connétable de France, Messire Jehan le Mangre lors mareschal de France, le seigneur Yon de Garencières... et tantost s'en départirent ((se séparèrent)) sans faire aucun traicté... » (note 38) Là encore nous voyons Yon en compagnie des plus grands féodaux du royaume et c'est bien là son rang. N'oublions pas qu'à l'époque, il ne faut pas trop se fier aux titres des gens pour évaluer leurs rôles : les sires de Garencières comme ceux de Coucy ou de Montmorency, malgré la modicité de leurs titres font partie de l'entourage et des familiers des rois. On retrouve à nouveau Yon pendant quelques jours, toujours en pleine guerre de Cent Ans, dans la poignée des otages illustres désignés par Charles V le « Jour de Nostre Dame 1371 » pour garantir la sécurité de Charles le Mauvais roi de Navarre, comte d'Évreux et alors allié des Anglais avec qui le roi désire discuter à Vernon. Dans ce groupe, nous voyons Yon en compagnie de l'archevêque de Melun, de l'évêque de Laon, du seigneur de Montmorency et de dix simples Bourgeois (note 36). Yon, guerrier dans l'âme, luttait contre l'Anglais aussi bien à titre militaire qu'à titre privé, comme le montre cette lettre de Charles V au roi d'Angleterre en janvier 1362. Le roi de France soutient son ami Yon contre les protestations du roi anglais à propos d'un duel en armure qui venait de l'opposer à l'Anglais Richard Totessan (également note 38). Du reste ces faits d'armes lui vaudront la rancune des Anglais et des repréailles sur ses biens personnels, même après sa mort, comme nous l'apprend cette lettre d'Henri VI roi d'Angleterre qui s'intitule aussi roi de France, datée de Paris le 10 novembre 1425 : « Lettre donnant à Guy de Bar seigneur de Presle et bailli de Sens, une maison rue Galande appelée Hostel de Garencières, « confisquée à Mme de Bruynissant fille du vicomte de Narbonne et veuve de Eon (Yon) de Garencières » (note 37).

L'écu de Yon de Garencières portait : « De gueules à trois chevrons d'or, brisés d'une mollette au coin dextre, l'écu penché, timbré d'un heaume avec ses lambrequins sur un champ d'arabesque ». Variante : « L'écu accosté de deux lions » (note 48).

### **Yon de Garencières Seigneur d'Aigremont ?**

Quel était le lien de Yon de Garencières avec Aigremont ? Difficile à savoir. Si l'on s'en tient au texte que nous avons cité et qui est le seul que nous ayons, Yon est commis par le Dauphin en pleine guerre de Cent Ans, à la garde des deux forteresses voisines d'Aigremont et de Béthemont qui appartiennent apparemment au roi. Mais joue-t-il ce rôle parce qu'il détient directement la seigneurie d'Aigremont ? ou parce qu'il en est le suzerain ? ou parce qu'il agit en capitaine et homme d'arme qui tient garnison partout dans la région pour le compte du roi ? Je ne le sais pas. Jouant un rôle important à l'échelon national pendant la guerre de Cent Ans comme nous venons de le voir, Yon était largement possessionné dans la région où il occupait une place de premier choix. Lorsque la terre de Maule, fief des puissants barons de Maule, fut déclarée fief féminin en 1365 par défaut d'héritier mâle à la mort de Pierre V de Maule, c'est Yon qui prêtera hommage pour cette terre le 1er février 1366 (note 11) Cet « aveu\* et dénombrement\* » du fief de Maule, montre outre Maule, 36 fiefs et arrières fiefs et parmi ses vassaux on trouve un Robert de Poissy, écuyer tenant un fief à Bazemont. Nous apprenons également par un acte de 1380 cité dans *Achères au Cours des Siècles* qu'il était alors suzerain de la seigneurie d'Achères et par conséquent de l'abbaye de Joyenval qui était devenu seigneur direct d'Achères par héritage de Jean et Charles de Thiais le 15 mars 1379, deux seigneurs qui voulaient par ce geste mieux préparer leur Paradis. C'est à ce titre que Yon touche à cette date 40 francs de droit de quint\* et de requin\* de l'abbaye pour ses possessions à Achères. Nous avons vu plus haut qu'il tenait aussi garnison à Aigremont et Béthemont et dans de nombreux autres points fortifiés. Ces Garencières étaient non seulement de grands féodaux et de redoutables guerriers, mais aussi des hommes raffinés et très cultivés. Pour bien comprendre ce qu'étaient ces barons, évoquons de plus près la vie de Yon et de sa famille. Yon de Garencières a eu au moins deux fils ; l'aîné appelé Yon comme son père et le cadet prénommé Jehan. Un manuscrit nous décrit la « monstre » c'est-à-dire la présentation à la noblesse locale en 1377, aux côtés de quarante-huit autres écuyers, des deux frères Garencières, Yon et Jean, par leur père Yon : « C'est la monstre de Monseigneur Yon sire de Garencières, reçu à Breteuil par moy, Jehan de Courtray, chevalier, commis à ce par Monseigneur le duc de Bourgogne, le samedy XVIIe jour d'avril l'an mil CCCLXXVII. Premier Monseigneur Yon de Garencières et courcier bay ; Monseigneur Jehan de Garencières et cheval brun bay... ».

### **Le poète Jehan de Garencières.**

Le frère aîné Yon III de Garencières deviendra capitaine de Cæn pour le compte du roi de France. Le frère puîné Jehan de Garencières seigneur de Croisy (dans l'Eure), Chambellan du roi et Maître des eaux et forêts prendra la succession de son aîné Yon dans la charge de capitaine de Cæn « au lieu de feu Yon seigneur de Garencières son frère, lequel estoit allé de vie à tréspasement » et résiliera cette fonction en 1410, trente-trois ans après la fameuse monstre de Breteuil. C'est ce Jehan de Garencières de Croisy qui épouse Marie Bertran petite fille du fameux Robert Bertrand le « chevalier au vert Lyon » dont ils auront un fils, également appelé Jehan qui deviendra un délicieux et célèbre poète courtois. Ce Jehan le poète naquit à Garencières près de Dreux, au château de La Maliverne dont les ruines étaient encore visibles au début du XIXe siècle, aux alentours de l'hiver 1371 ou peut-être deux ou trois ans plus tôt, comme il nous le dira lui-même dans les vers suivants en forme de charade (note 53) :

« Vous me pourrez bien m'appeler  
Par mon droit nom : « Mal Yver Né »  
Car tous jours je maudiré  
L'eure qu'il me fallut aimer,  
Belle, s'il m'en convient aller  
De vous sans estre reconforté. »

Il joue dans ce poème sur le terme « Malyverne » qui est à la fois le fief de sa naissance mais aussi l'expression technique agricole de l'époque signifiant que la terre a été mal préparée par les labours d'hiver et ne portera que peu de fruits l'été suivant. Jehan le poète, petit-fils du Yon que l'on a vu tenir garnison à Aigremont, devient en 1384 chambellan de Louis, frère du roi Charles VI, et en 1385 grand-maître des eaux et forêts de Normandie pour le compte du roi de Navarre, Charles le Mauvais. Il avait alors une quinzaine d'années. Ce Jehan fut un guerrier intrépide et un très grand poète. Les deux seuls spécialistes de ce poète que j'aie trouvés, un au XIXe s. et un au XXe siècle (note 53) ont longuement discuté et argumenté pour savoir si c'était lui le poète, ou si c'était son fils également appelé Jehan qui mourra avec lui à Azincourt en 1415. Ces trois générations de Jehan ne sont décidément pas faites pour éclaircir le problème. Des travaux de ces éminents spécialistes que j'ai lus avec beaucoup de plaisir et que je vous recommande, la seule certitude que l'on puisse avoir, c'est que la question reste entière et que ce problème de généalogie est passablement embrouillé et même tout à fait obscur. Jehan le poète épouse Jeanne de Villiers-de-L'isle-Adam dame de Macy et acquiert, de ce fait, l'honneur extraordinaire de brandir l'oriflamme royale de Saint-Denis lors des batailles où le roi était présent, comme nous l'apprend le seigneur de la Roque de La Lontère dans son *Histoire de la Maison d'Harcourt*, livre Unziesme (pages 1132 et 1133) : « Quant à l'Oriflamme qui est faicte d'un cendal ou étoffe blanche marquée d'une couronne à hauts et bas fleurons de couleur rouge et bleue mise en orle et bordée d'une frange rouge, bleu et vert, elle est en la Maison de Villiers, représentée par celle-ci d'Harcourt, depuis l'an 1372 qu'elle fut commise par le Roy Charles V à Pierre de Villiers seigneur de l'Isle-Adam, baron de Macy, souverain et grand-maître de France, ensuite de quoi cette oriflamme passa à Jehan de Garencières, épousant Jeanne de Villiers fille dudit grand-maître. » Jehan débute sa carrière de guerrier au fameux tournoi des « trente chevaliers du ray du soleil d'or » raconté par Froissart et qui dura quatre jours à Paris du mardi 20 août au vendredi 23 août 1389, en pleine guerre de Cent Ans, pour fêter l'arrivée en France d'Ysabeau de Bavière future épouse du jeune Charles VI : « Ce mardy, le Roy, les dames et les seigneurs disnèrent en chambre pour plus légèrement avoir faict, car sur le point de trois heures après disner on se devoit distraire au champ de Sainte-Catherine, et là estoit l'appareille faict et ordonné très Grant pour jouter, de loges et de hours ouvrés et charpentes pour la Reyne et les dames. Or vueil-je nommer par ordonnance les chevalliers qui estoient dedans et s'appelloient les chevalliers du ray du soleil d'or... et estoient ces chevalliers trente : ... ((le 29e était Jehan de Garencières))... Tous ces chevalliers estoient armés en leurs targes du ray du soleil... se furent ces joustes fortes et rudes et bien joustées, mais il y avoit tant de chevalliers que à peine se pouvoient-ils asséner de plains coups et la foule des chevaux et la pouldrière y estoit si grande... que plus de deux cens porteurs d'eau arrousèrent la place le mercredy... le jedy furent les joustes fortes et roides et bien joustées, car chacun se prenoit de bien faire, et joustèrent jusqu'à la nuit... Le vendredi, donna le roy de France à disner à toutes les dames et damoiselles et fust le disner grant et bel et moult bien estoffé... entrèrent en la salle qui estoit ample et large, deux chevalliers montés aux chevaux, armés de toutes pièces pour la joste, les lances en leurs poins et estait l'un messire Regnault de Roye et l'autre messire Boucicault le Jeune et la joustèrent. Tanstos vinrent autres chevalliers messire Regnault de Trye, messire Guillaume de Namur... le sire de Garancières... » Jehan de Garencières qui entre à cheval dans la salle à manger royale, le fait donc en compagnie de messire de Roye,

descendant de Barthélemy de Roye compagnon de Philippe Auguste qui fonda le château fort de Retz et l'abbaye de Joyenval : toute notre région se trouvait donc rassemblée à ce tournoi. Un mois après ce tournoi, le 16 septembre 1389, notre Jehan de Garencières le poète part pour le midi dans l'escorte du duc Louis de Touraine, futur Louis d'Orléans, qui accompagne le roi Charles VI le futur roi fou. Pour faire ce voyage, Jehan emprunte le prix de son voyage à son suzerain auquel il donne la quittance suivante : « Nous Jehan de Garencières, chevalier, chambellan de Mgr le duc de Touraine, cognoissons avoir eust et reçu de Jehan Poular varlet de chambre et garde des finances de mon dit seigneur, la somme de deux cent francs\*... pour aller en Languedoc en sa compagnie. »

Du 11 au 13 octobre, la nombreuse troupe fait étape à l'abbaye de Cluny en Bourgogne, et dîne avec un groupe de chevaliers poètes rentrant de pèlerinage en Terre Sainte. C'est à la veillée qui suivit, que les chevaliers pèlerins poètes lurent les célèbres *Cent Ballades* qu'ils avaient composées pendant leur très long voyage de Terre Sainte et qui font partie de l'histoire de la littérature française. Cette lecture provoque un tel enthousiasme dans l'escorte royale, que les participants organisent aussitôt autour de la table du dîner un concours de « réponses » à ces Cent Ballades. Voici la « réponse » attribuée à Jehan de Garancières :

« Je hais ma vie et désire ma mort  
Et maudy l'heure où je feu amoureux  
Et hais mon coeur quant il en fut d'accord  
Et aussi fay-je ma pensée et mes yeulx,  
Et puis après, toutes celles et ceulx  
Par qui premier le mestier commença  
Et de cecy me blasme que voudra.  
Il ne m'en chault qui en puisse parler  
Dis chascun tout ce qui lui plaira,  
Car, quant à moi, je ne veux plus aimer.

À cette « réponse » de Jehan, le chevalier de Buoy ripostera ainsi :

« J'ayme ma vie sans désirer ma mort,  
Et l'heure aussi que je fus amoureux.  
J'ayme mon coeur quant il en fut d'accord...  
Et puis ma dame au gent corps gracieux,  
Qui en ce monde point de pareille n'a...  
Que de si belle servir et honorer  
Dis chascun tout ce qui lui plaira,  
Car, quant à moi, je veux toujours aimer.  
Garancières, vous vous plaignez trop fort  
Des mauls d'amours qui vous sont douloureux.  
Il me semble que vous avez grant tort...  
Car quant à moy, je veux tousjours aimer... »

À partir de cette époque, Jehan ne s'arrêtera plus de rimer l'amour tout en faisant la guerre. En 1390 il participe à la croisade en Barbarie (en Hongrie) et écrit :

« J'ay amé, plus de deux ans et mieulx,  
Une qui dit qu'elle ne m'aimera ja (( jamais))  
Ne que pour riens ne me confortera  
De la douleur que me fault endurer...  
Hélas à qui diray-je ma tristesse... »

En 1406 - 1407, il accompagne Louis d'Orléans dans son expédition de Guyenne et, fait prisonnier par les Anglais à Bordeaux, il compose entre autres :

« Hélas ! ma très belle maistresse,  
Et vous, mes bons loyaulx amys,  
Si vous sçaviez la grande destresse  
Où suis, en une prison mis,  
De toute joye desgarnie  
Et de tout soulas ne m'aist, Dieux  
De moy ayez pitié, qui vis  
En espérance d'avoir mieulx. »

Comme vous le voyez Jean est le poète de l'amour courtois. Témoin cet autre rondel, sur la page de garde duquel, le méfiant propriétaire du manuscrit écrivit au XVe siècle « Ce livre est à Colin Lateignent, qui le trouvera sy le rende, il lui payra bon vin. » :

« À mon gré, j'ayme la plus belle  
Qui oncques fut ne que sera,  
En parle qui parler voudra,  
Jamais n'aymeray autre qu'elle,  
Car les bontés qui sont en elle  
Jamais femme ne les aura.  
À mon gré j'ayme la plus belle  
Qui oncques fut ne que sera,  
C'est domage qu'elle soit mortelle,  
Car, quand elle trespasera,  
Toute beaulté se passera  
Et n'en demourra point de telle,  
À mon gré j'ayme la plus belle. »

Jean prendra l'habitude de signer ou de commencer souvent ses poèmes avec sa devise qui lui servait également de cri de guerre qu'il poussait pour monter à l'assaut en rameutant ses gens : « Vous m'avez ! ». Un bel exemple en est ce poème qu'il écrivit toujours en captivité :

« Com un homme désespéré  
Et pour ce que j'ai advisé  
Il m'en met à leur volonté  
Et leur crie de bon coeur mercy !  
Vous m'avez ! »

Grand seigneur, il vivra de façon flamboyante et folle, comme le montre l'histoire de ce pari célèbre auquel il participa au printemps 1390. Le roi Charles VI séjournant à Montpellier, paria 5.000 francs à son frère le duc de Touraine sur celui qui gagnerait la course à cheval pour joindre cette ville à Paris. Les deux princes partirent au galop chacun avec un compagnon, Jehan escortant le roi comme nous le raconte le chroniqueur Froissart : « Ils se mirent en chemin ainsi que ordonné fut. Le sire de Garencières estoit avecque le roi : plus n'avait-il de compaignie. Le sire de Viesville estoit avecque le duc de Thouraine. Or chevauchèrent ces quatre qui estaients jeunes et de grant volonté, nuit et jour . Ou ils se faisoient charrier ((transporter)) quant ils vouloient reposer. Et devés savoir qu'ils remuèrent ((fatiguèrent)) plusieurs chevaux... Or cheminèrent le roy de France et son frère le duc de Thouraine à grant exploit, et se mestoient chascun en grant paine pour gaingnier l'argent et les florins de l'autre... le roy de France mit quatre jours et demy à venir en la cité de Paris, et le duc de Thouraine n'en mit que quatre jours et un tiers... » Jehan de Garencières qui n'avait déjà pas de quoi descendre à Montpellier et avait dû, rappelez-vous, emprunter la somme de son voyage, venait de perdre le pari en compagnie du roi. Espérons que son prince acquitta la dette de son vassal impécunieux... Grand seigneur, familier des rois et des princes, grand voyageur, guerrier infatigable, Jehan était aussi comme nous venons de le voir un fin lettré et un excellent poète. Il mourra comme il avait vécu, en soldat, à la bataille d'Azincourt en 1415 en même temps que son fils Jehan de Garencières le Jeune qui feront tous deux partie de cette fleur de la chevalerie française restée sur le champ de bataille. Sa vie nous a permis d'évoquer ce qu'était la vie de ces grands féodaux de la guerre de Cent Ans, qui possédaient, parmi bien d'autres propriétés, les terres d'Aigremont ou du moins en occupaient la forteresse pour le compte du roi. De la bataille d'Azincourt en 1415 qui voit la mort des deux Jehan de Garencières père et fils, jusqu'à 1480, c'est-à-dire pendant soixante-dix ans, nous n'avons plus aucune indication sur notre seigneurie d'Aigremont ni sur sa forteresse. À qui appartiennent-elles ? Je ne l'ai pas trouvé...

### **XVe siècle : la seigneurie d'Aigremont passe à la noblesse de robe**

La fin de la guerre de Cent Ans voit à Aigremont comme dans beaucoup d'endroits, le passage de nombreux fiefs de la noblesse d'épée à la noblesse de robe. À la fin du XVe siècle, si les grandes maisons nobles et les grands monastères se sont maintenus sur leurs possessions, les destructions de la Guerre de Cent Ans ont ruiné la petite et moyenne noblesse. Les petits seigneurs, dont les rentes à taux fixes ont été laminées par l'inflation, se trouvent en difficulté financière et vont alors vendre leurs fiefs à ceux qui ont de l'argent, à la

nouvelle classe montante : les gens de robe, les gens d'offices, c'est-à-dire les légistes, les hommes des Parlements et des Cours comme la Chambre des comptes. Ce sont sur ces hommes que le pouvoir royal commence à s'appuyer à partir de Philippe le Bel et de ses successeurs. Ces hommes de robe amassent alors rapidement des fortunes importantes qu'ils développent avec opiniâtreté. Par mariages ou par achats de terres, ces bourgeois, ajoutant souvent le nom de leurs terres à leur patronyme, pénètrent dans les rangs de l'antique noblesse d'épée. Fourquin (note 57) commente ainsi : « Ces nouveaux nobles illustrent une caractéristique déjà ancienne en Ile-de-France : la fortune administrative y précède la fortune territoriale. » Ce mouvement commencé sous Philippe Auguste s'accélère après la guerre de Cent Ans et connaîtra un nouvel essor avec les guerres d'Italie qui ruineront à nouveau toute une partie de la noblesse sous Charles VIII, Louis XII et François 1er. Mlle Bézard (note 55) précise : « Certains de ces nouveaux seigneurs portent le titre de chevalier ou d'écuyer, d'autres sont encore roturiers... pour les uns l'acquisition du fief précède l'anoblissement, pour d'autres elle la suit... » Ce glissement des fiefs de la noblesse d'épée vers la bourgeoisie de robe est particulièrement marqué dans notre terroir dès le XVe et deviendra presque général au XVIe siècle.

**À Poissy, vers 1480**, Louis XI avait donné la seigneurie de Poissy et ses dépendances à son médecin l'astrologue Jacques Coïctier, comme nous l'apprend le Comte d'Yanville (note 45) : « Cet astrologue sera nommé seigneur de Rouvray et clerc des comptes avec dispense de service tant qu'il sera de celui du roi. Il avait fait des efforts inouïs pour s'introduire à la Chambre des comptes, corporation riche et puissante. Il en fut nommé vice-président en 1482 pour être payé de ses gages, nonobstant qu'il n'y serait, attendu l'occupation continuelle au service du roi. Il fut destitué l'année suivante à la mort du roi. Il portait « D'azur à l'abricotier alias l'oranger fruité et arraché d'or. » Ses domaines de Poissy passeront avant 1500 dans les mains d'autres bourgeois, les Graville et les Pichon.

**À Orgeval**, à la mort de Guillaume d'Orgeval en 1383, la seigneurie passe à Jean Le Coq avocat au Parlement, puis en 1449 à Philippe Le Courtillier marchand à Paris et en 1480 à Adam Feret avocat au Parlement.

**À Poissy**, le fief de Chaponval appartient le 8 octobre 1498 à Pierre Pochon, « huissier, sergent ordinaire des Requêtes de l'Hôtel » (note 41) et « L'hommage est rendu le 15 novembre 1502 par Bertrand Le Gay, bourgeois de Paris, du chef de sa femme, fille et héritière de feu David Le Muet. »

**Le fief de la célèbre tour de La Montjoie**, à côté d'Aigremont, est détenu le 13 avril 1382 par Jean Torchard, avocat du roi à Mantes (notes 40 et 41).

**Chambourcy**. Charles VI avait anobli en 1400 des « bourgeois de Paris » fils du prévôt des marchands, Guillaume et Jean Sanguin dit Le Bâtard de Sanguin (qui sera reçu maître des comptes en 1418) ainsi que leur demi-frère Thomas le Morhier comme nous le précise le Comte Coustant d'Yanville (note 45). « Antoine Sanguin écuyer et échanson du roi racheta la seigneurie de Meulan en 1426. Son fils se rendit acquéreur avant 1464 des terres du Plessis-Mareil, de Guyancourt et de Chambourcy, le tout vendu par des nobles. » (Fourquin). À Chambourcy, on trouvera également les Le Picquart, conseillers au Parlement.

**Béthemont**. Au XVIe siècle, le fief de Béthemont dont la garnison rappelez-vous, était tenue en 1360 comme celle d'Aigremont sa voisine par Yon de Garencières, passera aux du Thillet, greffiers et conseillers au parlement de Paris. Encore à Béthemont un peu plus tard, à Fourqueux et à Tressancourt, on trouvera les Montmirail, maîtres des requêtes de l'Hôtel.

### **De 1460 à 1489 : la famille Poignant.**

Le fief d'Aigremont va suivre cette voie avec le déclin de la famille Garencières, pour autant qu'ils en étaient bien les seigneurs comme nous en avons fait l'hypothèse, et non pas seulement les capitaines. En effet, la famille de Garencières semble décliner vers le milieu du XVe siècle : le 3 octobre 1445, dans une prestation d'hommage de fief (Mirot hommage n° 1475), Jean de Montenay est encore qualifié de « seigneur de Montenay, de Garencières et de Milly en Gâtinais, chevalier et chambellan du roi ». Mais notons d'ores et déjà que ce Jean ne s'appelle plus Garencières mais Montenay et s'il possède Garencières c'est vraisemblablement parce qu'il a dû épouser l'héritière des Garencières (note 55). Mais 22 ans plus tard, lorsque son héritier, également appelé Jean de Montenay, prête hommage pour Maule le 5 septembre 1467

(hommage n° 1479), il n'est plus, lui, qu'un simple écuyer, seigneur de Garencières : « Hommage lige d'Athis-sur-Orge, mouvant de la prévôté de Paris, rendu aux mains du chancelier par Jean de Montenay seigneur et baron de Garencières », (note 41 hommage n° 76) Jean de Montenay de Garencières a dû à cette époque éprouver de cruels ennuis d'argent. Fourquin (note 57) qui évoque les Garencières, dit à ce sujet : « Il faut bien fumer ses terres ! C'était également le sentiment des Montenay, barons de Garencières, châtelains de Maule et seigneurs d'Athis-sur-Orge. Jean était encore chambellan du roi en 1445, mais ses héritiers ne portèrent plus ce titre. Sa fille ou sa nièce, Catherine, épousa probablement Pierre Poignant, avocat puis conseiller au Parlement qui fit aveu pour Athis en 1463 et 1489 cependant qu'un Jean de Montenay en rendait hommage en 1457. » Ce mariage expliquerait que tour à tour, comme on vient de le voir, Montenay et Poignant rendent hommage pour la même terre d'Athis. C'est donc vers 1460 qu'une fille ou nièce Montenay, héritière donc des Garencières, épouse probablement l'avocat au Parlement, Pierre Poignant l'Aîné. Par ce mariage, c'est toute une partie des terres des Montenay qui passe à Pierre Poignant notamment Athis, Souplainville et peut-être Aigremont, si toutefois Aigremont était bien dans cette famille comme nous l'avons supposé. Tandis que le reste de l'héritage Garencières est éparpillé : Massy passe aux Gaillons en 1468 et Maule à « Guillaume Vipart dit Morainvilliers », qui a donc dû, quant à lui, épouser l'héritière des Morainvilliers. On voit bien le glissement qui en deux générations a fait passer le prestigieux patrimoine des Garencières dans des mains roturières. Et c'est le départ d'une nouvelle et prodigieuse aventure qui va porter ces bourgeois hommes de lois aux sommets de la hiérarchie sociale en quelques générations seulement. Nous allons étudier cette épopée à Aigremont avec les Poignant et leurs successeurs les Viole.

### **Qui est Pierre Poignant l'aîné ?**

Les Poignant étaient déjà à la tête de fiefs au XVe siècle (note 51 ter). Ils partageaient depuis un certain temps le fief de Morangis avec la famille de robe Boucher. Ces Poignant avaient déjà une longue tradition des hautes fonctions administratives : vers 1450, un Poignant, peut-être le père de Pierre, était chambellan du roi de Navarre qui, rappelez-vous, était largement possessionné dans la région de Dreux et de Mantes. En 1409, un Thomas Poignant était conseiller ou avocat au parlement de Rouen (note 51 quarto). De leurs origines provinciales, les Poignant garderont des possessions ailleurs que dans la région parisienne et nous retrouvons « Pierre Poignant, conseiller au parlement de Paris avec haute justice sur Asse. Le Mans, 1498 » (note 51 bis). Remarquons que cette seigneurie passera en même temps que le reste de l'héritage Poignant à son gendre - Nicole Viole - que nous retrouverons plus tard à Aigremont : « Nicolas Viole, maître ordinaire des comptes, haute justice et droit de châtelainie en sa terre et seigneurie d'Asse. Le Mans, 1532 ». Le 11 septembre 1463 « Pierre Poignant l'Aîné » rendant hommage pour un certain nombre de fiefs, accélère l'entrée de sa famille dans la noblesse que ses parents avaient amorcée : « Hommage\* du fief\* et terre d'Athis-sur-Orge, mouvant\* de Châteaufort ou de Montlhéry ; du fief de Falaise, assis à Épône mouvant de Meulan ; des fiefs, terres, justice haute moyenne et basse de Thillières et de Souplainville, mouvant de la châtelainie\* de Poissy, rendu aux mains du chancelier par Pierre Poignant, avocat au Parlement ». Notons que si dans cet hommage de 1463, on ne parle pas encore d'Aigremont parmi les possessions des Poignant, le fief a quand même été acquis par Pierre Poignant car lorsque Nicolas Viole prêtera hommage pour Aigremont en 1498, comme nous le verrons plus tard, il dira que « c'est à cause de Catherine Poignant sa femme, fille de feu Maistre Poignant l'Aîné » (note 41 hommage 18). Nous avons également une confirmation tardive de cette acquisition d'Aigremont par Pierre Poignant l'Aîné : le 26 juillet 1575, pour une prestation d'hommage du fief de La Boudracque (note 51 hommage n°313) on cite parmi ses anciens titulaires Maistre Pierre Poignant l'Aîné seigneur d'Athis, Louans et Aigremont. Et nous conserverons l'hypothèse, à défaut de preuves plus précises, que ce fut par son mariage avec l'héritière des Montenay Garencières, que Pierre Poignant fit l'acquisition de la seigneurie d'Aigremont. Par ce mariage avec une fille noble qui lui apporte en dot de nombreux fiefs, Pierre Poignant accélère son intégration dans la noblesse. Mais s'il se contente néanmoins sagement de son titre de « Maistre » auquel son office au Parlement lui donne droit, il n'oublie pas d'arrondir très vite ses biens fonciers. Il achète par exemple « une maison noble et un hôtel seigneurial, fiefs assis sous la tour du Moustier d'Athis et dit fief de La Boudracque ou de La Mercadé » au fils de Maître Bureau Boudrac, notaire qui en avait épousé l'héritière Aude de Vitry. Poignant réunit de ce fait tous les fiefs d'Athis dans sa main. Il achètera également le « fief de Roquemont, sis au Chemin en Brie » et « parties de maison et terre du fief de Chemin près Lagny. » (note 51 hommages n° 2004 et 2005).

De l'activité d'avocat au Parlement de Pierre l'Aîné qui commence en 1463 et de son activité au Parlement où il devient conseiller en 1477, les archives royales ont gardé quelques traces. Par exemple, j'ai trouvé une

lettre de Louis XI datée de La Motte d'Égry, le 28 mars 1479, par laquelle le roi ordonne au Parlement de passer outre les arguments juridiques de Pierre Poignant dans une affaire de donation faite par un noble (note 35 lettre n°186). Une autre lettre de Charles VIII datée de Paris le 8 Juillet 1489, nous apprend que Poignant fait partie des parlementaires que le roi nomme pour qu'ils lui présentent leurs remontrances (note 35 lettre n°455).

Nous savons également que l'ambition de Poignant ne s'arrêtait pas à l'achat de fiefs, mais qu'elle était également politique. Une lettre de Charles VIII datée de la Roche-Talbot du 29 août 1488 évoque le litige opposant Poignant à Jean du Drac qui se déclarent tous les deux élus comme prévôt des marchands de Paris. Il semble gagner ce litige, puisque nous le retrouvons bien en 1490 prévôt des marchands (note 45).

### **La vie privée de Pierre Poignant l'aîné.**

Nous connaissons enfin aussi un peu la vie privée de Pierre Poignant que j'ai essayé de reconstituer en étudiant la liste des prestations d'hommages\* de fiefs\* qui sont des documents officiels qui étaient conservés à la chancellerie royale et aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale. L'archiviste Mirot a compilé ces textes dans deux ouvrages (notes 40 et 41).

L'hommage n°313 nous apprend que Pierre Poignant avait épousé Jeanne Aymery ou d'Aymery qui serait donc cette héritière Montenay Garencières dont M. Fourquin et Mlle Bézard ont fait l'hypothèse. Avec Jeanne il a eu au moins un garçon et trois filles. Le fils aîné s'appelait aussi Pierre et j'ai mis longtemps à comprendre qu'il y avait deux Pierre Poignant : Pierre l'aîné qui est le père, et son fils simplement appelé Pierre. Les textes sont clairs : l'hommage n°18 parle de Catherine Poignant fille de maître Poignant l'aîné, tandis que l'hommage n°78 évoque Catherine, sœur de Pierre Poignant. Ce même hommage n°78 nous apprend que ce fils Pierre était conseiller au Parlement, et l'hommage n°2004 du 21 octobre 1501 nous montre qu'il avait épousé Ragonde d'Hacqueville. Pierre le jeune meurt en 1501 (hommage 2004) et sans enfant, puisque c'est sa femme Ragonde, ainsi que ses deux sœurs qui héritent (hommage 2005). Toutefois de nombreux auteurs ont confondu les deux Pierre : voyez ce qu'en dit E. Maugis dans l'*Histoire du Parlement de Paris* (note 60 ter). Pierre l'aîné et Jeanne d'Aymery auront en outre trois filles :

- **Marie**, qui épousera Adam Boucher, notaire et secrétaire du roi (Note 41 hommage n°78),
- **Charlotte** qui épousera maître Jacques du Drac, conseiller au Parlement (Note 41 hommage n°313).
- **Catherine** qui épousera Nicole ou Nicolas Viole qui succèdera à son beau-père Pierre l'aîné Poignant, comme seigneur d'Aigremont en 1498 (note 41 hommage n° 79) Précisons que Ragonde d'Hacqueville, femme de Pierre Poignant le Jeune, était la fille d'une Marie Viole et d'un François d'Hacqueville et Catherine sœur de Pierre le Jeune épousera Nicolas Viole : on restait donc en famille et on épousait dans le cercle de ses proches fréquentations.

La vie quotidienne des époux Poignant nous est également connue par le livre de comptes de l'intendant de Pierre Poignant pour ses domaines d'Athis, conservé aux archives des Yvelines. Ce livre de comptes a été étudié par l'archiviste Yvonne Bézard dans les années 1920 (note 54). Mlle Bézard nous restitue en ces termes la vie familiale de Poignant qui avait, avec Jeanne d'Aymery, une épouse particulièrement énergique : « Bien peu de seigneurs... que les obligations d'un service de Cour, d'une charge parlementaire, d'un négoce à Paris, accaparaient... se résignaient à surveiller leurs terres comme le faisait Maître Pierre Poignant... Ce n'était du reste pas lui qui faisait les allées et venues fréquentes entre Paris et ses fiefs, mais une certaine demoiselle Poignant, sa femme probablement ((sans doute cette Jeanne d'Aymery sa première femme dont nous avons parlé plus haut)). Elle venait surveiller les vendanges, apportait l'argent nécessaire au salaire des ouvriers ; elle faisait porter en sa présence les échallas et le fumier dans les vignes « Item à Jehan Regnon sur les cheriages tant d'eschallas, comme les fians ((fumiers)) et terres, menés ès vignes par commandement de ma dite demoiselle et en sa présence. » Devant elle, on fauchait les jardins du château d'Athis et chaque fois qu'elle séjournait à Athis, le receveur du domaine inscrivait sur le registre, la dépense du pain et du vin achetés au détail « pour le jour que Mademoiselle vinst et demoura au giste ». Cette femme zélée demeurait l'exception, et les seigneurs préféraient à cette époque recourir au bail à ferme pour exploiter leurs domaines... Elle fit défricher et labourer 67 hectares de terres en 1464. »

Marc Bloch (note 56) reprend cette analyse et dit de Madame Poignant : « Si elle reste une exception en son temps, elle préfigure par son activité tatillonne et sans doute fructueuse, les grandes bourgeoises de campagne des siècles suivants. » Si nous connaissons ainsi la vie des Poignant et notamment de Madame Poignant dans leur château d'Athis-sur-Orge à travers le livre de comptes de son intendant d'Athis, nous pouvons supposer qu'elle venait de la même façon à Aigremont pour inspecter les échallas de ses vergers,

ses vignes et ses troupeaux de moutons. Mais de son intendant d'Aigremont, nous n'avons hélas rien conservé de cette époque bien lointaine qui remonte malgré tout à Jeanne d'Arc.

### De 1474 à 1644 : la famille Viole.

À la mort de Pierre Poignant en 1496, son fief d'Aigremont va passer à la famille de son gendre Nicole ou Nicolas Viole, Correcteur, puis Maître à la Chambre des comptes qui avait épousé Catherine Poignant en 1474. Catherine lui avait apporté en dot son futur héritage, constitué des fiefs d'Aigremont, d'Athis-sur-Orge, de Garencières (près de Poissy), de Rocquemont, de Tillières et d'Achères. C'est dans ces circonstances que le 30 octobre 1489, du vivant de son beau-père Pierre Poignant qui ne mourra qu'en 1496, Maître Nicole Viole prête l'hommage lige suivant au roi Charles VIII pour les terres apportées en dot par sa femme : « Hommage\* lige\* des terres et seigneuries d'Aigremont, Tillières, Achères et de quatre-vingt-seize arpents sur la paroisse d'Aigremont sur les étangs de Retz, tenant aux bois de la chapelle d'Herblay, mouvant de la châtelainie de Poissy, rendu par Maître Nicole Viole, correcteur en la Chambre des comptes. » (Note 41 hommage 17) Et le 29 juin 1498 soit deux ans après la mort de son beau-père, il réitère cet hommage auprès du chancelier du roi Louis XII, dans les mêmes termes, en ajoutant seulement la précision suivante « à cause de Catherine Poignant sa femme, fille et héritière de feu Maître Poignant l'aîné, Maître des requêtes de l'Hôtel », (voir note 41 hommage 18). C'est donc bien par le mariage de Nicole et de Catherine Poignant en 1474 que les Viole succèdent aux Poignant et deviennent seigneurs d'Aigremont en même temps que d'Athis, de Tillières et d'Achères. En 1490, nous voyons Maître Nicole Viole s'acquitter « du premier acompte de son quint denier\* pour les fiefs d'Aigremont, Tillières et Achères et de 96 arpents de bois, le tout mouvant\* de Poissy. » Nicolas mettra seize ans pour s'acquitter de sa dette de quint. Ce mariage s'avèrera des plus profitables, puisque son beau-frère Pierre Poignant le Jeune mourra sans enfant et légua en partie ses biens de Rocquemont et de Chemin près de Lagny, à sa sœur Catherine, femme de Nicolas (note 41 hommages 2005 et 2007). De ce Nicole Viole, mari de Catherine Poignant et premier de la famille Viole à posséder la seigneurie d'Aigremont, nous connaissons quelques détails de sa vie. Le Comte Coustant d'Yanville (note 45) nous apprend que Nicolas est « nommé correcteur de la Chambre des comptes le 6 avril 1478 au lieu de Philippe Le Bègue et restera en exercice jusqu'en 1511 qu'il fut nommé Maître des requêtes. Il fut nommé Prévôt de marchands en 1494 au lieu de Jacques Pied-de-Fer. » Remarquons que son beau-père Pierre Poignant avait été prévôt des marchands quatre ans auparavant. Nicolas mourra sous François 1er en 1518.

#### Une famille nombreuse.

Avec Catherine Poignant ils auront « entre autres enfans, cinq fils » : Philippe qui mourra célibataire, Agnan, Nicolas, Pierre et Jean, et une fille Hypolithe qui épousera Agnan, Vicomte de Cally. En 1518, Nicolas Viole meurt et ses quatre fils se partagent l'héritage de la façon suivante :

- **Agnan** l'aîné, chambrier et sous-doyen de l'église Cathédrale de Chartres, « qui estait d'église et laissa à ses trois frères son droit d'aînesse, se contentant de la demi-terre de Noiseaux. »
- **Nicolas** qui devint juridiquement l'aîné succéda à son père comme Correcteur à la Cour des comptes en 1511 et comme Maître des requêtes le 20 février 1520 (notes 44 et 45), prit « la terre et la seigneurie de Gentilly et la grande maison de la rue Saint-André-des-Arcs (sic) à Paris », épousa Claude de Chambon et mourut le 20 juillet 1540,
- **Pierre** « conseiller au Parlement, prit la châtelainie et seigneurie d'Athis... » et épousa sa belle-sœur Anne de Chambon.
- **Jean** « ledit Jean se réservant la terre d'Aigremont, à lui baillée en avancement d'hoirie... » Jean, un des fils cadets de Nicolas Viole devint donc le deuxième seigneur d'Aigremont de la famille Viole. Nous constatons qu'il avait reçu Aigremont de son père Nicolas « en avancement d'hoirie » ce que nous appellerions aujourd'hui une donation du vivant du père à valoir sur héritage. Ceci explique pourquoi en 1508, c'est Jean et non pas son père Nicolas, qui concède « aux vilains d'Aigremont le bail à cens perpétuel » dont nous parlerons en détail plus loin. Il acheta à ses frères la seigneurie d'Andrézel. Ne confondons pas notre Jean Viole d'Aigremont avec Jean Viole de Rocquemont, Correcteur à la Chambre des comptes à la huitième chambre le 16 juillet 1537 d'après Mlle Denys (note 44) et en 1511 d'après le Comte d'Yanville (note 45) : il s'agit de son neveu le fils de Nicolas. Jean Viole d'Aigremont qui meurt en 1539 est le fondateur de la branche des Viole d'Aigremont d'Andrézel. Après lui, la terre d'Aigremont sera toujours réservée aux aînés de la famille qui adjoindront à leur nom de Viole, le nom d'Aigremont et souvent d'Andrézel.

## La fabula des Viole.

Comme les Poignant, les Viole « appartenaient à cette classe de gens de robe qui, depuis le XVe siècle ayant servi la royauté dans des Offices de la magistrature, était devenue une aristocratie. Ils tenaient à leur noblesse et au titre de « Noble Homme » qui précédait leur nom ; leur fortune s'était augmentée par d'heureuses tractations monétaires ou immobilières. » (Note 59). C'est à l'apogée de cette famille, en 1630, que le Père Don Guillaume Morin en rédige la généalogie. Sous sa plume, la famille Viole se parera d'une origine quasi-mythique, mais il est vrai que le bon Père écrivait cela dans une *Histoire du Gâtinais* (note 58), région dans laquelle les Viole jouaient alors un grand rôle avec leur fief d'Athis. Si l'on veut manger à sa faim quand on est un prêtre sans bénéfice et un modeste historien mondain, il vaut mieux se ménager des protecteurs puissants et nourriciers, dût la vérité historique en souffrir. Pour votre plaisir nous vous présentons un extrait de cet ouvrage tiré du délicieux chapitre intitulé *Généalogie de la Noble et Illustre Famille des Viole* (note 58) : « Au temps que la République Romaine fleurissait en toute perfection et grandeur, il y avait à Rome des Flamines - les prêtres de Jupiter - de l'un desquels vînt une fille, laquelle en son jeune âge, prenant une singulière délectation... à porter des bouquets de fleurs, spécialement de la fleur que nous appelons violette... plusieurs pour ce subject la nommèrent de ce nom Viola - Viole - lequel nom lui demoura et continua. De cette famille Viola, estoit du temps des guerres de César aux Gaules... un Tribun nommé Acilius... Tacite fait mention de cet « Acilius a Viola ». De cet Acilius sortit une lignée qui demeura au dis pais de Lyonnais ou vers le pais d'Auvergne jusqu'au règne de Chilpéric... Quoi qu'il en soit, c'est chose assurée qu'en cette province-là, il y eut des seigneurs, barons des Aulnois et des Sauvages, du nom de Viole... » Cette généalogie faisant remonter à Rome l'origine des Viole est absolument magnifique, mais la précision n'est pas sa qualité première. Même l'auteur n'arrive pas à prendre vraiment au sérieux son propre travail historique comme le montre certaines de ses formulations délicieusement imprécises dans leur autorité : « quoi qu'il en soit est chose assurée »... ou encore « au pais de Lyonnais ou vers le pais d'Auvergne... » Notons que ces travaux « historiques » débouchant sur des « légendes » au service d'une famille, sont choses courantes à cette époque : la véritable noblesse ne saurait avoir été acquise, elle est immémoriale, et l'histoire, dans ces conditions, ne peut que remonter à des temps si reculés qu'elle se perd naturellement dans les brumes de la légende. En 1855 le Comte de Soyecourt, ultime héritier des terres d'Aigremont et que nous retrouverons plus tard, écrivait en parlant de ses propres ancêtres : « Cela s'appelait autrefois la fable des familles ; non cette fable que les intrigants fabriquent, mais cette fable que le temps a consacrée, qu'il rend vraisemblable et dont on peut dire « Si fabula, nobilitas illa est » (là où est la fable, là est la noblesse) par ce, la fable ne peut naître que sur un noble terroir parce qu'elle renferme des incidents qui, à défaut du fond, sont encore des titres de noblesse. » (Note 66).

Cette attitude n'était pas nouvelle : le peuple romain ne se sentant pas d'assez noble origine, Virgile dans L'Énéide s'était essayé à prouver que Remus et Romulus descendaient d'Énée le Troyen fuyant la destruction de sa cité par les Grecs d'Agamemnon. C'est dans le même esprit qu'en 1572 Ronsard écrivit son épopée *La Franciade* pour démontrer que les rois de France étaient aussi nobles que les empereurs romains, puisque les Capétiens descendraient, eux aussi, des Troyens par Francus fils de Priam roi de Troie qui, d'après Ronsard, serait venu fonder le royaume de France après la destruction de sa ville mille ans avant Jésus-Christ. C'est cette tradition qu'emprunte Don Morin pour ses protecteurs les Viole. Mais se devant néanmoins d'être moins superbes que leurs rois, nos Viole devront se contenter en toute simplicité d'acquérir une généalogie modestement romaine, par conséquent un tout petit peu moins antique que la fabuleuse généalogie mythique troyenne des Capétiens. Puis, poursuivant son étude « historique », l'excellent Don Guillaume va en arriver progressivement, après s'être quand même livré à une longue suite d'approximations, à des degrés de parenté plus récents et par conséquent plus sérieux : « Et premièrement, environ les règnes des rois Philippe Auguste, Louys VIII et Louys IX dict Saint Louys (admirez toujours la précision) un de la maison des Viole, Alphonse, fut échanson du roy... et espousa Alix de Melun, la fille d'un seigneur de la maison de Melun nommé Hugues de Melun sire d'Andrézel, ((c'est de là que daterait la possession d'Andrézel par la famille Viole)) duquel mariage sort un nommé Jean Viole surnommé aussi d'Andrézel, qui vécut l'an 1312 sous le roy Philippe IV dict le Bel... On ne sçait au vray à qui fut marié ledit Jean, mais on sçait qu'il eust un fils - Pierre - marié à une damoiselle du Pays de Forest nommés Agnès de Chabanne de fort noble maison... qui fust chambellan du roy Jean (( Jean II Le Bon)) et sire d'Andrézel et de Villiers lequel fut baillé au roy d'Angleterre pour un des otages du roy Jean son maistre ((Rappelez-vous l'histoire de ces otages avec Yon de Garencières)). De luy et de ladite Agnès sortit un fils nommé Jean, qui estoit du temps de Charles V le Sage... qui épousa Anne de Vésue de laquelle il eust trois enfants : Pierre, Jean et Agnan. Jean mourra en Guyenne... et fist bastir une fort belle maison proche de Cahors qu'il nomma du nom de Viole... quant à Agnan, il fust d'église, premièrement doyen de Poitiers, puis évesque

d'Embrun. Pierre Viole le fils aîné, déjà grand et fort, continua l'exercice des armes avec ledit Jean Viole son père... et fit la campagne de Naples... Ledit Pierre Viole fut marié à Margueritte de Senlis ((en 1399)) fille d'un brave chevalier nommé Messire Jean de Senlis, dit Le Bouteiller, issu des seigneurs comte de Senlis ((en réalité c'était une dynastie de robe, sa femme lui apportant en dot la demi-terre de Noiseaux))... Pierre fut gouverneur de Montargis l'an 1423 où les Anglois allèrent mettre le siège, auquel siège, il fut tué après avoir fait preuve de vaillance en résistant ... De ce mariage sortirent trois enfants : Jean, Marie et Agnan... Jean accompagna le Duc d'Anjou roi de Sicile à Naples... Marie espousa en l'an 1416 François d'Hacqueville duquel mariage sortit Radegonde mariée à Monsieur Poignant conseiller de la cour du Parlement, sieur d'Athis et de Louane en première noce et en secondes noces à Jean de Miraumont... Agnan fils puîné dudit Pierre Viole et de Margueritte de Senlis estant adonné à la piété, voulu estre d'église et avoit esté élu esvêque de Constance... Il espousa (( ? )) ensuite damoiselle Catherine Boucher d'une fort honorable famille de Paris... elle estoit fille de M. Bureau Boucher vivant seigneur d'Orcey et l'un des quatre maîtres ordinaires de l'Hostel du Roy... De ce mariage sont issus entre autres enfants... Philippe qui fut tué à la conquête de Naples sous Charles le Huitième... Charlotte... et Nicolas qui fut marié en l'an 1474 avec Catherine Poignant fille de M. Poignant, Conseiller et Maître des requêtes ordinaires de l'Hostel du Roy seigneur d'Athis, de Louane etc. Mais ennuyé d'estre si souvent éloigné de ladite damoiselle Catherine sa femme pour se tenir auprès du comte de Dunois... le roy Louys XI le mit en sa Chambre des comptes pour lors retraite ordinaire des gentilshommes de cette qualité. En l'année 1496 décéda ledit sieur Poignant laissant damoiselle Marie femme d'Adam Boucher et sa sœur Catherine femme dudit sieur Nicole de Viole, ses héritiers. »

Et nous voilà donc enfin arrivé à Aigremont ! Mais précisons toutefois que le *Grand Armorial de France* qui fait autorité en la matière (note 42) est plus restrictif sur les origines des Viole en faisant remonter l'ascendance « prouvée sans interruption » de la famille, au père de notre Nicolas, Aignan de Viole, conseiller et avocat général à la Cour des aides vers 1440, ce qui n'est déjà pas si mal. Cette famille Viole s'épanouira tout au long du XVI<sup>e</sup> et surtout du XVII<sup>e</sup> siècle en plusieurs branches de haute et riche noblesse de robe qui s'illustrera tellement au parlement de Paris qu'un dicton du XVII<sup>e</sup> s. dit, jouant sur les mots entre le nom de famille Viole et l'instrument de musique la viole : « Le Parlement n'a jamais dansé sans Viole. » Les Viole n'étaient du reste pas les seuls dans ce cas et on trouve aussi bien d'autres grandes dynasties de robe qui se perpétuent héréditairement dans les grands corps du royaume, comme les Anjorant dont on disait : « Point de Parlement sans Anjorant » (note 66). Les Viole ne produiront pas que des hommes de loi, mais également de grands administrateurs : Nicole Viole, dont nous avons déjà parlé plus haut, conseiller du roi et maître ordinaire en la Chambre des comptes, fils de Nicolas Viole premier seigneur du nom à Aigremont et frère de Jehan qui sera notre deuxième seigneur Viole, fut vers 1540 et 1550 « commissaire sur le fait du pavage et du rétablissement des chaussées de la prévôté et vicomté de Paris ». Nous le voyons (note 55) occupé à refaire le pont et la chaussée de Saint-Cloud en 1541, la route de Villejuif en 1542, le pavé de Longjumeau à Monthéry en 1543, celui de la maladrerie de la Banlieue à Arcueil en 1544, les chaussées du village de Longjumeau en 1547. C'est Nicole Viole qui passe les marchés avec les carriers tailleurs de pierres et les voituriers qui les transportent : « Guillaume et Denys Boucher, frères, carriers à Linas sont chargés de faire, fournir et livrer tout le carreau qu'il conviendra pour paver le pont et bourg de Saint-Cloud... du petit échantillon en la carrière de Vaucresson, qui leur sera livrée par le dit Viole... tellement que les voituriers et ouvriers ne soient oisifs et qu'ils n'en ayent dommage... au prix de cent sols tournois, chascun millier de carreaux, prins en ladite carrière... »

Pour donner une idée de cet épanouissement brillant de la famille dans tous les grands corps de l'État, évoquons-en les divers rameaux qui se séparent à partir de notre Nicolas à l'orée du XVI<sup>e</sup> s. :

### **La branche des Viole de Noiseaux.**

Fondée par Nicolas le frère de Jean Viole, cette branche des Viole sera notamment illustrée en 1533 par Pierre seigneur d'Athis qui sera prévôt des marchands et posera la première pierre de l'Hôtel de Ville de Paris (celui qui sera incendié en 1870 sous la Commune de Paris) comme nous l'indique l'*Armorial Chartrain* (note 43). De cette branche, l'*Épitaphier de Paris* nous a conservé cette inscription, aujourd'hui disparue, de l'église de Saint-André-des-Arts à Paris : « Cy-Gist noble homme et saige Maistre Nicolle Violle en son vivant seigneur de Noiseaux en Brie et de Villiers en Desseure, conseiller du Roy notre sire et Correcteur en la Chambre des comptes à Paris qui trespassa le jour ... de ... de l'an 1618. Priez Dieu pour l'âme de luy ».

### **La branche des Viole du Chemin et de Guermantes.**

Cette branche de la famille donnera un évêque de Paris avec Guillaume Viole seigneur du Chemin (note 60 bis g). Guillaume entra dans les ordres, devient conseiller d'Église au Parlement en 1550 puis évêque de Paris le 18 mars 1565 et meurt le 4 mai 1567. Pendant la Fronde, Pierre Viole, conseiller du roi, président de la 4e Chambre des enquêtes, seigneur de Guermantes, du Chemin et de Roquemont, acquit une grande célébrité en prenant le parti du Grand Condé contre Mazarin et le roi Louis XIV encore mineur et en participant aux émeutes de Paris comme « capitaine à l'Île Notre-Dame » (note 59) en compagnie des célèbres parlementaires frondeurs Broussel et le président de Longueuil (dont le descendant deviendra quelques années plus tard à son tour seigneur d'Aigremont). Après de tels excès, le président Pierre Viole dut prendre le chemin de l'exil, en Espagne puis en Flandre, en compagnie de Condé son protecteur. Bien lui en prit, puisque le 28 mars 1654, il fut brûlé et décapité, mais en effigie seulement, en place de Grève pour crime de félonie et de lèse-majesté. Rentré en grâce et d'exil, il mourut paisiblement dans son château de Guermantes, en Ile-de-France. Vous pouvez encore voir ce château, avec notamment la chambre qu'il fit construire et peindre aux armes de sa femme, Jeanne Vallée (note 59).

### **La branche des Viole de Soulaire.**

Avec plusieurs conseillers au Parlement, famille maintenue noble en 1665 et 1668.

### **La branche des Viole d'Athis.**

Elle s'illustrera avec un maître des cérémonies de France et plusieurs conseillers et présidents au parlement de Paris. Parmi ceux-ci, Pierre, seigneur d'Athis-sur-Orge, doit un peu de célébrité à sa femme Marie de Thiballier, fille du sieur d'Angleuse, qu'il épousa le 12 décembre 1626, surnommée « La Présidente d'Athis » et dont Tallemant des Réaux médite un peu dans ses *Historiettes* où, sous le n° 192 intitulée *Madame d'Athis* il en raconte ceci : « Madame d'Athis avait été jolie en sa jeunesse et on en avait un peu mesdit. Son mary qui estoit Viole... avait toujours maille à partir avec elle et il engrossait toujours quelques servantes. Cependant elle en parlait comme d'un Mausole. Je l'aymois si fort, disoit-elle, car il n'y eut jamais une créature plus Phoebus ! Elle faisait, disoit-elle, lit à part, quoiqu'elle n'eust qu'un seul enfant, parce que M. d'Athis estait de trop bonne maison pour faire des gueux... Son fils ((Louis né en mai 1629)) estoit assez grand et assez desbauché. Elle ne voulait pas le laisser aller à la guerre, il s'en alla un beau matin en Hollande sans lui dire adieu. Il empruntait de l'argent à l'ambassade du Portugal et disait : Ma putain de mère ne me donne rien... ((Pierre passait pour servir le roi au Portugal, mais à la vérité, il avait dû s'exiler là-bas)) La vérité est qu'Athis avait fait à Paris un grand exploit, car il avait tué un des portiers du Pont-Rouge pour ne pas payer un double ((petite monnaie pour le péage)). Il alla au Portugal... il y fut tué, (( en 1648)) en commandant quelque corps de Français ... » (note 60) Un des fils de cette Présidente d'Athis devint ermite à Athis sous le nom de « Frère de la Mort. » Célèbre pour ses bonnes œuvres, il se promenait en robe de bure noire, une tête de mort suspendue à son cou par une chaîne (note 58).

### **La branche des Viole d'Aigremont et d'Andrézel.**

C'est celle qui nous intéresse plus particulièrement et que nous allons détailler ci-dessous. Certaines branches de la famille portaient « de sable à trois chevrons brisés d'argent ». L'*Armorial de la Chambre des Comptes* (notes 44 et 45) nous dit que nos Viole d'Aigremont portaient : « De sable à trois chevrons brisés d'or posés l'un sur l'autre » c'est-à-dire un blason à fond noir (sable) avec trois chevrons dorés et brisés. Il est curieux de remarquer que Mlle Denys qui, en 1780, a réalisé ce splendide *Armorial de la Chambre des Comptes* (note 44) dans lequel figure en taille-douce et en couleur tous les blasons des membres de ce grand corps, a commis une erreur capitale que je n'avais pas repérée à la première lecture : elle a peint en fait « D'or aux trois chevrons brisés de sable » tout en mentionnant dans la marge la description correcte : « De sable à trois chevrons brisés d'or ». Remarquons que ce blason, c'était aussi à peu de choses près celui des Garancières : coïncidence ou continuité ? Voir nos commentaires en annexe IX.

#### **• Jean Viole.**

Comme nous l'avons dit plus haut, Nicolas Viole, époux de Catherine Poignant qui avait succédé à son beau-père Poignant comme seigneur d'Athis et d'Aigremont, meurt en 1515 sous François 1er. Nous avons vu que par donation du vivant de son père, confirmée lors de son héritage, c'est le cadet Jehan, conseiller à la Cour des aides, qui fonde la branche des Viole d'Aigremont et d'Andrézel. C'est en cette qualité qu'il signe en 1508, l'acte de rente perpétuelle avec les manants du village d'Aigremont pour leur concéder des terres collectives communales, acte dont l'original est à la Mairie et dont nous parlerons en détail plus loin.

Jean Violle deviendra conseiller au Parlement en 1516 sous François Ier, comme nous l'apprend le *Registre des Lettres Reçues et Envoyées par le Parlement* (note 35) : « Lettre du 2 juin 1516 présentant au roi les noms des candidats élus par la Cour à l'office de conseiller clerk vacant par le décès de Jean Duret : Déode Chauveran, Gilles de Cammers, dit Langlade, official du Mans, Michel Gaudaire official de Sens et Jean Violle avocat du roi à la Cour des aides ». Le roi choisira Jean Violle. L'*Épitaphier de Paris* nous a conservé la plaque tombale de sa femme, plaque actuellement détruite et qui se trouvait dans l'église des Grands-Augustins de Paris : « Cy-Gist demoiselle Françoise Gillebert en son vivant femme d'honorable et saige Maistre Jean Violle, seigneur d'Aigremont, conseiller et avocat du Roy en sa Cour des aydes à Paris, laquelle trespassa le 27e jour d'avril l'an 1515. Priez Dieu pour son âme. » Le chroniqueur Don Morin nous dit qu'il épousa la fille du sieur de Maintenon, sœur de Mme de Rambouillet : est-ce la même personne, ou bien s'est-il remarié par la suite ? Ce qui est possible puisqu'il mourut en 1539 et survécut donc à sa femme pendant vingt-quatre ans. Jehan Violle et Françoise Gillebert auront trois fils : Jacques l'aîné, Martin et Michel, et quatre filles dont je n'ai pas retrouvé les noms. Martin le troisième fils « faisant profession des armes eust en partage la terre et baronnie d'Antrague en Rouergue. »

- **Michel Violle, dit « l'Abbé d'Aigremont ».**

Michel, le fils cadet, aussi appelé l'abbé d'Aigremont, connaîtra une forte notoriété comme astrologue. N'oublions pas que cette époque troublée des guerres de Religion entre Réformés et partisans de la Ligue catholique des Guises, fut aussi l'époque de Nostradamus. Michel Violle qui mourut en 1591 fut abbé du monastère de Saint-Euverte près d'Orléans pendant 26 ans. Pierre de L'Estoile nous rapporte même une conversation politique de Michel au sujet des Guises où il doute de la victoire des catholiques (note 60 bis e) : « L'abbé de Saint-Euverte dit à un sien ami que ceux des Guises ne viendraient jamais à bout de ce qu'ils avaient entrepris ; mesme qu'il estoit en grande peine des deux frères ((les Guises)) de savoir ce qu'ils deviendraient, pour que tant plus qu'il y estudiait et y resvait, il trouvait qu'ils s'en alloient en vent et en cendre. » Et le chroniqueur nous trace un portrait de Michel Violle, abbé et astrologue : « Je ne puis en ce lieu oublier le docte abbé de Saint-Euverte d'Orléans, qui était son cousin germain ((de Guillaume évêque de Paris que nous avons évoqué plus haut)), prélat duquel la mémoire durera éternellement, pour la parfaite connaissance qu'il avait des langues, sanctifiée en l'arbre de la Croix, et pour son érudition singulière des sciences astrologiques qui le rendaient admirable envers les plus doctes... En cet an 1591, le 4e de May mourust à Orléans l'Abbé de Saint-Euverte, tenu de tout le peuple pour un saint homme, comme à la vérité il menoit une vie fort sainte et religieuse. Il a prédit beaucoup de choses de ce temps qu'on a vu advenir, comme la bataille d'Ivry qu'il annonça longtemps devant à M. l'évêque d'Orléans et que le roy Henri IV la gagnerait avec l'établissement de son règne en dépit de la Ligue, laquelle il vaincrait et réduirait à néant... Mais ce bonhomme s'est trompé en deux principaux points de sa prophétie ; l'un pour Paris qu'il assuroit infailliblement devoir périr et estre ruiné et saccagé de fond en comble ; l'autre pour la conversion du Roy qu'il disoit vivre et mourir obstiné en la profession de sa religion réformée ».

- **Jacques, dit le « Conseiller d'Aigremont ».**

Quant au fils aîné, prénommé Jacques, seigneur d'Aigremont, avocat en Parlement, il deviendra conseiller au Parlement sous François Ier (note 60 ter) le 4 octobre 1543 à 25 ans et fut connu sous le nom de « Conseiller d'Aigremont ». À la mort de son père, il prêle hommage le 22 mai 1539 pour « quatre-vingt-seize arpents de bois au terroir d'Aigremont, en son nom et en celui de ses cohéritiers (note 41 hommage n°16). Don Morin nous dit qu'il était également seigneur d'Andrézel, Villiers, Achères et Tillières. Nous connaissons quelques événements de sa vie grâce au bourgeois de Paris, Pierre Taisan de L'Estoile qui fit dans ses *Mémoires* la chronique de la vie de la Capitale, d'Henri III à Henri IV (note 60 bis a). Grâce à lui, en 1580, nous voyons Jacques Violle en plein travail au Parlement : « Le mardy 22e fevrier 1580, en la grande salle de l'esvêché de Paris, richement tapissée et accommodée pour cet effet, messire Christophe de Thou, premier président, assisté de messieurs Violle, Anjorant, Longueil ((dont le descendant sera seigneur d'Aigremont)) et Chartier, conseillers à la Cour de parlement, à ce députés, commencèrent à procéder à la réformation et réduction de la coutume de Paris... » Jacques épousa Philippe de Bailly le 25 mai 1552. Il en aura, entre autres, un fils aîné également appelé Jacques, un cadet Nicolas qui sera sieur d'Ozereaux, deviendra maître des requêtes en 1585 et héritera des biens de la branche des Violle de Guermantes. Et enfin, il eut une fille, Philippe, qui épousera le 5 octobre 1572 Henri, sieur du Tillet. Toujours grâce à L'Estoile, nous connaissons très bien les circonstances de la mort de Jacques Violle (note 60 bis d) : « Monsieur d'Aigremont, conseiller en la Grand chambre. Le lundi 30e Juillet dudit an 1584, entre 5 et 6 heures du soir, Maître Jacques Violle, seigneur d'Aigremont, conseiller en la Grand chambre, ainsi qu'il descendait de sa mule revenant du Palais pour entrer en sa maison sise Rue Pierre Sarrazin, près les Cordeliers, tomba

malade d'une apoplexie dont il mourut incontinent après, et fust regretté comme homme de bien qu'il estoit, bon justicier et très digne d'une telle charge. Il avoit un clerc Maistre François Dauphin, qui l'avoit servi pendant trente ans et qui, peu auparavant estoit mort et dont on disoit que son maistre qui l'aimait fort s'estoit saisi. »

• **Jacques, dit le « Président d'Aigremont ».**

Fils aîné du précédent, on l'appelait aussi le « Baron d'Aigremont ». C'est ce Jacques qui possédera une belle bibliothèque avec des livres portant ses armoiries et sa devise : « De Devil en Espoir », dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque Nationale comme nous le précise l'*Armorial du Bibliophile* (note 66 bis). Notons que ses armes étaient différentes des armes ordinaires des Viole : « D'azur à trois chevrons brisés d'or, à la bordure de gueules. » Mais peut-être ce choix de couleur n'était-il guidé que par les besoins de décoration de la couverture ? Ce Jacques se donnait le titre de « Baron d'Aigremont ». On le disait beau, mais le peuple de Paris disait que sa mère avait été légère et que sa femme Mlle du Vouzay l'était aussi. Une chanson sur ce thème, rapportée par Pierre de L'Estoile, courut même Paris (note 60 bis c) :

« Aigremont beau garçon  
A bien levé le soubçon  
Que l'on avait de sa mère :  
Car, estant desja cornard,  
Il ne peut être bastard,  
Ressemblant trop à son père... »

Si l'on comprend bien ce raisonnement, Jacques Viole d'Aigremont ne peut être bâtard puisqu'il ressemble trop à son père par les cornes ! Malgré ces bruits fâcheux, Jacques fera une carrière parlementaire brillante et sera reçu conseiller au Parlement le 5 août 1572 ; il entra en possession de sa charge le 16 juin 1574 et succéda à son père le 2 août 1584. Pierre de L'Estoile a gardé le souvenir de son installation à la Chambre de l'Édit : « Le mercredy 10e janvier 1601, la Chambre de l'Édit fust renouvelée ; on y mist pour président Monsieur de Thou, et pour conseillers Messieurs Molé, Sanguin... Viole... ». L'un des procès dont le président d'Aigremont s'occupa en appel, connu un immense retentissement populaire que Pierre de L'Estoile, toujours lui, nous raconte en détail : « Le lundy 15 de ce mois d'octobre 1601, fust donné à Paris en la Chambre des vacations, un arrêt notable contre une femme qui avoit eu affaire à un chien... Claude de Culan, native de Rosay en Brie, servante domestique du prier de Rumercourt... convaincue du crime de luxure abominable et de bestialité... d'avoir eu habitation avec un chien, par abomination et comme contre nature, icelle de Culan auroit esté condamnée à estre pendue et estranglée à une potence qui, pour ce, seroit dressée dans le carrefour et lieu public du lieu de Saint-Lubin de Crevant, à laquelle potence seroit pendu semblablement ledit chien avec lequel ladite Culan auroit faict et commis ladite abomination, tant que mort s'ensuive... ce fait, le corps, tant de ladite Culan que dudit chien, après seroient brûlés et réduits en cendres pour exécution dudit crime... cette misérable femme, qui avoit toute sa vie servi des prestres, confessa avant que mourir, son abomination ; dit que, pour les perpétrer plus aisément avec son chien (qui estoit un grand chien blanc, fort haut, à longue queue) elle se frottait la nature avec des drogues qu'on a accoutumé de bailler aux chiennes chaudes. Son rapporteur fust M. Violle, conseiller aux Enquêtes, au défaut de M. de Hères, absent. » (Note 60 bis b). » L'Estoile nous a également rapporté le récit de sa mort qui a le mérite de nous apprendre que notre d'Aigremont n'était pas considéré comme un professionnel très malin (note 60 bis f) : « La nuict du Jeudy 6e de ce mois d'aoust 1609, M. Viole d'Aigremont, sieur d'Andrezel président aux Enquêtes en la 1ère Chambre des requestes du Palais, mourust soudainement, en moins d'un quart d'heure ou demi-heure, en sa maison à Paris, après avoir bien soupé. Il estoit un homme gras et replet, bon justicier et duquel on disait que les fautes qu'il pouvait commettre en son état de conseiller ne devoient estre tant imputé à malice qu'à ignorance... Samedy 8 aoust 1609, ce jour fut enterré, à Paris, dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, sa paroisse, le président Viole, avec grande pompe et solennité funèbre et cette presse du menu peuple à entrer dans l'église fut telle, qu'une planche sous le portail de ladite église, sous laquelle sont les fondemens qu'on raccoutre, venant à rompre pour la trop grande multitude des personnes qui y passent, en tua et blessa tout plein, aux dépens de bras et jambes de quelques-uns qui les y eurent rompus... Ledit président mourut si soudainement qu'on n'eust pas le loisir de venir à lui pour le secourir. Et lui trouva-t-on un doigt dans sa bouche qu'il avait mis, comme on présuppose, pour se faire vomir, lequel doigt estoit transi et eust-on peine à l'en tirer. Feu monsieur d'Aigremont son frère ((je pense qu'il faut lire son père)) conseiller en la Grand chambre, estoit mort aussi soudainement ((en 1584 comme nous l'avons raconté plus haut)) rapporté du Palais malade en sa maison, expira sur le lit vert en sa chambre. Ils estoient tous deux gras et replets ; à quoi naturellement on a imputé leur mort. Ses héritiers refusoient de son Estat ((sa charge de conseiller)) cent mil francs, somme qui semblera excessive à ceux qui ne connaissent pas bien encore la

misérable corruption de ce siècle, et la vaine et ridicule ambition des hommes de ce temps qui font monter toutes sortes d'Estats ((Offices de magistratures)) si haut qu'un an voit croistre le prix à vue d'œil... » Vous avez remarqué que Pierre de L'Estoile qualifie le Premier président aux Enquêtes, de « frère » du conseiller Jacques qui était mort en 1584, et il n'en donnait pas le prénom. Cela m'a laissé longtemps perplexe. Mais il est clair, après réflexion, que L'Estoile s'est trompé, ou alors qu'une faute de typo a fait passer dans le texte le mot « frère » pour « père ». Voici mes arguments : L'*Armorial du Bibliophile* de Guigard (note 66 bis) donne bien le prénom de Jacques, à celui dont la mort en 1609 est racontée par L'Estoile. Deux frères ne peuvent porter le même prénom et nous savons aussi que le Jacques reçu conseiller le 16 juin 1574 est bien le fils du précédent (note 60 ter). Enfin le *Grand Armorial de France* (note 42) nous parle de Jacques président aux Requêtes, fils de Jacques conseiller au Parlement. D'après notre bon Guillaume Morin, Jacques Violen et son épouse Mlle du Vouzay ont eu trois fils : Jacques, Séraphin et Gaston. Notons que E. Maugis (note 60 ter) signale qu'il épousa Anne Lalemant (remariage ?) le 5 juin 1599.

### **Jacques, baron d'Aigremont et vicomte d'Andrézel.**

Après la mort de son père, Jacques prêtera hommage pour Aigremont en ces termes : « Le 11 septembre 1609 hommage de quatre-vingt-seize arpents, tant de bois au terroir d'Aigremont que sur les étangs de Retz, mouvant de Poissy rendu par Jacques Violen, écuyer, seigneur d'Andrézel et d'Aigremont, en son nom et en celui de ses frères, héritiers de Jacques Violen, Conseiller au Parlement, leur père, » (note 41 hommage n° 2). Si, grâce à Pierre de L'Estoile, nous avons beaucoup connu d'anecdotes sur son grand-père Jacques et sur son père Jacques, sur le dernier Jacques de la branche d'Aigremont d'Andrézel, nous ne connaissons pas grand-chose. Jacques mourra sans héritiers le 12 septembre 1613 et ses deux frères cadets, Séraphin et Gaston, hériteront conjointement de ses terres.

#### **• Les derniers Violen : Séraphin et Gaston, coseigneurs d'Aigremont.**

Séraphin Violen coseigneur d'Aigremont était aumônier du roi, ce qui n'était qu'un titre modeste, et abbé de l'abbaye de Sainte-Gemmes ; il ne s'agit pas du Sainte-Gemmes près d'Aigremont, mais d'un monastère près de Châteaudun. C'est Séraphin qui prêtera le dernier hommage de la famille pour Aigremont le 30 août 1614 (note 41 hommage n° 72). Il mourra le 27 juin 1635 et sera enterré dans l'église de son fief d'Andrézel, comme son frère Jacques. Leur épitaphe nous a été conservée (voir note 67 a). C'est son dernier frère, l'autre coseigneur d'Aigremont, Gaston Violen « vicomte d'Andrézel et baron d'Aigremont » qui vendra Aigremont le 14 avril 1644 à l'étoile montante de la politique et du Parlement, Monsieur de Longueuil, président de Maisons, protégé de Richelieu et de Mazarin. Ces trois derniers frères, à notre connaissance, ne laisseront aucun héritier direct, et la branche des Violen d'Aigremont s'éteint avec eux après 250 ans d'existence. C'est justement l'époque où le reste de la famille Violen, notamment la branche d'Athis, est à l'apogée de sa puissance et va briller de tous ses feux, dans les luttes de la Fronde, avec le Président de Violen, ami du grand Condé que nous avons déjà évoqué. C'est vraiment la grande époque de la famille de Violen quand notre bon Don Guillaume Morin rédige dans les années 1630 son *Histoire des Pays de Gâtinais et du Hurepoix* contenant l'histoire des Violen (note 58) que nous avons largement citée, et qui se termine ainsi : « Cette maison de Violen possède à présent les terres et seigneuries d'Andrézel, d'Aigremont, de Tillières, d'Achères, de Noiseaux, du Chemin, de Roquemont, de Sallaires (Soulaire) d'Athis et des Noues, que leurs prédécesseurs possédèrent il y a trois, quatre et cinq cents ans et plus. » Le bon prélat n'y va pas de main morte, car il fait ainsi remonter mine de rien l'antiquité de la famille à l'an 1600 moins 500 ans, ce qui donne l'année 1100 environ !

### **De 1644 à 1731 : la famille Longueuil de Maisons**

En 1644, la seigneurie d'Aigremont passe donc aux Longueuil. Il s'agit là d'une très ancienne famille, probablement d'origine de robe et que l'on trouve déjà très bien apparentée au XVe siècle, comme en témoigne cet hommage de fief du 23 mars 1494 : « Hommage de portion de la terre et seigneurie de Maisons sur Seine, rendu par Jean de Corbie, chancelier de France, tuteur de Louis de Longueuil, son cousin germain et par Jean de Longueuil licencié ès lois, frère dudit Louis, lesdits Longueuil propriétaires par dons et cessions faits par Maître Antoine de Longueuil, évêque de Saint-Pol-de-Léon, leur oncle. » À cette époque, le domaine de Maisons était depuis plus de deux cents ans propriété de la famille puisqu'il avait été acquis en 1390 par Jean de Longueuil. Bien entendu, comme ce fut le cas pour les Violen, la famille de Longueuil n'a pas échappé pas à la mode de l'époque de se forger une « fabula » pour accréditer l'idée d'une plus grande ancienneté. Et Blanchard, au XVIIe siècle, dans sa *Généalogie des Présidents*, affirme qu'en 1066, les Longueuil étaient déjà d'épée, puisqu'un Adam de Longueuil aurait accompagné en Angleterre Guillaume le

Conquérant comme Chevalier Banneret. Il ajoute qu'en 1269 Guillaume de Longueil était Chambellan de Charles de France Comte d'Anjou et roi de Sicile, frère de saint Louis. Mais il a l'honnêteté de préciser que cette filiation est incertaine. Toutefois, en 1706, d'Hozier, féroce pourfendeur de la fausse noblesse, dans son *Mémoire Sur et Contenant les Véritables Origines de Messieurs du Parlement* fait un sort cruel à ces prétentions des Longueil : « Quelque origine noble et ancienne que l'on tâche de donner à cette famille dans la généalogie qui est imprimée dans le même catalogue du Parlement publié par Blanchard, toute cette noblesse se réduit à Guillaume de Longueil, receveur de la Vicomté d'Auge en 1400, et que son père, qui était en la ville de Dieppe, fournissait des denrées au camp de Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, lorsqu'il faisait la guerre au roi Jean son beau-père en 1356. Jean de Longueil son fils, conseiller au Parlement l'an 1411, fut père de Jean de Longueil, seigneur de Maisons, aussi conseiller au Parlement et lieutenant civil de la prévôté de Paris l'an 1430. C'est de lui qu'est issu au 5e degré René de Longueil, seigneur de Maisons, président à mortier, surintendant des finances et ministre d'État. Le président de Maisons est son petit-fils. » Si on le comprend bien, les Longueil sont issus de marchands et de fournisseurs aux armées de Charles le Mauvais, roi de Navarre et ennemi du royaume dans certaines circonstances... Malgré ces propos décapants, cette famille avait depuis longtemps acquis une excellente renommée et s'était même illustrée dans le domaine des arts. Par exemple Christophe de Longueil (1490-1522) deviendra un humaniste cicéronien renommé. C'est l'un des premiers, alors qu'il était étudiant à l'Université de Poitiers, à oser affirmer la supériorité du français sur le latin dans le *Panegyrique de saint Louis* qu'il prononça en 1508 : « Mais, dira-t-on, on peut exprimer en latin beaucoup d'idées devant lesquelles le français reste impuissant. Soit, mais il n'en est pas moins vrai que nous exprimons finement bien des idées qui, si on les énonce en latin, perdront tout leur sel, étant donné que le Français aussi exprime de très nombreuses idées à l'aide du mot propre, alors qu'un Romain ne les interprétera qu'avec des périphrases. » Ces Longueil illustreront le parlement de Paris de façon au moins aussi brillante que les Viole : « Cette famille de magistrats siégea au parlement de Paris pendant trois cent trente-trois ans de 1399 avec Jean de Longueil à 1731 sur dix générations. Cinq Longueil furent présidents à mortier et un autre fut lieutenant civil de la prévôté de Paris. » (*Revue d'histoire de Versailles* n° 14 de 1912)

**Ce René de Longueil (1596-1677)** dont vient de parler d'Hozier, seigneur de Maisons-Laffitte, président à mortier au Parlement, favori de Richelieu, bâtisseur du Château de Maisons-Laffitte dont la terre sera élevée en marquisat en 1658, et que l'on appelle le « Président de Maisons », acquéreur des fiefs de Gaston et Séraphin Viole, est obligé de porter plainte auprès du Sous-bailly de Poissy contre ses vendeurs les Violes, qui font des difficultés à son entrée en possession des fiefs et seigneuries d'Aigremont, Montaigu et Tressancourt qu'il vient de leur acheter. Le président de Maisons était un personnage hors du commun et dénué de scrupules. Il édifiera une fortune énorme que certains l'accusent d'avoir réalisée au détriment des deniers publics. On lui prête ce mot, après qu'il eut perdu ses fonctions aux Finances : « Ils ont tort, j'avais fait mes affaires, j'allais faire les leurs. » Avec cet argent, il ne cessera d'acquérir d'innombrables fiefs et titres. L'hommage (note 41 hommage n° 610) qu'il prête le 26 juin 1666 montre bien ce processus cumulatif : « Hommage rendu par René de Longueil, chevalier, marquis de Maisons, conseiller Général aux conseils, ministre d'État et Président à mortier au Parlement, pour le marquisat de Maisons et dépendance dans la Prévôté de Paris mouvant du château du Louvre, et appartenant audit Longueil à savoir : Le Château, terre et seigneurie de Maisons par succession... les fiefs de... les terres et seigneuries de Poncy et les fiefs de Lagny (fief situé près de Poissy, à ne pas confondre avec Lagny dans le sud-est de Paris) et Béthemont, de la Bertine, Poissy... et Garencières près Poissy... par acquisitions faites de Nicolas Barreau, conseiller et aumônier du roi, héritier par bénéfice d'inventaire de Nicolas Chevalier, conseiller aux Conseils, premier président à la Cour des aides... par contrat signé... le 31 octobre 1640. Les terres de Montaigu et d'Aigremont... les Ventes d'Herblay sises en la forêt de Cruyes, et le fief de Lassé par acquisition faite de Gaston Viole, chevalier, vicomte d'Andrézel, par deux contrats... le 14 avril 1644. »

Très ambitieux il s'attacha à Richelieu qu'il servit sans faille : « Il fit ses débuts sous le Cardinal de Richelieu, alors, on peut le dire, que l'Éminence demandait à la cour du Parlement plus de services que de justes arrêts... pauvre il eut peut-être conservé fièrement son indépendance, mais il était riche, il tenait à ses grands biens, ... il fut complaisant, le maître le récompensa. » (Note 61) Sa carrière politique et son ascension sociale seront dès lors très rapides : conseiller au Parlement, il devient, en 1618, à 22 ans conseiller au Grand-conseil, puis en 1620 premier président à la Cour des aides et président à mortier au Parlement en 1642 à la mort de Richelieu. Bien sûr, dans sa position, il fut la cible des libellistes et des pamphlétaires. Par exemple, lorsqu'on parle de le nommer Surintendant des finances, le libelle suivant courut Paris :

« Plusieurs dirent par les maisons  
Que le président de Maisons  
Sera pourvu de cette charge  
Qui peut rendre obligeant et large  
Le plus chichart des humains,  
Puisque l'argent entre ses mains  
Quoique bien pauvre soit la France,  
Coule toujours entre ses mains ! »

Son influence sur le Parlement était considérable, et ses démêlés avec l'autre grand parlementaire qu'était Pierre Broussel, (qu'Alexandre Dumas mettra en scène dans *Les Trois Mousquetaire* furent mis en chansons de la façon suivante :

« Dans ce lieu même eurent querelle  
Messieurs de Maizons et Brousselle.  
Brousselle dit à Maizons  
Qu'il avoit de belles maisons,  
Qu'en vins, potages et viandes,  
Sa table estoit des plus friandes  
Et qu'il faisait bien du quant à moi !  
L'autre le traita de pauvre homme,  
Qui ne dînoit que d'une pomme  
Ou d'un chétif mets apprêté  
Bien souvent avec saleté ! »

Devant sa carrière à Richelieu, il s'attacha de la même façon aveuglément à son successeur Mazarin, ce qui fut fort critiqué. Lorsqu'il brigua le poste de surintendant des finances, Mme de Motteville écrivit : « D'autres nomment pour cette charge le président de Maisons qui est un animal mazarinique, fin et rusé, mais fort incommodé et qui par ce moyen tâcherait de s'acquitter et de payer ses dettes... » Lorsqu'en avril 1651 il pendit la crémaillère de son nouveau château de Maisons (Laffitte) que François Mansart venait de lui bâtir entre 1642 et 1651, on railla sa magnificence :

« Après le régal de mardy  
On le recommença jeudy,  
Car le Roy, la Reine et leur suite.  
S'en allèrent dîner bien vite  
En la plus belle des maisons  
Dudit président de Maizons  
Où l'on fit immense crapule  
Dut-il après ferrer la mule ;  
Illec on servit des ragoûts  
Très précieux et de grand coût ;  
De très délicates viandes  
Avec des sauces très friandes,  
Maints poulets et maints pigeonneaux...  
D'excellentes et rares bisques  
Des massepains en obélisques...  
Enfin le susdit président  
Régala mainte illustre dent  
Et fit voir sa magnificence.  
Ayant ce don, par excellence  
Aux financiers assez fatal  
De traiter bien et payer mal ! »

Même sa mort en 1677 fut un sujet de railleries ; les malveillants prétendirent que c'est sa voracité qui avait fini par l'emporter : « Il y a ici un président à Mortier fort malade qui est M. de Longueil, sieur de Maizons près de Saint-Germain-en-Laye. Il est très malade d'une fièvre continue et d'un méchant flux de ventre. Il a la réputation d'être un des plus rusés hommes de France. Il aime fort la bonne chère, C'est peut-être qu'il a mangé trop de melons que l'on cultive avec beaucoup de soin dans sa belle maison. »

De père en fils, ses fiefs, dont celui d'Aigremont, passèrent successivement à **Jean de Longueil** (1705), puis à **Claude de Longueil** dont Saint-Simon parle en ces termes dans ses Mémoires : « Claude de Maisons, président à mortier et sa femme, fille aînée de la maréchale de Villars, furent deux espèces de personnages dont il est temps de parler. Maisons était un grand homme, de belle représentation, de beaucoup d'esprit, de sens, de vues et d'ambition ; mais sa science dans son métier fut superficielle ; fort riche, la parole fort à la main, l'air du grand monde, rien du petit maître ni de la fatuité des gens du monde, nulle impertinence du président à mortier... loin... de faire le singe du grand seigneur de cour et du grand monde, il se contentait de vivre avec la meilleure compagnie de la Ville et de la Cour, que sa femme et lui avaient su attirer chez eux par les manières les plus polies, les plus modestes... » Quand on connaît la férocité du duc pour tout ce qui n'était pas de la très grande noblesse d'épée et notamment contre les robins, le portrait est des plus flatteurs.

Son dernier descendant direct fut **Jean-René de Longueil** qui, à douze ans parlait latin couramment, à quatorze ans enseignait la physique, à dix-huit ans siégeait au Parlement et devint président de l'Académie des sciences en 1730. Ce Jean-René fut un des meilleurs amis de Voltaire qui vint résider quelque temps à Maisons en janvier, 1724. C'est là que Voltaire faillit se convertir, comme il l'écrivit au Baron de Breteuil : « M. Le président de Maisons et moi, nous fûmes indisposé le 4 novembre dernier. Mais heureusement tout le danger tomba sur moi. Nous nous fîmes saigner le même jour. Il s'en porta bien et j'eus la petite vérole. Le curé qui s'était intéressé à ma santé et qui ne craignait pas la contagion, demandait s'il pouvait me voir sans m'incommoder. Je le fis aussitôt entrer et je me confessais. Je fis mon testament qui, comme vous le croyez bien, ne fut pas long. Après cela j'attendis la mort avec assez de tranquillité. Cependant ce qui me consolait, c'était la bonté inexprimable dont M. et Mme de Maisons m'honoraient... J'étais, le 15, hors de danger... » Le 13 septembre 1731 Jean-René meurt et Voltaire écrit : « La mort de M. de Maisons m'a laissé dans un désespoir qui va jusqu'à l'abrutissement. J'ai perdu mon ami, mon soutien, mon père, il est mort entre mes bras. »

### De 1731 à la Révolution : la famille de Soyecourt

Mort sans héritier mâle, Jean-René de Longueil légua tous ses biens à sa tante, qui descendant de la fille du président de Maisons et qui avait épousé un **Soyecourt** (note 65) (prononcer soicour) se trouvait être l'héritière en tant que branche cadette des Longueil : « La haute et puissante dame **Marie Renée de Bellefrière de Soyecourt**, veuve de haut et puissant seigneur Monseigneur Timoléon Gilbert de Seiglière » dont hérita son petit-fils **Louis Armand de Boisfranc de Seiglière de Bellefrière de Soyecourt**, comte de Tilleroy, seigneur châtelain de Poissy, Sainte-Jamme, Poncy, Lagny, Béthemont, Égremont, Montégu, maréchal des Camps et Armées du roi, seigneur et gouverneur de la Ville de Poissy. Louis-Armand, marquis de Soyecourt « était maréchal des camps et armées du roi », c'est-à-dire un simple général, mais il fut « de ces officiers pour qui ce titre souvent honorifique n'impliquait en aucune façon le service militaire. Il ne fut ni tout à fait de robe, ni tout à fait d'épée, mais paraît avoir été un grand seigneur fort dépensier, joueur peut-être, et en fin de compte, réduit à faire argent de son héritage... » Son descendant en 1850 le **comte de Soyecourt** (note 66) le présente différemment : « Le marquis de Soyecourt était brigadier des Armées du Roi et Maître de Camp du Régiment Dauphin Étranger. À seize ans, il épousa en première noce Marie-Anne de Beauvilliers de Saint-Aignan ce qui l'émancipa, en secondes noces Marie Éléonore de Béthune et en troisième noce Henriette Wilhelmine, fille du dernier Prince régnant de Nassau-Saarbruck dont il eut une fille unique qui se maria avec le Comte de Saint Aulaire. » L'héritage de Louis-Armand était immense et « consistait principalement dans le marquisat de Maisons, le marquisat de Poissy et les terres de Sèvres, d'Aigremont, Béthemont, Le Mesnil, Le Vaudoire et Le Roule (actuellement Saint-Philippe du Roule à Paris), plus la charge de président à mortier qu'il vendit à M. Talon pour 150.000 livres, et un très bel Hôtel au Faubourg Saint-Germain... » Comme le précisait son contrat de mariage du 24 avril 1738, les Marquisats de Poissy et de Maisons étaient « substitués c'est-à-dire inaliénables et réversibles seulement de mâle en mâle ». Malgré cette inaliénabilité, comme la famille Royale désirait vivement acheter le Château de Maisons, Louis-Armand vendit le Marquisat au Comte d'Artois le 25 février 1777 pour 2.300.000 livres.

Lorsque Louis-Armand mourut sans héritier mâle, ses biens échurent d'abord à son frère **Antoine Adolphe de Soyecourt** dont la veuve attaque le comte d'Artois en justice pour faire annuler la vente arguant de l'inaliénabilité des biens. De jugements en appels, ce n'est que le 31 juillet 1781, que le parlement de Paris validera la vente de Maisons, mais annulera celle de Poissy, Poissy, Aigremont et Saint-James qui resteront chez les Soyecourt. Cette belle-sœur procédurière, Marie Thérèse de Pelser de Berensberg « fille du Baron

de Beremberg (sic) et veuve du ci-devant marquis de Soyecourt, depuis marquis de Feuquières » sera arrêtée le 12 pluviôse an II (31 janvier 1794) dans son splendide château de Chatou, jugée et guillotinée le 12 messidor an II (30 juin 1794).

À la mort du deuxième frère Antoine Adolphe à 68 ans, à Chatou le 8 décembre 1791, sans héritier mâle, c'est le dernier des trois frères, **Joachim Charles de Soyecourt** qui hérite de tout en 1791 et sera le dernier seigneur d'Aigremont. Il n'en profitera pas beaucoup puisqu'il sera arrêté et guillotiné en 1794, tandis que sa femme Marie Sylvie Béranger du Gua sera arrêtée le 23 Pluviôse an II quelques jours seulement après sa belle-sœur de Berensberg et mourra à la prison de Sainte-Pélagie. Mais tout ceci est une autre histoire très romanesque, pleine de bruits, de fureur et de sang, que nous vous raconterons en détail dans notre tome II sur l'*Histoire d'Aigremont sous la Révolution*.

## En quoi consistaient les droits féodaux à Aigremont ?

Des droits de la seigneurie d'Aigremont même, nous n'avons retrouvé que le bail à cens que la Mairie conserve. Mais nous étudierons malgré tout quelques autres droits et prérogatives que les seigneurs d'Aigremont avaient dans leurs autres fiefs.

### • **Le bail à cens de 1508.**

Nous conservons dans les archives municipales d'Aigremont un magnifique parchemin dont nous étudierons le contenu en détail plus loin. Disons toutefois qu'une note en marge, sans doute rédigée au XVIII<sup>e</sup> ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle, en résume ainsi le texte : « 22 mars 1508, bail à cens\* par Jean Viole seigneur d'Égremont, de 60 arpents de terre, bois et pâture en une pièce appelée les Ventes Bruisset au terroir d'Égremont, à la charge et moyennant 3 sols tournois\* pour chacun arpent par an. » Ces baux étaient perpétuels et non rachetables. Il s'agissait donc de véritables démembrements de la propriété. Le Cens, redevance souvent modique, marque la sujétion féodale au seigneur. Ici en 1508, Jean Viole, du vivant de son père Nicolas comme on l'a vu plus haut, a reçu en avance d'héritage la terre d'Aigremont et un de ses premiers actes est de signer ce bail perpétuel « avec les manants d'Aigremont » pour leur concéder des terres collectives, qui s'appelleront plus tard « les Communaux », et leur permettre ainsi d'y faire paître leurs troupeaux, d'en cultiver certaines pièces et d'y disposer du bois mort pour le chauffage. Ces communaux traverseront les siècles. Deux cent quatre-vingt deux ans plus tard, la Révolution en changera légèrement le nom en « biens communaux », mais le cens en sera aboli comme les autres droits féodaux dans la nuit du 4 août 1789. Depuis cette date, ces terres possédées en pleine propriété par la municipalité ne seront aliénées en partie par elle qu'après la seconde guerre mondiale, pour en faire un lotissement social. Le nom de « rue des Communes » qui traverse une partie de ces anciens terrains collectifs, en rappelle le souvenir. Les bois communaux d'Aigremont en restent aujourd'hui le dernier témoin.

### • **Les maisons usagères d'Aigremont.**

Certains biens immeubles possédaient, attachés à eux, des droits coutumiers qui se transmettaient à travers les siècles pour les propriétaires qui les possédaient. Nous en avons un exemple à Aigremont comme nous le montre cet *Arrêt du Parlement de Paris de l'Octave de la Bienheureuse Vierge Marie de 1261* (Note 38 bis) qui confirme la dame de Musy, fille de feu Simon de Poissy, dans le droit de faire ramasser gratuitement les bois morts dans la forêt de Laye, à cause de la maison qu'elle possède à Aigremont - peut-être le Château - et en vertu d'une Charte du roi Philippe Auguste. L'arrêt suivant précise qu'en vertu de la même charte, la dame de Musy possède aussi le droit de disposer de la moitié des herbages de cette forêt et donc de toucher la moitié de la redevance que les gens de Chambourcy payent au fisc royal pour utiliser cet herbage. L'original de cette charte de Philippe Auguste concédant des droits de ramassage en forêt de Laye a disparu, mais il en existe une copie du XIV<sup>e</sup> siècle (note 32) : « Au nom de la Sainte, Glorieuse et Indivisible Trinité, ainsi soit-il. Philippe ((Auguste)) par la grâce de Dieu, Roi de France. Sur tous reconnaissons, tant présents qu'à venir, que notre fidèle et bien-aimé Symon de Poissy, seigneur d'Achères, homme d'armes ((armiger)), a laissé à Nous et à nos successeurs et héritiers à perpétuité tous les droits et tout ce qu'il avait en la tradition en la forêt de Laye. Mais Nous, ((Philippe Auguste)) en échange et récompense pour l'augmentation du fief qu'il tient de Nous, Nous donnons à perpétuité audit Symon et à ses héritiers tous les bois et toute la terre que Nous avons en le Bois d'Orme, appelé depuis la Fosse du Noyer, avec tout ce que Nous y avons et comme Nous le possédions. Et doit ledit Symon faire garder notre dite forêt par trois sergents, et si Nos sergents trouvent quelque forfait avec les sergents dudit Symon, l'amende en appartiendra par moitié au roi, et moitié audit sieur d'Achères. Et ledit Symon retirera en ladite forêt le mort-bois pour brûler à l'usage du four et de ses hommes d'Achères, comme ils l'ont eu depuis vingt ans

jusqu'à présent. Il en retirera aussi les chênes morts en cime pour brûler. Outre cela, il retirera à soi et à ses successeurs en ladite forêt la moitié du revenu de l'herbage comme lui et ses prédécesseurs l'ont toujours eue. » Le droit de ramasser ce bois concernait donc le bois mort qui était par terre, et le mort-bois en cime, c'est-à-dire qui était mort mais n'était pas encore tombé. Ces droits étaient collectifs, mais n'appartenaient qu'aux habitants des maisons qui étaient déjà construites à l'époque où la charte avait été signée. Ces maisons s'appelaient des « maisons usagères » car c'était elles qui étaient titulaires du droit et non pas leurs propriétaires. Un arrêt du 1er mars 1568 concernant les habitants d'Achères en affirme bien le principe : il maintient « les droits accordés en 1358 au sieur d'Achères du chauffage et pâturage pour les habitants des maisons bâties avant 1526 ou reconstruites depuis sur les anciennes fondations, seuls bénéficiaires. » L'administration était donc parfois amenée à vérifier que les maisons concernées dataient bien de l'époque de la donation et n'avaient pas été reconstruites depuis, comme le montre cette enquête à Achères (note 8) : « Une maison appartenant à Jean Escoulant, avons trouvé qu'il a été fait quelques reprises aux murs et avoir été recouvert de neuf, néanmoins très ancienne pour avoir fait faire des tranchées, afin de voir les fondements auxquels on n'a point touché. » Nous avons un autre exemple à Aigremont de ce droit d'usage : en 1258, l'administration royale perd un procès qu'elle avait entrepris contre les ladres (lépreux) d'Aigremont, pour leur retirer le droit de ramasser gratuitement le bois mort en forêt de Saint-Germain. Pour en revenir à la Dame de Musy, tout ceci nous montre qu'elle avait donc, vraisemblablement en tant qu'héritière de la famille de Poissy, un droit d'usage attaché à sa maison (château ?) d'Aigremont, droit qu'elle entendait maintenir contre l'administration royale qui cherchait toujours à en restreindre l'usage comme nous l'avons vu. Ces droits étaient très importants pour les habitants car on ne se chauffait qu'au bois. Il existait de même des droits de faire paître ses troupeaux comme le montre la charte n° 193 de 1341 (note 28 f) par laquelle le roi accorde à l'abbaye d'Abbecourt le droit de « pasnage et de glandée en forêt de Saint-Germain pour un troupeau de cinquante pourceaux, en réparation des dégâts occasionnés dans les cultures des moines par les bêtes fauves » des chasses royales.

- **Les droits honorifiques.**

Les manants du fief devaient des honneurs publics à leur seigneur. Par exemple, les registres de la paroisse d'Aigremont ont gardé la mention de la messe d'obit que Louis-Armand de Soyecourt fit célébrer dans l'église prieuré Saint-Éloi d'Aigremont à la mémoire de sa femme : « L'an de grâce 1743, le onze février a été célébré un service à haute voix pour le repos de l'âme de dame Antoinette de Beauvillier, épouse de M. Louis de Boisfranc comte de Soyecourt, mestre de camp du régiment Dauphin Étranger, seigneur de cette paroisse, décédée le 21 janvier de la présente année, âgée de 21 ans ou environ... signé Bouillette Prieur Curé. »

- **Les droits de collation du chapitre de la collegiale de Poissy.**

Notons que ces droits que nous allons évoquer ci-après ne sont pas exercés à propos du fief d'Aigremont, mais qu'ils appartenaient aux Longueil du fait de leur titre de seigneur de Poissy. Nous les signalons aux lecteurs parce que d'une part les Longueil étaient seigneurs d'Aigremont et que d'autre part, ils permettent de se faire une idée de la façon dont fonctionnait le système dans la région. Le marquis de Maisons, sieur de Longueil, également seigneur de Poissy et d'autres lieux dont d'Aigremont, avait le droit de pourvoir un certain nombre de bénéfices (postes) de chanoines du chapitre de la collégiale Notre-Dame de Poissy, comme le montre cette délibération capitulaire du 22 juin 1680 (note 32) : « Maistre Guillaume Rousseau, clerc de Chartres est pourvu par le marquis de Maisons, M. Jean de Longueil, seigneur de Poissy, conseiller du Roy en ses Conseils, président à mortier au Parlement, chancelier de feu la Reine-Mère, de la semy-prébende chanoine que possédait cy devant Maistre Robert Noyée. Il est mis en possession le 11 août 1680. » Il était également le protecteur naturel des chanoines et on le consultait dans les affaires difficiles : « Le 23 octobre 1680, à la saint Crespin, le chapitre général délibérant sur le renouvellement de leur bail touchant leur droit de fransallé, les chanoines et membres du chapitre décident que deux d'entre eux se transporteront à Paris pour cette affaire, et auparavant pour s'allué (!) Monseigneur et président de Maisons pour lui demander protection sur ce sujet. » (Note 32) Le Chapitre est également soumis, à son égard, au respect public : « Le 12 octobre 1720, ayant appris par la voix public (!) que M. le président de Longueil, seigneur de Poissy et collateur de leur canonicas, venait d'épouser Mlle de Ménard, fille de M. le président de Ménard, ils chargent deux d'entre eux d'aller au nom du chapitre leur faire leurs compliments sur leur mariage... » (note 32). Cela n'empêchait pas les litiges, les moyens de rétorsion et les procès entre les chanoines et leur féodal collateur : « Le 17 Juin 1704, le chapitre général de la saint Barnabé, ayant remarqué que depuis quelques temps... ils sont privez de la jouissance et perception de plusieurs droits, peut-être à raison de quelques difficultés survenues entre monseigneur le président de Maisons et eux, et que

ledit chapitre déjà pauvre en luy même, soufre beaucoup de cette privation et désirant d'autre part correspondre aux bonnes intentions que ledit seigneur leur a toujours témoignées de vouloir... à leur Chapitre dont il est le patron et le protecteur, délèguent deux d'entre eux pour aller trouver Mgr le président afin de le supplier très humblement d'avoir la bonté de leur nommer un ou plusieurs avocats... ». (Note 32).

## CHAPITRE III

### LA FORTERESSE D'AIGREMONT

#### 1222 ou 1223 : Première mention de la forteresse.

Rappelez-vous : en 1222, Symon III de Poissy dit le Vieux, fait hommage lige au roi Philippe Auguste pour sa forteresse d'Aigremont et s'engage à la laisser ouverte aux troupes du roi. Replaçons ce texte dans l'Histoire. Nous nous trouvons à la charnière du XIIe et du XIIIe s. sous le règne de Philippe Auguste (1180 - 1223). Au début de son règne, le domaine royal était encore très restreint : l'Ile-de-France, la région de Bourges, celle d'Orléans, le Vexin, la châtelainie de Poissy en forment l'essentiel. Aigremont se trouve à cette époque au cœur du royaume. Poissy et Senlis jouissent alors d'une importance considérable qui durera encore longtemps. Son grand-père Louis VI le Gros et son père Louis VII passèrent beaucoup de temps à faire la guerre aux barons qui désolaient la contrée, à réduire leurs forteresses et à y caserner des troupes loyales. Nous avons tous rêvé à l'école, sur ces images d'Épinal dues à Michelet montrant ces batailles où Louis le Gros aidé des milices villageoises menées par leurs curés, donne l'assaut autour de Paris aux châteaux des sires brigands de Coucy, de Montlhéry ou du Puiset. Au début du XIIIe s. avec Philippe Auguste, le domaine royal va s'agrandir considérablement : Normandie, Maine, Anjou, Saintonge, Poitou et Auvergne. Le roi maintient son effort de pacification du royaume et de réduction des guerres privées. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la formule d'hommage de Symon de Poissy à son suzerain\* le roi Philippe II Auguste, qui prévoit notamment l'ouverture de la forteresse d'Aigremont aux hommes d'armes du roi à première demande de sa part, sous peine de forfaiture de Symon. Renier sa promesse d'hommage comportait en effet en droit féodal la confiscation de la forteresse du vassal par son suzerain. La forteresse d'Aigremont constitue donc, parmi bien d'autres, une très modeste pièce dans la politique de pacification de l'Ile-de-France par le roi Philippe Auguste.

#### 1357 : en pleine guerre de Cent Ans.

Un deuxième coup de flash sur notre forteresse d'Aigremont nous est fourni par le texte de 1357 que nous avons déjà cité plus haut et dans lequel nous voyons le dauphin Charles, futur Charles V, auquel semble appartenir cette forteresse, la donner en garde à un grand féodal local, Yon de Garancières. En 1357 la France est dans un piteux état : la peste noire arrivée de Gênes en 1348 vient de décimer un quart de la population française et la campagne parisienne se dépeuple. La guerre de Cent Ans a commencé. Le roi Jean II le Bon est prisonnier en Angleterre depuis sa défaite à Poitiers l'année précédente. Paris est en proie à l'anarchie populaire sous la houlette d'Étienne Marcel le prévôt des marchands, révolte qui culminera l'année suivante en 1358. Les Jacques, ces paysans révoltés, se sont levés par milliers dans le plat pays et pillent et incendient les châteaux, égorgent les nobles et assiègent même les puissantes villes d'Ile-de-France. Les reîtres anglais d'Édouard III rodent partout. L'allié des anglais, Charles le Mauvais, roi de Navarre et comte d'Évreux, petit fils du roi Louis X le Hutin soutient les Parisiens rebelles, tandis que ses bandes plus ou moins pillardes désolent la contrée, pillent Mantes, Meulan, Poissy et accumulent les exactions. Viendra bientôt le tour de Bertrand du Guesclin, connétable de Charles V, qui, pour harceler à son tour l'Anglais et Charles le Mauvais pratiquera une politique de la terre brûlée qui affame l'Anglais mais aussi le pauvre paysan français. Mais comme disait le connétable : « Terre brûlée vaut mieux que terre prise. » La région se couvre de cadavres dans les vergers aux arbres sciés, tandis que pendant des dizaines d'années, la fumée des incendies monte en permanence dans le ciel de l'Ile-de-France. Mlle Bézard nous

raconte : « Les campagnes étaient changées par la guerre en terre de désolation... les bandes armées la ravagant. En 1346, Édouard III et le Prince Noir son fils, partis de Rouen, avaient incendié Saint-Germain, Rueil, Nanterre, Marly, Louveciennes, Saint-Cloud et Bourg-la-Reine, et au passage brûlé la tour de la Montjoie (( et semble-t-il l'église d'Aigremont selon la tradition et en l'absence de source écrite.)) Saint-Cloud avait à nouveau été brûlée en 1358 par le Mauvais. En 1360, Édouard III avait tellement dévasté la région comprise entre la Seine et Étampes que pas un être humain n'avait pu rester dans ces campagnes. Douze mille habitants avaient été brûlés dans l'église d'Arpajon où ils avaient cherché asile. Les Parisiens avaient vu monter jusqu'au ciel, la fumée et les flammes d'une infinité de lieux et venir jusqu'à eux le troupeau lamentable des hommes, des femmes et des petits-enfants qui fuyaient leurs champs et leurs villages. » À côté de chez nous, en 1360, à l'abbaye des Vaux-de-Cernay, seul un moine nommé Dauxmichel a survécu. Le cartulaire de l'abbaye cité par Merlet précise : « Le désert s'estoit fait. Il n'estoit homme ni femme qui osast aller. Et durant lesdites guerres, comme les gens d'armes estoient sur les champs, iceulx gens d'armes allèrent audit Vaulx et hostèrent ung pain audit Dauxmichel que la Dame de Chevreux avoit envoyé par aucuns de ses serviteurs, et fust après huit jour sans manger de pain, sinon de l'arbre qu'il paissait comme une beste par force de povreté, lequel Dauxmichei avoit la barbe jusqu'à la sinture et sembloit mieux être homme sauvage que autrement, de la pauvreté qu'avoit soufferte et qu'il souffroit. » La dévastation sera telle dans nos campagnes que même vingt-cinq ans après la fin de la guerre de Cent Ans, en 1471, les destructions n'étaient toujours pas réparées : « Noble homme Simon de la Villeneuve, esquier, seigneur de Bailly-en-Cruye et des Clayes, affirme que « son hostel sean audit lieu des Clayes fut et soit cheut et demouré en mesure, ruïne et désolation et de sy longtemp que nest mémoire d'homme vivant qui oncques le veist en nature... » (*Archives du Tabellionage de Villepreux*, 1er registre page 32). Du reste, même longtemps après la fin des hostilités de la guerre de Cent Ans, les troupes continuèrent de passer et de stationner dans la région. Mlle Bézard précise que le ban et l'arrière-ban furent « criés » dans la prévôté de Paris en 1476, 1477, 1478 et le ban fut encore « crié » à Montlhéry 1485. En « 1488 les nobles et les non nobles tenant fief et arrière-fief dans la prévôté de Paris comparurent à Poissy devant le commissaire envoyé par le roi au Sous-bailly, et à Châteaufort et Corbeil pour ces deux autres châtelainies... En 1484 un contingent important d'hommes d'armes fut annoncé à Corbeil. Les fourriers vinrent en avant prévenir la ville pour préparer les logements. Le procureur ((mairie)) de la commune prit à ses gages des hommes pour faire « les estiquettes des logis ». Jehan Peignon qui « vaqua l'espace de quatre ou six jours à faire lesdites estiquettes faictes et doublées » reçut douze sous parisis. Pour « le papier à faire lesdites estiquettes » on paya douze deniers parisis. Ces « estiquettes furent ensuite posées sur les portes de logis... » Pierre Chaussier reçut l'ordre d'accompagner un homme de guerre « pour faire venir foins, feurres, aveines et aultres fourrages, affins que les gens d'armes en eussent pour leur argent. » Il était donc normal que dans ce climat, le dauphin Charles V plaça des hommes à lui dans les forteresses gardant la vallée de la Seine. Yon de Garancières tiendra garnison pour le compte de la Couronne au chastel de Béthemont et au chastel d'Aigremont en 1357. C'est pour la même raison qu'en 1358, Charles V nomme capitaine de la tour de La Montjoie, son conseiller Jean Pastourel. En pleine guerre de Cent Ans, Aigremont jouait donc un rôle militaire certain dans la kyrielle des forteresses et de points fortifiés veillant sur la route royale de Paris à Rouen avec Saint-Germain, Hennemont, la tour de La Montjoie, la ferme fortifiée de Montaigu, la forteresse d'Aigremont, Poissy, la tour de Béthemont et la ferme fortifiée de Poncy. Du reste la *Chronique de Charles V* (tome 1 page 229) (note 38), parlant d'un château de Yon de Garancières, nous montre comment ces points d'appui fortifiés étaient utilisés pour faire des coups de mains contre l'Anglais : « Le jeudy XIIIe jour de mars ensuyvant (1359), messire James Pipe, messire Othe de Hollande, anglois et environ XVI ou XVII autres notables de leur compaignie, qui estaient partis d'Évreux de la compaignie du roi de Navarre et de messire Philippe son frère, furent pris par les compaignons de la garnison d'une fort maison qui est au seigneur de Garancières et appelée Grant-Seuvre. » (C'est l'actuelle ferme de Crossœuvre, canton de Saint-André près de Garancières).

### **Description de la forteresse d'Aigremont**

Située exactement au centre du village d'Aigremont, en dessous de l'ancienne mairie, la forteresse existe encore aujourd'hui : c'est la maison de Mme Désiré Prunier. Mutilée au cours des siècles, et de façon définitive au début du XXe s. il faut faire aujourd'hui un gros effort d'imagination pour y voir autre chose qu'une maison ordinaire. Une partie de ses bâtiments remonte sans doute à la fin du XIIe s. La charte de Philippe Auguste qui est le premier texte à en parler, date de 1222, mais, avant cette époque, les châteaux forts étaient encore souvent en bois, et il est donc difficile de se représenter le château d'origine. Un coup d'œil sur le plan actuel du village nous montre que la Grande rue et la rue de l'Abreuvoir qui la continue,

tracent un cercle presque parfait qui nous permet d'imaginer assez facilement une enceinte circulaire et un fossé défensif, le village consistant en quelques maisons se pressant autour. À part cette indication topographique, nous n'avons qu'un seul texte qui nous donne une description de notre forteresse, mais il est très tardif, puisqu'il s'agit de l'affiche de mise en vente du bâtiment lors de sa saisie comme bien national sous la Révolution. À cette époque, quatre siècles avaient passé depuis Philippe Auguste et bien des modifications étaient sans doute intervenues. L'affiche détaille : « Un corps de ferme consistant en un bâtiment de cinquante-six pieds de long ((dix-huit mètres environ)) sur vingt-six ((neuf mètres environ)) de large, composé au rez-de-chaussée d'une salle cabinet, cuisine et fournil. Au premier, trois chambres, dont deux à feu ((avec cheminée)), et un cabinet au second ; sous les combles une chambre à feu, un grand grenier ; une tourelle y attenante ayant au rez-de-chaussée, premier et second un cabinet. Une laiterie de treize pieds sur quinze en appentis. Une charterie ((bibliothèque ou terrier où sont conservés les baux et les chartes féodaux)) de dix toises de long sur vingt-six pieds de large. » Il s'agit donc en réalité d'une ferme fortifiée.

Nous possédons également un témoignage visuel, celui de l'instituteur Robert qui l'a décrite au début de ce siècle avant les derniers outrages que le XXe lui a définitivement infligés pour la transformer en simple bâtiment agricole. Robert a complété sa description par des souvenirs des anciens du village, souvenirs remontant à la fin du XIXe siècle : La forteresse « est située au milieu du village, mais un peu à l'écart des autres maisons, au bord d'un chemin rocailleux qui fut vraisemblablement la première rue d'Aigremont. Face au nord-est, un portail surmonté d'un colombier y donnait accès. Le portail franchi, on se trouvait dans une vaste cour que limitaient à droite et à gauche des bâtiments ((la laiterie et la charterie décrites plus haut)) et au fond, la maison d'habitation. Bon nombre de bâtiments, ainsi que le portail, ont été démolis il y a trois ans. Mais sur cette façade, la maison d'habitation reste intacte. La pièce principale, la seule intéressante, était la cuisine dallée, immense, où l'on pouvait admirer une cheminée monumentale. La plus grave mutilation subie par la construction, celle qui décidément lui enlève tout caractère médiéval, est la destruction sur la façade sud-ouest d'une large demi-lune à toit conique. C'était certainement un vestige, le dernier, de l'édifice primitif. Construite en moellons, alors que la maison d'habitation est en meulières, elle présentait avec sa respectable voisine la tour de Béthemont, une ressemblance frappante. Il est à peu près certain que des fossés l'entouraient jadis. Leur emplacement est encore indiqué par un vallonement qu'on peut observer dans le terrain qui avoisine la façade nord-ouest. On prétend que des souterrains la reliaient à d'autres forteresses voisines. Contes de bonnes gens ? Dans la plaine qui s'étend entre Aigremont et Poncy, un éboulement s'est produit il y a quelques années au-dessus d'un souterrain. Sur la route de Quarante-Sous, à peu près en face de notre village, le même fait aurait été constaté il y a une cinquantaine d'années. Enfin, il existe dans un verger appartenant à la ferme et nommé Clos-Goupy, une sorte de tunnel très étroit qu'on n'a pu explorer... » Nous voilà donc en mesure de tracer les contours de notre forteresse : au centre du village, des fossés entourent un mur d'enceinte qui délimite une grande cour encadrée par trois corps de bâtiments flanqués d'un pigeonnier, cette « demi-lune » semblable à la tour de Béthemont dont parle Robert. Allez voir cette tour, à deux kilomètres d'ici à peine, ainsi que la ferme féodale de Poncy toute proche et vous aurez une bonne idée de ce que pouvait être la forteresse d'Aigremont entourée de son village de quelques maisons, à l'aube du XIIIe siècle quand les soudards de Symon de Poissy y casernaient, ou pendant la guerre de Cent Ans quand les arbalétriers de Yon de Garencières y préparaient l'embuscade contre l'Anglais ou le Mauvais de Navarre.

## CHAPITRE IV

### LE RECEVEUR DE LA FERME D'AIGREMONT

C'est sans doute à la fin de la guerre de Cent Ans, avec le retour de la paix, quand la seigneurie fut acquise par les familles de robe des Poignant et leurs successeurs les Viole, que la forteresse perd le rôle militaire qu'elle jouait depuis trois siècles. Mais elle continua à jouer son rôle féodal jusqu'à la Révolution où elle fut, à ce titre, confisquée et vendue comme bien national comme nous le raconterons dans notre tome II. En effet, on peut penser que c'est à partir de Poignant l'Aîné, que la forteresse devint la « ferme du receveur des terres d'Aigremont ». Les seigneurs d'Aigremont possédaient sur la paroisse des terres qu'ils exploitaient en direct par l'intermédiaire de baux divers et dont la longue liste nous est connue par leur vente

comme biens nationaux à la Révolution ; mais nous en reparlerons. Comme nous l'avons vu plus haut, les seigneurs d'Aigremont possédaient aussi des terres que Jehan Viole concéda en 1508 à bail perpétuel à cens aux manants du village pour qu'ils les utilisent comme communaux. Toutes ces redevances, ce cens et peut-être d'autres taxes féodales que nous n'avons pu retrouver, étaient perçues par leurs intendants, les « Receveurs des Terres d'Aigremont », qui étaient eux-mêmes de riches fermiers et habitaient l'ancienne forteresse. De ces receveurs nous en connaissons les noms à partir de 1680, date à partir de laquelle nous disposons de registres paroissiaux où nous les voyons apparaître à la faveur de mariages, d'enterrements ou de baptêmes.

Le premier de ces receveurs, c'est Louis Mahieu que nous rencontrons pour la première fois dans les registres, le 24 août 1682, comme parrain au baptême d'Isabelle Brotteur. À cette date il porte le surnom de « Poncy », mais on ne mentionne pas sa profession. En novembre 1683, à l'occasion d'un autre baptême, on apprend qu'il habite Poissy et n'est alors qu'un simple « fermier de Monseigneur de Maisons » qui était, rappelons-le, le seigneur de Maisons, d'Achères, de Poissy, d'Aigremont et autres lieux. Le 22 avril 1684, nous le retrouvons habitant Poncy et lorsqu'il marie sa fille Marie le 22 janvier 1685, il a pris du galon et cumule les fonctions de « Receveur de Monsieur le Président de Maisons à Poncy et Aigremont. » Pierre Delastre, qui habitait déjà Aigremont (il est parrain de Pierre Barbier le 24 avril 1684), lui succède comme receveur à Aigremont en 1687, date à laquelle il signe en cette qualité comme parrain de Marie Le Trotteur. À ce même baptême, Marie L'Ourc la marraine, est citée comme « épouse de Louis Mahieu receveur de Poncy ». Les postes de receveur de Poncy et celui d'Aigremont ont donc été partagés entre les deux hommes. Lorsque Delastre meurt, c'est Hilaire Duteil qui en épouse la veuve Élisabeth Avisse et qui lui succède comme receveur d'Aigremont. Hilaire Duteil restera en fonction jusqu'à sa mort en 1713 à 55 ans et c'est son fils Charles Duteil qui lui succède. Jean Lafosse deviendra receveur à partir de 1737, puis Pierre Beuzeville à qui succédera son fils Jean-Louis Beuzeville. Un de leur descendant signera les cahiers de doléance d'Aigremont en 1789, et en 1790 un Beuzeville sera élu municipal à Orgeval. Comme vous le voyez, la fonction se transmet souvent de père en fils ou parfois en épousant la veuve du titulaire de la fonction. Ce sont ainsi de véritables dynasties de receveurs qui se succèdent à Aigremont. Enfin le dernier receveur sera Pierre Purget, qui achètera, le 9 pluviôse an III pour 222.400 francs en assignats, la ferme d'Aigremont confisquée comme bien national au dernier seigneur d'Aigremont M. de Soyecourt. Dernier représentant de la féodalité à Aigremont, Purget profitera à fond de la Révolution et deviendra un des premiers maires d'Aigremont. Sa tombe est toujours visible (à l'heure où j'écris) au cimetière municipal contre le mur du coin au fond à droite.

### **Vie sociale des receveurs d'Aigremont**

Une étude attentive des registres paroissiaux nous permet, en l'absence de toute autre documentation, de nous faire une idée de la vie que menaient nos receveurs. Ils occupent dans la hiérarchie du village la position sociale la plus élevée avec le curé et de toute façon sans commune mesure avec celle des autres habitants. Les parrains et les marraines des baptêmes de leurs enfants, les témoins de leurs mariages et de leurs enterrements ne sont pas les paysans du village mais des membres de la petite bourgeoisie de Poissy, de Mantes, de Saint-Germain-en-Laye ou même de Paris. Au baptême de Jean-Henry, fils de Pierre Delastre le 28 septembre 1687, le parrain est « Jean-Henri de Valtier, Commandeur de la Commanderie de Mantes et Capitaine au Régiment Royal Roussillon. » À celui de François Delastre le 31 mars 1669, le parrain est « Messire Le Grand, seigneur des Alluets-Le-Roy » et la marraine « Noble Françoise Lhostelier du Mesnil ». Au baptême de Jeanne Duteil le 9 janvier 1702, le parrain est Messire Jean de Ferragus conseiller médecin du Duc d'Orléans », la marraine « Damoiselle Michelle Jeanne Soulier veuve de M. Ruelli Procureur au Châtelet » et le témoin « Damoiselle Jeanne Bouillart, femme de François de Guemus, Écuyer Sous-Brigadier des Gardes du Roy. » Au baptême de Philippe Hilaire Duteil le 6 février 1703, Philippe Detbosc le parrain est Conseiller du Roy et Contrôleur des Rentes Viagères » et la marraine s'appelle Dame Marie Nicole Soupé, femme de Messire Jean Louis de Nevet intéressé dans les Fermes du Roy. » Au mariage de Marie Henriette Duteil, le 25 novembre 1721, les témoins seront « André Gentil, prévôt de Poissy et Sainte-Gemmes, Juge Civil et Criminel de la ville et Châtellenie de Poissy, et le sieur Louis Castel, Receveur des Entrées de Poissy... » Le 14 décembre 1737 à l'enterrement de Jean Baptiste Lafosse, père de Jean Lafosse receveur d'Aigremont, assiste Jean Rousselet, Receveur de la seigneurie de Chambourcy. Parfois quand les participants n'ont aucun titre, on n'hésite pas à se parer de distinctions imaginaires ; au baptême d'Hilaire Duteil, fils du receveur Hilaire Duteil, le parrain s'intitule seulement cabaretier à Saint-Germain, mais la malheureuse marraine n'est rien du tout et pour comble de malheur elle est toujours jeune fille et n'a donc pas la possibilité de se parer du titre d'un éventuel mari. Alors elle signera : « Françoise

Boutte fille de Liénard Boutte, vivant Porte-Verge de la paroisse de Saint-Jacques. » L'abondance des majuscules dans les registres illustre l'impression que ces bourgeois, inhabituels dans le village, produisait sur les habitants. Nos receveurs sont souvent eux-mêmes issus de familles de petits notables : au baptême de Louis Delastre le 18 octobre 1690, le parrain est l'oncle Thomas Delastre, procureur à Saint-Germain-en-Laye. À travers tous ces patronages que nous venons d'évoquer, on constate que nos receveurs fréquentent une petite bourgeoisie aisée, titulaire de petits offices ou de grades d'officiers subalternes. On devine même des relations suivies : au baptême de Michel Duteil le mercredi 22 juillet 1705, le parrain est Louis Martin « huissier à la Chambre des comptes à Paris » et Hilaire Duteil sera à son tour parrain du fils de ce Louis Martin le 31 octobre 1704 et lui donnera du reste son prénom de Hilaire. Le titre que se donnent nos receveurs est plus ou moins ronflant : « Receveur de M. le président de Maisons » pour Louis Mahieu. Pierre Delastre se qualifie de « receveur d'Aigremont ». Hilaire Duteil est tour à tour appelé « receveur de la paroisse », « receveur de la Terre d'Aigremont » ou « receveur de la Terre et de la Seigneurie d'Aigremont ». En 1723, Charles Duteil sera qualifié de fils du « receveur de la seigneurie dudit lieu ». Parfois même ils se donnent du messire, ce qui ne veut trop rien dire, mais ajoute un peu de lustre sur un registre paroissial.

### Hilaire Duteil receveur de 1696 à 1713.

Si nous scrutons nos registres paroissiaux, nous voyons même se dessiner nettement le cadre de la vie familiale de ces receveurs. Prenons le cas de Hilaire Duteil receveur de 1696 à 1713. Hilaire, fils de Hilaire Duteil, « garde du corps du Roy à Saint-Germain-en-Laye » épouse le 1er juillet 1696 à l'église d'Aigremont, Élisabeth Avisse (parfois nommée Isabelle) la veuve de Pierre Delastre le receveur d'Aigremont qui vient de décéder, pas à Aigremont car nous n'avons pas son acte de décès. Avec la veuve de son prédécesseur, Hilaire prend aussi la fonction de receveur, ainsi que le ferme-château qui va avec le tout. C'est donc un beau mariage. Sa femme, veuve de l'ex-receveur Delastre et fille de Claude Avisse garde des plaisirs du roi à Saint-Germain-en-Laye (c'est-à-dire une sorte de garde champêtre), lui apporte les sept enfants vivants de son premier lit, mais pour faire bonne mesure lui en donnera douze autres, dont plusieurs mourront en bas âge :

- **Élisabeth Marie** née le 8 avril 1697.
- **Marie-Henriette** que nous retrouvons marraine aux baptêmes d'un fils Le Raidde en septembre 1713, d'un fils Caltot en septembre 1714, d'une fille Bierreman en octobre 1714, d'un autre fils Caltot en décembre 1726, de Pierre Trifagnon en mai 1727. À 23 ans, elle épousera Jacques Morin le 25 novembre 1721, en présence de sa mère Élisabeth Avisse et de ses demi-frères Laurent et Jean Delastre.
- **Anne Magdelaine** née le 4 juillet 1699. Elle signera comme marraine du fils Fourchyes (ou Fourchy) en décembre 1718, de Jean Bierreman en octobre 1719, de Léopold Lemaire le 10 juin 1726 et comme témoin au mariage de François Révérend le 3 mars 1729.
- **Charles** né le 16 septembre 1700. Nous le retrouvons parrain aux baptêmes de Simon Gibert en novembre 1716, de Marie Fourchy le 22 janvier 1723 et de Charles Auvières le 2 octobre 1729. Charles succède à son père dans la charge de receveur d'Aigremont et nous le verrons apparaître pour la première fois dans cette fonction le 21 octobre 1736 comme parrain de Marie Anne Charlotte Billard. Dès le mariage de sa sœur Marie-Jeanne le 20 novembre 1736, il ne signe plus de son titre de receveur et l'on peut donc en déduire qu'il ne l'était déjà plus à cette date. On le reverra le 18 juin 1738 témoin, toujours sans son titre, à l'enterrement d'Anne Bréant. Avait-il démissionné ? Avait-il été remercié ?
- **Jeanne** née le 7 janvier 1702, baptisée le 9 janvier 1702, décédée le 10 mai 1706 et enterrée le même soir.
- **Philippe-Hilaire** né le 4 février 1703, baptisé le 6 février 1703.
- Deux **jumeaux sans noms**, nés le 23 février 1704, décédés et enterrés le jour même après avoir été ondoyés par la sage-femme.
- **Michelle** « née le mardy 21 juillet 1705, baptisée le mercredi 22 juillet 1705, décédée le 16 juillet 1707 » et enterrée le lendemain.
- **Hilaire** né le 20 août 1706 (même prénom que son père), baptisé le 28 août 1706, témoin à l'enterrement de Jean Ramette le 17 avril 1725.
- **Élisabeth** née le 7 janvier 1709 (même prénom que sa mère), baptisée le 9 janvier 1709, elle sera marraine de Jacques-Éloi Beurleman le 16 mars 1723.

- **Marie-Jeanne** « née le mardi 7 juillet 1710 », baptisée le lendemain, elle sera marraine de Nicolas Le Redde le 16 mars 1724. Le 20 novembre 1736 à 26 ans, elle épousera Mathieu Bataille, bourgeois de Saint-Germain-en-Laye.

La maisonnée devait être fort nombreuse, car outre ces dix enfants vivants, y habitaient encore sans doute quelques uns des sept enfants vivants du premier lit d'Élisabeth Avisse, ex-Madame Delastre quand elle n'était pas encore épouse Duteuil :

- **Pierre** Delastre, né le 25 février 1685 (même prénom que son père) et décédé le 27 mars 1695.
- **Laurent** Delastre, né le 27 avril 1686, « garde des plaisirs du roi » en 1709, il sera témoin au mariage d'Étienne Lyoux en novembre 1719 où il sera qualifié « d'ancien garde des plaisirs » et donc sans doute « à la retraite » à cette époque. On le voit encore témoin à l'enterrement de Marie d'Angueux le 7 février 1723, à celui de Pierre Le Redde le 12 mars 1724 et de celui de Philippe Barbier le 17 juin 1726 et témoin à un mariage le 22 septembre 1733.
- **Jean-Henry** Delastre né le 28 septembre 1687.
- **Georges** Delastre né le 31 mars 1689 et décédé le 6 mars 1704.
- **Catherine** morte à 2 ans et demi le 3 octobre 1696.
- **Gaspard** né le 22 mars 1695.
- **Claude** (est-ce un fils ou un autre parent ?)
- **Louis Thomas** Delastre né le 16 octobre 1690, mort le 13 mai 1702.

En faisant cette énumération, j'ai trouvé que les filles, du moins celles pour lesquelles nous avons des renseignements complets, se mariaient assez tard : Marie-Élisabeth à 23 ans et Marie-Jeanne a 26 ans. Nous constatons aussi que beaucoup d'enfants mouraient jeunes : les deux jumeaux mort-nés, Jeanne à 4 ans, Michelle à 2 ans, Catherine à 2 ans, Pierre à 10 ans et Georges à 15 ans. Même compte tenu de ces décès, nos textes d'état civil pourtant très arides nous permettent d'imaginer sans peine une famille très nombreuse - près de vingt enfants - et qui s'élargit à toute une parenté de personnes âgées ou malades qui viennent chercher à la ferme féodale d'Aigremont les soins d'un sœur ou d'un fils, en même temps que le bon air de la campagne et qui y mourront parfois comme Claude Avisse le père de l'épouse du receveur qui décéda dans la maison de son gendre le 5 février 1705 ; ou comme Marie Avisse « femme de Louy Motet orfèvre à Paris » et sœur de la maîtresse de maison, qui vient se faire soigner chez elle à Aigremont et y meurt le 9 octobre 1701. Enfin la maisonnée comprenait aussi les employés et les domestiques du receveur qui eux aussi vivaient à la ferme château. Au hasard des actes, nous voyons ainsi apparaître à un baptême le 26 janvier 1703 « Jean Freslin, chartier du Sieur Duteuil à Aigremont » ( le chartier était le bibliothécaire et le scribe qui tenait le registre des titres de propriété, des baux, des rentes et des diverses taxes féodales du seigneur). Nous avons vu plus haut que la ferme avait sa pièce spécialisée, la charterie. Mais rappelez-vous la description que nous avons donnée de la ferme-château : trois chambres, plus quelques cabinets et des communs. Tout ce monde devait être bien entassé dans ces quelques pièces et les maîtres vivaient bien près de leurs employés : c'était une vie vraiment communautaire.

Dans le village, la fonction de receveur apparaît donc comme importante et engendre un respect public qui transparait dans l'acte de décès de Hilaire Duteuil : « « L'an de grâce 1713, le deuxième de juillet, a été inhumé dans l'église de Saint-Éloi d'Aigremont, par moy soussigné, le corps de Messire Hilaire Duteuil, receveur de Monseigneur le Président de Maisons seigneur d'Aigremont, décédé le premier en sa maison âgé de cinquante-cinq ans après s'être icelui confessé et avoir reçu le très saint viatique du corps de notre seigneur et l'extrême-onction par mes mains, en Foy de quoi j'ai signé les présentes en présence de Messire Gibert prestre vicaire de Chambourcy et de Jean Delastre et Laurent Delastre cohéritiers du Défunt qui ont signé avec moy. » Comme vous le voyez, ce texte contraste avec le laconisme des actes ordinaires de sépulture de nos registres. Notez aussi que le prieur d'Aigremont, M. Bouillette, fait un office solennel en concélébrant les obsèques en compagnie de M. Gibert, vicaire de Chambourcy, ce qui est bien le signe qu'il s'agit d'une grande occasion. Enfin, le défunt reçoit le privilège d'être enterré sous le dallage de l'église, mais il était loin d'être le seul. Remarquons que l'assistance paraît être plutôt clairsemée : le curé ne mentionne que la présence des deux héritiers. Il ne semble pas que la nombreuse famille de notre Duteuil y ait assisté, d'autant que s'agissant de gens qui savaient signer, ils seraient venus nombreux couvrir les pages du registre paroissial de leurs paraphes. Soulignons enfin que ces deux héritiers qui sont les seuls à la cérémonie, sont des Delastre et donc des enfants du premier lit de sa femme et non pas des enfants à lui. Faut-il voir dans l'absence de sa propre famille et dans l'assistance très clairsemée de cet enterrement pourtant solennel, le signe de l'existence d'un conflit de famille et d'héritage ?

## CONCLUSION DU PREMIER TOME

Au terme de cette étude de huit siècles de notre village, nous sommes maintenant en mesure d'en apprécier toute l'évolution. Nous avons vu Aigremont apparaître dans l'Histoire à l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle dans la France de Philippe Auguste. Située au cœur du domaine encore très restreint des Capétiens, cette seigneurie d'Aigremont restera dans la mouvance des châtelains de Poissy ou de seigneurs des environs jusqu'à la fin de la guerre de Cent Ans. En bordure de la route de Paris à la Normandie, la ferme fortifiée d'Aigremont jouera pendant toute cette période un rôle militaire modeste dans la constellation des points fortifiés qui surveillaient cette route : Béthemont, Poncy, Retz, La Mont joie. C'est à la fin du XV<sup>e</sup> siècle sous Louis XI, que le danger étant écarté avec la paix revenue, la seigneurie passe aux mains de la nouvelle noblesse, celle des Parlements et de la robe, avec les familles Poignant, Viole et Longueil. Pour ces grands et riches parlementaires, Aigremont reste une possession lointaine où ils ne résident pas et dont ils assurent l'exploitation à travers leurs intendants, les receveurs de la Terre d'Aigremont qui habitent la ferme fortifiée transformée en pacifique demeure agricole et qui détiennent le vrai pouvoir local. Ces receveurs sont en effet de riches laboureurs des environs, possédant eux-mêmes des terres alentour, les faisant exploiter et augmentant leur influence locale de tout le prestige de la charge d'intendant féodal qu'ils exercent. Des relations entre les manants et le receveur, nous ne savons pas grand-chose. Mais on peut affirmer sans trop se tromper qu'un triple fossé les sépare : le fossé bien réel qui encercle la tour et les murailles de pierres de la ferme, le fossé de la richesse ensuite, le fossé du pouvoir enfin. Bien qu'issus du peuple, ils ne doivent pas avoir beaucoup en commun avec les humbles habitants des chaumières agglutinées au pied des fossés. Ce cadre perdurera presque sans changement jusqu'à la Révolution, quand les derniers seigneurs, les Soyecourt de Feuquières de Belleforière salueront de leurs têtes coupées sur l'échafaud la chute de cet ordre ancien, tandis que leur receveur, ancien garant de la féodalité, sera le vrai bénéficiaire de la Révolution en achetant comme biens nationaux les propriétés qu'ils dirigeaient pour le compte de leurs ci-devant seigneurs. Nous étudierons dans notre *TOME II* cette chute du pouvoir féodal à Aigremont avec la mort sur l'échafaud des seigneurs et la démission du curé sous la pression de la Terreur. C'est un vrai roman d'aventures avec tous les ingrédients du genre : guillotine, fuites, amours, procès, querelles familiales et dénonciations.

## ANNEXE I OUVRAGES SUR AIGREMONT ET SA RÉGION

- **Note 1** *NOTICE HISTORIQUE SUR AIGREMONT*, par l'instituteur Gérard (vers 1920)
- **Note 2** *MONOGRAPHIE SUR AIGREMONT*, (1899) par l'instituteur Lelièvre. Il s'agit d'une de ces monographies rédigées en 1899 dans toutes les communes de France à la demande du ministère de l'Instruction publique.
- **Note 3** *NOTES MANUSCRITES SUR LA PAROISSE D'AIGREMONT EN LAYE*, par Adrien Maquet.
- **Note 4** *NOTES MANUSCRITES SUR AIGREMONT ET CHAMBOURCY*. Retraces notamment les événements de la Révolution.
- **Note 5** *HISTOIRE DE LA VILLE DE POISSY*, par Octave Noël, 1869.
- **Note 6** *HISTOIRE DE LA VILLE DE POISSY*, par Edmond Bories, 1901.
- **Note 7** *POISSY ET SON HISTOIRE*, par Narcisse Noël, Poissy, 1976.
- **Note 8** *ACHÈRES AU FIL DES SIÈCLES*, par Roger Bélis, Édition du Comité de Jumelage, 1982.
- **Note 8 bis** *HISTOIRE DU DIOCÈSE ET DE LA VILLE DE CHARTRES*, par Don Souchet (16e s.)
- **Note 9** *HISTOIRE D'ORGEVAL*, par H. Griset, 1951, en vente chez l'auteur, Champ des Biens à Orgeval.
- **Note 10** *C'EST ARRIVÉ À CROISSY SUR SEINE*, par Jean Catinat.
- **Note 11** *HISTOIRE DES BARONS DE MAULE* par Émile Réaux.
- **Note 12** *LE VÉXIN FRANÇAIS À TRAVERS LES ÂGES*, Éducation Nationale, Pontoise 1979.
- **Note 13** *BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEUX SAINT-GERMAIN*, Bulletin n° 9, mai 1941. Raconte les fouilles faites en 1927 sur le site de la tour de la Montjoie, par Silvestre de Sacy et les jeunes gens de la Phalange de Poissy de la Montjoie Saint-Denis.
- **Note 14** *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DES ENVIRONS DE PARIS* 1838 par Dulaure.
- **Note 15** *TOPONYMIE DU PAYS DE CRUYE ET DU VAL DE GALIE* par Madeleine Baltus, in *REVUE DE L'HISTOIRE DE VERSAILLES*, 1938.
- **Note 16** *LE TERROIR DE PARIS AUX ÉPOQUES GALLO-ROMAINE ET FRANQUE*, de Michel Roblin, 1971 Editions Picard.

## ANNEXE II OUVRAGES GÉNÉRAUX

- **Note 17** *HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE L'OCCIDENT MÉDIÉVAL* par Guy Fourquin, chez Armand Colin, Collection U, 1969.
- **Note 18** *HISTOIRE DES AVOCATS AU PARLEMENT*, 1813, par M. Founel. Page 58.

- **Note 19** *HISTOIRE DES AVOCATS AU PARLEMENT DE PARIS* par Delachenal 1885 chez Plon. Page 313.
- **Note 20** *LES LIEUX DE MÉMOIRE* par Pierre Nora, Tome 1 Les Sanctuaires Royaux. Chez Gallimard 1986. À consulter pour avoir le point actuel sur l'Abbaye de Joyenval dont dépendait le Prieuré église d'Aigremont,
- **Note 21** *UN FRAGMENT DU JOURNAL DES VISITES PASTORALES DE MILES D'ILLIERS ÉVÊQUE DE CHARTRES EN 1453* publié par A. LESORT in *Revue des Archives Historiques du Diocèse de Chartres*

### ANNEXE III CHARTES TEXTES ET ARRÊTS DU PARLEMENT

- **Note 22** *ÉTAT DU PAIEMENT DE LA RANÇON DU ROI JEAN II LE BON DANS LA VICOMTÉ DE PARIS HORS LES MURS*, in *Revue de l'Histoire de Versailles*, année 1927. Cet article étudie le manuscrit des comptes de Jehan Le Mire pour la taxation de la Vicomté de Paris destinée à réunir la rançon du Roi Jean II Le Bon fait prisonnier par les Anglais à Poitiers et détenu à Londres : « La Chastellenie de Poissy pour un an commençant le XVIIe jour d'octobre mil CCCLXIX. Bèthemont et Égremont : Néant pour ce qu'aucun ne les a mist a pris. » C'est également le cas des Alluets le Roi : « Les Alez le Roy : Néant pour ce qu'aucun ne vint qui les a mist a pris. » Nos voisins ont été taxés ainsi : « Orgeval zéro livre et 32 sous... Feucherolles et Daveron zéro livre et 8 sous... Mareil soub Mandre 4 livres et Maule soub Mandre 80 livres... Mareil soub Marly 88 livres... »
- **Note 23** *LES HISTORIENS DE LA GAULE ET DE LA FRANCE* en 24 Tomes :
  - a) Dans le Tome XXIII à la page 633 nous avons l'énumération des 61 villes (localités) de la Châtellenie de Poissy vers 1220.
  - b) Tome XXII page 518 « *E DUOBUS CODICIBUS CERATIS Johanis de Sancto Justo* » récapitule des fragments des comptes de la maison du roi Philippe le Bel qui avaient été gravés sur des tablettes de cire pour l'année 1301. Les noms des chevaliers accomplissant un service pour le Roi sont mentionnés ainsi que les dépenses qu'ils ont occasionnées en vin (vinum), en pain (panum), en plat principal (coquina), en avoine pour leurs chevaux (avena) et en chandelle pour s'éclairer (cera). C'est ainsi que nous savons que Raymond seigneur d'Aigremont, fit partie de la garnison du Louvre (?) pendant 22 jours en août 1301 : « 19 Aug. 1301. Milites... Raymondus Bruni, dominus de Acris Montis, pro XXII diebus usque Dominicam ante Assumptionem beatae Mariae, » Ses autres collègues s'appelaient Odardus de Malo Dumo pendant 66 jours, Gaufridus de Monte Tyardi pendant 14 jours, Almarricus de Narbona pendant 23 jours, Guido de Cromeriis pour 43 jours, Joh. de Brabancia pour 30 jours, Philippe de Viana pour 30 jours et Symon de Chandenier pour 45 jours... » Cette garnison a coûté au Roi le 19 août : « Summa III XX I. VIII s. » (80 livres et 8 sols).
  - c) À la Page 511 nous apprenons, toujours par ces comptes, que le 10 juin 1301 : « Habuit Ansellus de Aigremont IIII livres super burellum »
  - d) Tome XXII page 766 : *FRAGMENTA COMPUTORUM NOMINUM MILITUM FLANDRIAE ET SUMMA SOLUTA EISDEM DE TERMINO ASCENSIONIS 1303* : « Dominus Anselmus de Acromonte advocatus de Tornaco... » L'Index des noms de ce volume nous confirme qu'Ansellus d'Aigremont et Anselmus d'Acromonte sont la même personne et qu'il s'agit bien de notre Aigremont à côté de Poissy.
- **Note 24** *L'ÉTENDUE DE LA VICOMTÉ DE PARIS AU COMMENCEMENT DU XXe SIÈCLE* in *REVUE DE L'HISTOIRE DE VERSAILLES*, 1915-1936, Tomes 37 et 38, par André Lapeyre. Cet important article d'André Lapeyre est basé sur *L'ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE SUR L'ÉTAT DES PAROISSES ET DES FEUX DE 1329* de Ferdinand Lot, et sur le manuscrit de *L'ÉVALUATION DU DOUAIRE DE LA REINE DE 1332*. Ce dernier document recense « les lieux là où li Roys à haute justice

» c'est-à-dire à l'époque Poissy, Pontoise et Beaumont-sur-Oise. En 1328 la Châtellenie occupe trente-trois paroisses et sections de paroisses avec 3.445 feux : Achères, Aigremont, Alluets le Roi, Bazemont, Bouafle, Bures (Morainvilliers), Carrières-sous-Poissy, Chambourcy, Chapet, Chavenat, Crespière, Ecqueville, Feucherolles, Fourqueux, Herbeville, Maisons (Laffitte), Mareil (Marly), Mareil-sur-Mauldre, Maule (2 paroisses), Médan, Le-Mesnil-le-Roi, Mortainville, Morainvilliers, Orgeval, Pissefontaine (Triel), Poissy, Saint-Léger, Saint-Nom-La-Bretèche, Thiverval, Triel, Vernouillet, Villènes-sur-Seine... » *Évaluation du Nombre des Feux de la Châtellenie de Poissy de 1332* : « En la paroisse de Chamboursi en laquelle sont Montjoie et Montagu et Egremont a IIII xx I feux (81 feux)) surs les quix li Roys a toute justice haute et basse. Somme pour la haute justice : XXVII sols. En la paroisse de Rais ((Retz)) a X feus ((10 feux)) surs les quix li Roys a toute justice haute et basse. Somme pour haute justice : III s. IIII d. ((3 sols et 4 deniers)). En la paroisse d'Orgeval a VIIIXX feus ((140 feux)) surs les quix li Roys a toute justice haute et basse. Somme pour la haute justice XLVI s. et VIII d. ((46 sols et 8 deniers)). N.B. le manuscrit précise au début que le tarif est de III deniers par feux pour la haute justice.

- **Note 25 HISTOIRE DE LA CHÂTELLENIE DE POISSY VERS 1220** in *MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE ET DU VEXIN*, tome XXXVII. L'auteur retranscrit la description de la châtellenie du « Manuscrit F de Philippe Auguste » Bibliothèque Nationale, Manuscrits Latins 9978 fol. 238. J'ai mis entre parenthèses les noms difficiles que j'ai reconnus, d'autres sont faciles à interpréter, d'autres enfin inconnus pour moi : « Hec sunt ville castellanie Pisciaci : Montenvilla, Hattovilla, Allodia (Les Alluets), Crisperie (Crepieres), Huidevilla, Daveron (Davron), Villarium Ultra Boscum, Chavenolium (Chavenay), Sancta Gemma (Sainte-Gemmes), Avenerie, Vallis Martini, Brestachia (La Breteche), Forgiis, Montjoie, Fillecort (Fillancourt), Sanctus Loedegarius, Sanctus Germanus (Saint-Germain), Marollium Juxta Milliacum, Hennemont, Monsacutus (Montaigu), Chambrioriacum (Chambourcy), Aygremont (Aigremont), Lauee, Poccei (Poncy), Beitemont (Bethemont), Tressoncuria Magna, Tressoncuria Parva (Tressancourt à Orgeval), Orgeval, Monamers, Morenville, Bures, Clencort, Chapeton, Sanctus Martinus De Boalfis, Boalfle, Vernouilles (Vernouillet), Medan, Villenie (Villaines), Munelles, Telium, Chantelou, Pincefontaine, Andresiacum (Andresy), Aschene (Acheres), Garenne (lieu-dit d'Achères), Herblaium (Herblay), Fremerville, Mesons (Maisons-Laffitte), Mesnilium, (Mesnil Le Roi), Quarrerie Ultra Boscum, Quarrerie Ultra Acquam (Carrières-Sous-Poissy), Aupec (Le Pecq), Stacnum, Roncherolles, Montigniacum, Tyverval, Briio, Greignan (Grignon) ».
- **Note 26 LE POLYPTIQUE D'IRMINON** par Auguste Longnon, Paris 1895. En deux Tomes. Le Tome I analyse l'environnement historique, social et philologique du Cartulaire et le Tome II en publie le texte où Irminon, Abbé de Saint-Germain-des-Prés, ami de Charlemagne, recensa de 812 à 817, tous les biens de son abbaye qui s'étendait jusqu'à Chambourcy et Poncy. Le Chapitre XXV DE BREVE DE MANSIONIS VILLA énumère les possessions de l'abbaye « in lida de silva » (dans la forêt de Laye) : « De Camburciaco. Cristingaudus colonus et uxor ejus., nomine Amultrudis, homines Sancti Germani. Isti sunt eorum infantes ((un blanc))... Manent in Camburciaco. Tenent mansum I ingenuilem, ubi habet de terra arrabili bunuarios XI, de vinea aripennos II, de prato aripennos II. Solvit ad hostem aut solidos IIII, aut dimitum bovem; de vino in canonica modium I, et denarios IIII in ligniricia et IIII denarios de capite suo : pro hoc accipiunt passionem...  
1) Airoardus colonus, homo Sancti Germani, tenet mansum et dimidium ingenuilem, habentem de terra arrabili bunuarios XV, de vinea aripennos III et dimidium. Solvit similiter.  
2) Gautsarius colonus et uxor ejus, nomine Godaltrudis, homines Sancti Germani. Isti sunt eorum infantes ((un blanc))...  
3) Sichelmus colonus et uxor ejus ancilla, nomine Landa...  
4) Erlenteus colonus et uxor colona Sanctae Mariae, nomine Hildegardis...  
5) Aldegarius colonus et uxor ejus colona nomine Adalhildis...  
6) Teutboldus colonus et uxor ejus colona, nomine Framneildis...  
7) Landolinus colonus et uxor ejus colona, nomine Iltrudis... Après l'énumération des biens de ces sept familles de colons de Chambourcy, le chapitre suivant est consacré à DE POTENTIACO (Poncy), beaucoup plus important avec ses trente-cinq familles de colons, alors que cette localité se réduit aujourd'hui à une seule ferme voisine d'Aigremont.

- **Note 27** *COLLECTION DES CARTULAIRES DE FRANCE*. « *Monasterii Sancti Petri Carnotensis. Codex Diplomaticus quae dicitur VETUS AGANON* » par M. Guérard à Paris 1840 en deux Tomes. Le Tome I donne l'environnement historique, social et philologique du Cartulaire, et le Tome II donne le texte même du Cartulaire, écrit par le moine Paul vers 1220 et qui recense les divers textes relatifs au diocèse de Chartres. Dans le Tome I, nous trouvons le pouillé\* de Chartres vers 1220. Ce Pouillé mentionne 14 parochiani à Aigremont, c'est-à-dire 14 paroissiens. N'oublions pas que les anciens ne décomptaient pas les individus comme aujourd'hui, mais les feux, c'est-à-dire les gens vivant sous un même toit qu'ils soient ou non de la même famille. Par exemple on ajoutait les domestiques. Léopold Delisle dit « par paroissiens, il faut entendre les chefs de famille dont le chiffre doit en principe être le même que celui des feux ».
- **Note 28** *GALLIA CHRISTIANA IN PROVINCIAS ECCLESIASTICAS* (1764). Ce très important ouvrage du XVIIIe siècle regroupe toutes les chroniques des diocèses français. Au Tome VIII, le chapitre *Ecclesia Carnotensis, Abbatiae Carnotensis* est consacré au diocèse de Chartres :

**a) Fondation du monastère de Sainte-Gemmes (1148)** (près de Chateaudun) : « Ego Theobaldus Blesensis Comes, omnibus hominibus, tam praesentibus quam futuris, notum fieri volo quod Garnerius Bisolius dedit Deo et ecclesiae Sancti Aviti Castridunensis et sanctimonialibus ibidem Deo servientibus quiddam habebat apud S. Gemmam, videlicet terram sufficientem agiculturae duorum boum (?) et x. denarios census, Aurelianensis monetae et tres sextarios avenae ad mansuram Vindocinensem et tres denarios et tres panes et tres cappones annuatim reddendos pro uxore sua filia Odonis de Montigniaco praefatae ecclesiae pro infirmitate sua reddita et ubi defuncta est. Huic autem eleemosynae Hugo Bisosius, frater praedicti Garnerii diu calumniam intulit ; sed tandem ratione cogente precibus meis adquiescens eam praefatae ecclesiae in perpetuum concessit, Actum est hoc apud Villam-Berfodi anno incarn. Dominicae MCXLVIII. »

**b) Fondation de l'Abbaye d'Abbecourt (1180) : Année 1180** « *Fundatio Monasterii Albae-Curiae*. Ego Arnulphus dei gracia abbas de Marchasio Radulsi, notum fieri volo... capellam de Haubecourt quam quidam miles Albericus nomine in fundo suo aedificaverat et monachis Columbensibus donaverat... precibus domini Casconis de Pisciaco, abbatiae de Marcherous concessit, salvo tamen ecclesiae de Orgivalle jure parochiali... Robertus de Montpinçon prior Columbensis, Petrus presbiter Orgivallis... dominus Gasco de Pisciasco et filii ejus Gasco et Robertus... Anselmus de Orgivalli... Ego Gasco de Pisciaco multis precibus a venerabili abbate Columbensi Guimberto obtenui ut capellam de Haubecourt, quae sui juris erat, canonencis de Marcherous possidere permiteret, et aedificia sibi necessaria construere... in decimatione domini Stephani de Cresperis... five donatione, five emptione, five cultis, five de incultis terris... » Année 1184 « *Charta Gasconis de Pisciaco, fundatoris monasterii Albae-Curiae...* ((il énumère les nombreuses donations à l'abbaye, parmi lesquelles...)) totamque terram ad eandem grangiam pertinentem et campipartem campi de Amaurici de Bethemonte ».

**c) Fondation de l'Eglise d'Aigremont (1207)** : « *ANNI CHRISTI 1207*. Declaravit in capitulo Carnotensi quinto calendas julii anno MCCVII... rogavit abbatem Sancti Johannis, ut capella Simonis de Pisciaco consanguinei fui de novo aedificata apud Acrum Montem, parochia remaneret, mense Mart. quod annuit Abbas, hancque parochiam liberam decrevit Reginaldus anno MCCVIII. Dedit mense julio chartam de residencia canonicorum et de perceptione fructuum prebandae... »

**d) Fondation de l'Abbaye de Joyenval (1224)** : « Non longe a castro Gaudii-Montis in depressa Gaudii-Vallis parte, unde abbatia illa nomem suum traxit, aedicula erat Deiparae Virginis, capella Essartorum dicta. In ea valle Bartholomaeus de Roya Franciae camerarius, monasterii Norbertinae familiae tradenti fundamenta jecit anno 1221, cujus necrologium Marchasii Radulsi meminit IV cal. Maii Sacellum autem Essartorum pius fundator ab abbate Pisciasensi Petro obtinuit, ut ibi divina officia celebrare possent Praemonstratenses... »  
1224 *Dedicatio Basilicae Gaudii-Vallis... Premonstrat, ordinis...*, quam ecclesiam nobilis vir Bartholomaeus de Roya Franciae camerarius fundavit... Et nobiles viri Almaricus comes Montisfortis, Guido de Montiforti patruus ejusdem domini, Burchardus dominus Marleii et Mattheus frater ejus... locum ipsum in quo ecclesia ista est fundata, grangiam suam de Gonessa cum appenditiis suis, grangiam suam d'Epone cum appenditiis suis, quam emit a domino Roberto de Hacquevilla, vineas suas de

Maulia, prata Meduntae quae sua sunt, post decessum suum. Dictus comes Almaricus, ducenta arpenta nemoris sui in Aquilina essartanda ; terrae campum grangiae aedificandae aptum et commolum... » ((chacun y va de ses dons...))

- Note 29 CENT DEUX CHARTES D'ABBECCOURT par J. Depoin. J'ai feuilleté cet ouvrage, mais en réalité j'ai travaillé sur l'ouvrage ci-dessous qui était plus complet.
- Note 30 CENT VINGT-SIX CHARTES D'ABBECCOURT par l'Abbé Lefevre, Secrétaire Archiviste de la Société Historique du Vexin, (Analecta Præmonstratensia, 1939), il s'agit d'une compilation savante des chartes de l'abbaye d'Abbecourt sur le territoire de la commune d'Orgeval :

**a) Charte n°103 de mars 1254 :** Gervais de Poissy, chevalier, du consentement d'Ysabeau sa femme et de ses enfants, abandonne au couvent d'Abbecourt 47 sous et 6 deniers de rente sur le port de Mantes en échange de la terre que les chanoines avaient à Jumeauville.

**b) Charte n° 105 de décembre 1254 :** « U.P.L.I. Agnès castellana de Nealpha filia pie memorie Simonys de Pissiaco militis senioris, salutem in Domino. Notum facio quod cum karissimus pater meus in dispositione testamenti sui legaverit in p. et p. elemosinam ecclesie Bte Marie de Albacuria sexaginta sol. par. annui redditus situs super terram suam de Acrimonte, et eadem terra in portionem meam hereditatis michi evenerit de caduco ipsius, ego dicta elemosinam laudavi et concessi in censibus meis de Acrimonte triginta quinque sol. percipiant annuatim et viginti quinque sol. super terram meam arabilem de Acrimonte. Actum anno Incarnationis Dominice mill<sup>o</sup> ducent<sup>o</sup> quinquag<sup>o</sup> quarto, mense decembri. » Traduction résumée : Agnès, Châtelaine de Neauples, fille de Simon l'Ainé de Poissy, reconnaît que la terre d'Aigremont qui lui est échue dans l'héritage paternel, est chargée d'une rente de 60 sous léguée par Simon à l'église d'Abbecourt.

**c) Charte n° 106 du 2 janvier 1255 :** Gasce VIII de Poissy, seigneur de Maisons, s'engage à payer, avant Noël prochain, aux chanoines d'Abbecourt 60 livres qu'il leur doit, dont 44 livres pour les arrérages d'une rente que leur a léguée son père Gasce VII sur le port de Maisons et de 16 livres pour la terre de Guillaume de Poissy son cousin, pour le quint denier d'un revenu acquis par eux à Mantes moyennant 30 livres, de Gervais II de Poissy, chevalier.

**d) Charte n° 122 de décembre 1258 :** « U.P.L.I. Johannes Dei patencia Sancti Johannis in Valle Carnotensi humilis Abbas. Nos decem sol. par. quos nos et Prior noster de Acrimonte habebamus in censibus domine Agnetis quondam de Acrimonte, apud Villam que vocatur Consvilla et elemosinatione dicte domine pro aniversario suo faciendo, nobis propter remocionem dicti ville parum utiles, vendidimus abbati et conventui de Alba Curia pro sex lib. paris. quos convertimus in emptionem cujusdam pecie vinee juxta Acrimontem in censiva, domino nobilis viri Symonis de Pissiaco junioris, militis, domini Acrimontis. In cujus rei testimonium pres. litteras dedimus eisdem religiosis, sigillorum nostrorum munimine roboratas. Datum anno Domini mill<sup>o</sup> ducent<sup>o</sup> quinquagesimo octavo, mense decembri. Traduction : « Jean, Abbé de Saint-Jean-en-Vallée, déclare avoir vendu pour 6 livres, aux chanoines d'Abbecourt, 10 sous parisis ((de rente)) que feu dame Agnès d'Aigremont avait donnés à leur Prieur de ce lieu sur les cens qu'elle avait à Cons la Ville ((Combs-la-Ville)), l'éloignement de cette localité rendant incommode la perception des revenus légués. Le prix a servi à l'acquisition d'une vigne dans le fief de noble homme Simon de Poissy le Jeune, chevalier, seigneur d'Aigremont. »

**e) Chartes 185 et 186 de 1335 et 1336.** Résumé : Gilbert de Tillières, escuyer, sire de Tillières-sur-Avre, délivre à Abbecourt le legs de 60 sols de rente que lui a fait Damoiselle Jehanne de Poissy, Dame d'Aigremont et de Maupertuis jadis sa femme. Original : « À tous... Gillebert de Tilleres, sire de Tilleres, escuier, salut. Comme damoiselle Jehanne de Poissy dame de Egremont et de Malpertuis jadiz ma fame, eust lessié en son testament ou darreinne volonté à religieus hommes l'abbé et le couvent de Nostre Dame de Haubecourt de l'Ordre de Prémonstré, de la dyocèse (sic !)de Chartres, sexante souls par. pris chacun an, héritablement et perpétuellement sur toute sa terre pour fere chacun an son anniversaire en ladite église, savoir faisons que nous, devant dit Gillebert, garde des enffans et de la terre de lad. demoiselle, voulons et otroions que les devans dis religieus preignent les devans diz sexante souls sur la terre et les cens de nous et de lad. demoiselle que nous prenons chacun an à Saint Marz près de Dammartin Angouelle à la feste de Saint Martin d'yver, et obligion nous et nos hers, noz

biens et les biens de noz hers muebles et non muebles, présens et à venir, pour garantir le don et aumosne dessus dites, envers touz et contre touz. En tesmoing de ce que nous avons scellé ces présentes lettres de nostre propre seel duquel nous usons à présent. Donné l'an de grace mil trois cens trente et cinc le lundi après la Nativité Saint Jehan Baptiste. »

« À tous, Pierre le Qux, garde des sceaux de la Chastellenie de Poissy. Par devant Jehan Bertin, cleric tabellion juré de ladite Chastellenie, Gillebert de Tilières, chevalier, confessa que comme feue damoiselle Jehanne, jadiz sa fame, eust laissiée à religieux homes et honnestes l'abbé et le couvent de Habecourt soixante souz de rente ycelei acorda que le dis religieux prengnent et reçoivent les 60 souz de rente dessus dis des orendroit sur la part que le dit escuier avoit ès cens de Saint Marc souz Dammartin contenant vingt et cinq souz parisis poiez à la Saint-Remy et le demourant sur la moison de blé et d'avoine poiez à la Saint Martin. L'an de grace mil 300 trente et six le jeudi avant la Saint Lorenz. »

**f) Charte n° 193.** À Saint-Germain-en-Laye mai 1341 (original perdu, résumé) : Le roi Philippe VI accorde le droit de pasnage à l'Abbaye d'Abbecourt pour 50 pourceaux en la forêt de Saint-Germain, en réparation des dommages que leurs moissons et leurs bois ont subis du chef des grosses bêtes sauvages (pour ses chasses).

**g) Charte n° 199** en 1356 : « Gillebert de Tilliare, chevalier, seigneur dudit lieu... confesse avoir assigné audis religieux de Habecourt austres cent sous de rente à prendre au terme de la Saint Rémi sur les bois Desagremont (sic)... qui à présent sont de Pierre Quidebeuf, escuier, et de monsieur Gioffroi de Quidebeuf, chevalier son fils. Ce fut fait l'an de grâce 1356 le mercredi 15 jours au mois de février. N.B. Pierre et Gioffroi étaient héritiers pour la greigneur partie de feu Robert de Tillières, escuier jadiz seigneur de Mesons sur Saine. »

**Charte n°210** du 16 novembre 1381 Résumé : Jehan de Gaucourt, seigneur des Alluets et de Maisons sur Saine (sic) amortit le fief acquis dans son domaine par les Chanoines d'Abbecourt, moyennant la cession de 120 arpents dans les bois d'Aigremont...

Voici le passage en question dans cette Charte fort longue : « ...Toutes lesquelles choses sont tenues en fief dud. Monseigneur Jehan de Gaucourt à une seule foi et hommage à cause de sa tenue de Maisons sur Saine... Pour tout tel droit seigneurie en dominacion comme icellui monsr. Jehan de Gaucourt provoît et devoit appartenir yceulx religieux lui baillent et délaissent sept vins arpents de bois séans au Chesne de Montlouvet au dessus d'Aigremont qui furent Robert de Mussy et Jehan de Mussy escuiers, mouvant dudit chevalier... »

J'ai retrouvé Jean de Musi (village de l'Eure) dans le *VETUS AGANON* Tome II page 723, avril 1292. Jean de Musi fait une donation à Saint-Père de Chartres et au prieur de Saint-Georges-sur-Eure « Ge Jehan de Musi chevalier... pour accueillir moi et mes ancesseurs en leurs prières, Ce fut fet lan de grace mil deux cens quatre vingt et douze el mais de avrily. » Ces deux Musi avaient comme armes : De gueule au Lyon d'Or.

- **Note 31** *ABBECOURT EN PINSCEAIS*. Recueil des Chartes et Documents par J. Depoin (1913)
- **Note 32** *ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE DE NOTRE DAME DE POISSY* Inventaire Sommaire des Archives Départementales de Seine et Oise par Coüard 1895. À la page 225 est évoquée la cession de la seigneurie de Poissy à Philippe Auguste.
- **Note 33** par Dom Martène I p. 11644. En février 1223 Symon III de Poissy, dit le Vieux (1212-1247), prête hommage au Roi Philippe Auguste, pour un certain nombre de fiefs, dont la forteresse d'Aigremont : « Ego Simon de Pisciaco notum faciatam proefentibus quam futuris universis, quod de fortericia mea de Aigremont feci homagium ligium carissimo meo Philippo illustri Francorum regi et eam ligi tenebo tam ego, quam heredes mei de domino rego et heredibus fuis in perpetuum cum alus feodi quae domino rego tenco ita etiam quod fortericiam illam tencor ego et heredes mei redere domino

regi et heredibus ficis ad magnam vid et parvam quotiens ego et heredes mei exinde fuerimus requisiti ex-parte domini regis vel heredum fuorum post ejus decessum. (Actum, Anno Dominici 1222, mense februario, archives nationales) »

- **Note 34** *CATALOGUE DES ACTES DE PHILIPPE AUGUSTE* par Léopold Delisle, Paris 1856. « En février 1222 Simon de Poissi fait hommage à Philippe Auguste pour sa forteresse d'Aigremont qu'il s'oblige à livrer au Roi quand il en sera requis. »
- **Note 35** *LETTRES RECUES ET ENVOYÉES PAR LE PARLEMENT DE PARIS DE 1376 À 1596* Inventaire analytique par Suzanne Clémencet (1961).
- **Note 36** *ACTES DU PARLEMENT DE PARIS* (1863) Acte n° 546
- **Note 37** *PARIS SOUS LA DOMINATION ANGLAISE 1420-1436* par Longnon, Paris 1878. Recense les documents officiels anglais rédigés à Paris pendant la guerre de Cent Ans. Lettre d'Henri VI du 10 novembre 1425 confisquant l'Hôtel de Garencières pour le donner à Guy de Bar, (pages 192 à 194)
- **Note 38** *CHRONIQUE DES ROIS JEAN II ET CHARLES V* par R. Delachenal in *Société d'Histoire de France* en 4 tomes, voir pages 229, page 257 et page 281 du tome I, page 153 du tome II et page 81 du tome III :
- **Note 38 bis** *LES OLIM ou REGISTRE DES ARRÊTS RENDUS PAR LA COUR DU ROI* en 4 tomes de Louis IX à Philippe Le Long. Par le Comte Beugnot, Paris 1839, Tome I page 514, Arrêt du Parlement de Paris à l'Octave de la Nativité de la Bienheureuse Vierge Marie : « *Judicia et concilia Parisius in Parlamento Octobarum Nativitatis Beate Marie Virginis, Anno Domini MCCLXI... Determinatum est quod domina de Musiaco, filia quondam domini Symonis de Pissiaco, habeat usagium suum, secundum tenorem carte regis Philippi, in domo in qua manebit apud Acrimontem, de mortuo bosco in foresta Laye, in domo Supple quae sit de eodem feodo et hoc nisi heres alius se opponat... Item determinatus est quod ipsa, que habet per cartam predictam medietatem herbagii predictae foreste, habeat medietatem pecuniae quam homines de Chamborciaco, quibus dominus Rex concessit herbagium de novo in eadem foresta, solvant pro eodem herbagio.* »
- **Note 38 ter** dictionnaire latin : Pour tous ces textes de bas latin médiéval, j'ai utilisé le dictionnaire de J.F. NIERMEYER de 1976 franco latin anglais *MEDIAE LATINITATIS LEXICON MINUS*.

#### ANNEXE IV PRESTATIONS D'HOMMAGES DE FIEFS

- **Note 39** *ESSAI SUR LES FIEFS RENTES* par Michel Sczaniecki Paris 1946.
- **Note 40** *INVENTAIRE ANALYTIQUE DES HOMMAGES*, en 3 tomes, par Léon Mirot (1945, Ministère de l'Éducation Nationale)
- **Note 41** *NOUVEAUX HOMMAGES RENDUS À LA CHAMBRE DE FRANCE XVIIe ET XVIIIe SIÈCLE*, par Mirot et Vieillard, collection archives Nationales (1988). Dans son introduction, Mirot nous donne les précisions suivantes : « « Il s'agit de l'inventaire des hommages rendus au roi pour les fiefs relevant de la Chambre de France... classés de 1357 à 1626... » Voici le texte de ceux qui nous intéressent :

### Hommages pour Aigremont.

- **17. 1489, 30 octobre.** H. -1. des terres et seigneuries d'Aigremont, Tillières, Achères, et de quatre-vingt seize arpents sur la paroisse d'Aigremont, sur les étangs de Retz, tenant aux bois de la chapelle d'Herblay, mouvant de la châtelainie de Poissy, rendus par maître Nicolas Violle, correcteur en la Chambre des comptes. - P. I. n° 375.
- **18. 1498. 29 juin.** H.-1. des fiefs, terres et seigneuries d'A., T., A., et de quatre-vingt-seize arpents de bois en la paroisse d'Aigremont, sur les étangs de Retz, tenant aux bois de la chapelle, d'Herblay, rendu par maître Nicolas Violle, correcteur en la Chambre des Comptes, à cause de Catherine Poignant, sa femme, fille et héritière de feu Maître Poignant l'aîné, Maître des requêtes de l'Hôtel. - P. I. n° 424.
- **19. 1507, 25 juin** Cf. Poissy. - P.II, n° 108.
- **20 . 1539, 22 mai.** H. de quatre-vingt-seize arpents de bois au terroir d'Aigremont, rendu par maître Jacques Violle avocat en Parlement, fils aîné de feu maître Jean Violle, conseiller aux Requêtes du Palais, en son nom et en celui de ses cohéritiers - P XVI, n° 308.
- **21 . 1609, 11 septembre** H. de quatre-vingt-seize arpents de bois au terroir d'Aigremont que sur les étangs de Retz, mouvant de Poissy rendu par Jacques Violle écuyer, seigneur d'Andrézel et d'Aigremont, en son nom et en celui de Gaston et Séraphin Violle, ses frères, héritiers de maître Jacques Violle, conseiller au Parlement, leur père. - P. XVII, n° 58.
- **22. 1614. 30 août.** H. de quatre-vingt-seize arpents tant dans les bois d'Aigremont que sur les étangs de Retz, rendu par maître Séraphin Violle, aumônier ordinaire du roi, seigneur d'Aigremont, abbé de Sainte-Gemme en son nom et en celui de Gaston Violle, seigneur d'Andrézel son frère, tous deux héritiers de Jacques Violle, leur père, conseiller au Parlement, président des Requêtes du Palais, et de feu Jacques Violle, seigneur d'Andrézel, leur frère aîné. - P. XVII, n° 63.

### Hommages pour Athis-sur-Orge.

- **81. 1586, 4 janvier.** H. de la châtelainie d'Athis-sur-Orges rendu par maître Pierre Violle, maître ordinaire des Requêtes de l'Hôtel, seigneur d'Athis, héritier de son père. - P. IV, n° 141.
- **76. 1467, 5 septembre,** H. - I. d'Athis-sur-Orges mouvant de la prévôté de Paris, rendu aux mains du Chancelier par Jean de Montenay, seigneur et baron de Garençières. - P. XVII, n° 414.
- **77. 1489, 30 octobre.** H. de la terre, seigneurie, justice haute, moyenne et basse d'Athis-sur-Orges mouvant de la Châtelainie de Montlhéry rendu par maître Pierre Poignant. - P. I. n° 374
- **78. 15C1, 25 octobre** H. de la terre et seigneurie d'Athis-sur-Orges, rendu par maître Adam Boucher, notaire secrétaire du roi, et par Nicolas Violle, conseiller correcteur en la Chambre des Comptes, propriétaires indivis du chef de leurs femmes, Marie et Catherine Poignant, héritières de Pierre Poignant, leur frère, conseiller au Parlement. - P. II, n° 62.
- **79. 1502,31 décembre.** H. de la châtelainie, terre et seigneurie d'Athis-sur-Orges, rendu par maître Nicolas Violle, maître des Comptes, en son nom et en celui de Catherine Poignant, sa femme, sœur et héritière en partie de maître Pierre Poignant, conseiller au Parlement. - P. II, n- 82.
- **80. 1555, 15 juillet.** H. de la terre et seigneurie d'Athis-sur-Orge, rendu par maître Pierre Violle, seigneur d'Athis, conseiller aux Requêtes du Parlement, héritier de feu maître Pierre Violle, son père, conseiller au Parlement. - P. III, n°146.

### Hommages du Président de Maisons.

- **610. 1666, 26 juin.** H. rendu par René de Longueil, chevalier, marquis de Maisons, conseiller général aux Conseils, ministre d'État et président à mortier au Parlement, pour le marquisat de Maisons et dépendances, dans la prévôté de Paris, mouvant du château du Louvre et appartenant audit Longueil savoir : 1°) le château, terre et seigneurie de Maisons par succession de Jean de Longueil, conseiller aux Conseils, maître et doyen à la Chambre des comptes, et de Madeleine Lhuillier ses père et mère ; 2°) les fiefs de Coulon, Sainte-Honorine et Montdidier, dépendant de l'ancien domaine de Maisons, les terre et seigneurie de Poncy et les fiefs de Lagny et Béthemont, de La Bertine, Poissy, Chaponval et Ripau sis audit Poissy, et Garencières près Poissy, par acquisition faite de Nicolas Barreau, conseiller et aumônier du roi, héritier par bénéfice d'inventaire de Nicolas Chevalier, conseiller aux Conseils et Premier président à la Cour des aides par contrat devant Marion, notaire au Châtelet, le 31 octobre 1640 ; 3°) les terres et seigneuries de Montaigu et d'Aigremont et les fiefs de Tilliers et de la Grande et de la Petite Tasse aux Noyers, des Ventés d'Herblay, sises en la forêt de Cruye, et le fief de Lassé, par acquisition faite de Gaston Viole, chevalier, vicomte d'Andrezel, par deux contrats devant Marion, notaire au Châtelet, le 14 avril 1644 ; 4°) la terre et seigneurie de Vaux, fief du Mesnil le Roi et Montdidier, par acquisition faite de Charles de La Salle, en son nom et comme procureur de Jean-Henri de La Salle, baron de Laurière, par-devant Parque et Vaultier, notaire à la Châtelet, le 6 septembre 1657 ; 5°) la terre et seigneurie de La Vaudoire par acquisition faite du marquis de Royan [Philippe de La Trémoille] par contrat devant [nom laissé en blanc] notaire au Châtelet le 25 août 1650 ; 6°) la terre, seigneurie et châellenie de Poissy et de Sainte-Jame [Sainte-Gemme] et justice, par échange avec le feu duc de Bouillon [FrédéricMaurice de La Tour d'Auvergne] devant Vaultier, notaire au Châtelet, le 20 mars 1651 ; toutes lesdites terres, seigneuries et fiefs ayant été réunis au marquisat de Maisons par lettres patentes données à Paris en octobre 1658, enregistrées au Parlement le 7 février 1659 et à la Chambre des comptes le 28 avril 1659. - P 19, n° 97.

### Hommages pour la Boudracque (Seine-et-Oise, canton de Longjumeau.)

- **313. 1575, 26 juillet.** H. d'un fief et seigneurie assis sous la tour du moustier d'Athis, qui fut à Damoiselle Aude de Vitry, veuve de maître Bureau Boudrac, notaire secrétaire du roi, puis à feu maître Pierre Poignant maître des Requêtes ordinaires de l'Hôtel, seigneur d'Athis, Louans et Aigremont, acquéreur du fils de ladite de Vitry, et l'ayant réuni à son fief d'Athis, dit fief de la Boudracque on de la Mercadé, consistant en maison noble, hôtel seigneurial, etc. le tout mouvant de la châellenie de Montlhéry, rendu par maître Claude Anjorant, seigneur de Cloye, Latigny, Athis en partie, conseiller au Parlement, héritier de feu Damoiselle Marguerite du Drac, sa mère, première femme de feu Louis Anjorant, conseiller et président aux Requêtes du Palais et fille de maître Jacques du Drac, conseiller au Parlement, et de Damoiselle Charlotte Poignant, fille dudit Pierre Poignant et de Damoiselle Jeanne Aymery, bisaïeux dudit d'Anjorant.

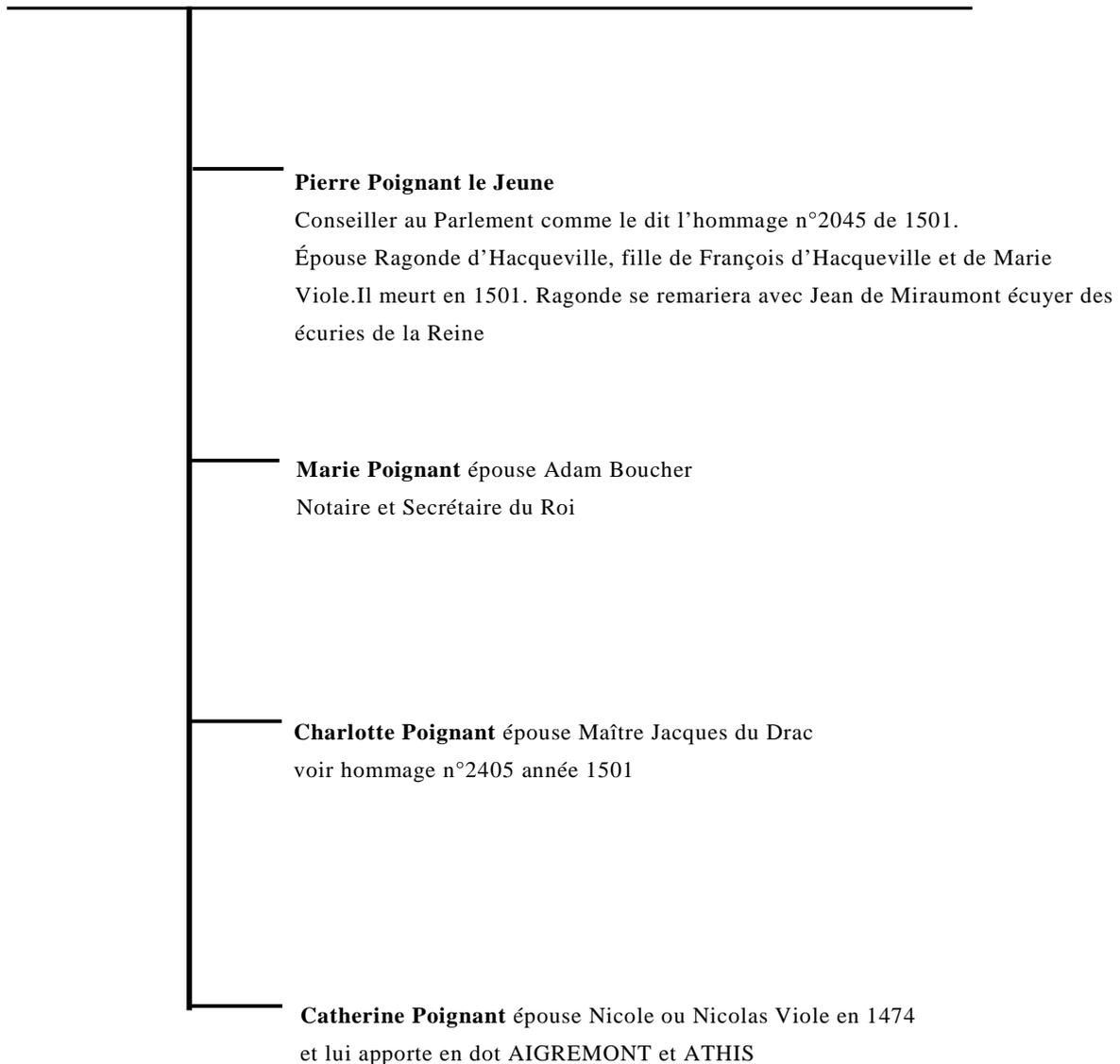
### Hommages pour Garencières près de Poissy.

- **989. 1500, 11 mars.** H. des bois de Garencières, appelés la vallée de Garencières, dépendant de la seigneurie d'Aigremont, mouvant du seigneur de Maupas, à cause de la terre et seigneurie de Béthemont, actuellement en la main du roi, rendu par Maître Nicolas Viole, conseiller du Roi, correcteur des Comptes... P. II, n° 8 et 9.

**Essai de généalogie des Poignant**  
**seigneurs d'Aigremont de 1470 (?) à 1474**

**Pierre Poignant l'Aîné**

Maître des requêtes de l'Hôtel, seigneur d'Athis, Louans, La Boudracque et AIGREMONT, Prête hommage pour Athis 11 octobre 1463, Prévôt des Marchands de Paris en 1490.  
Épouse Jeanne d'Hémery ou Aymery, meurt en 1496



**Avec ce mari Nicolas Viole,**

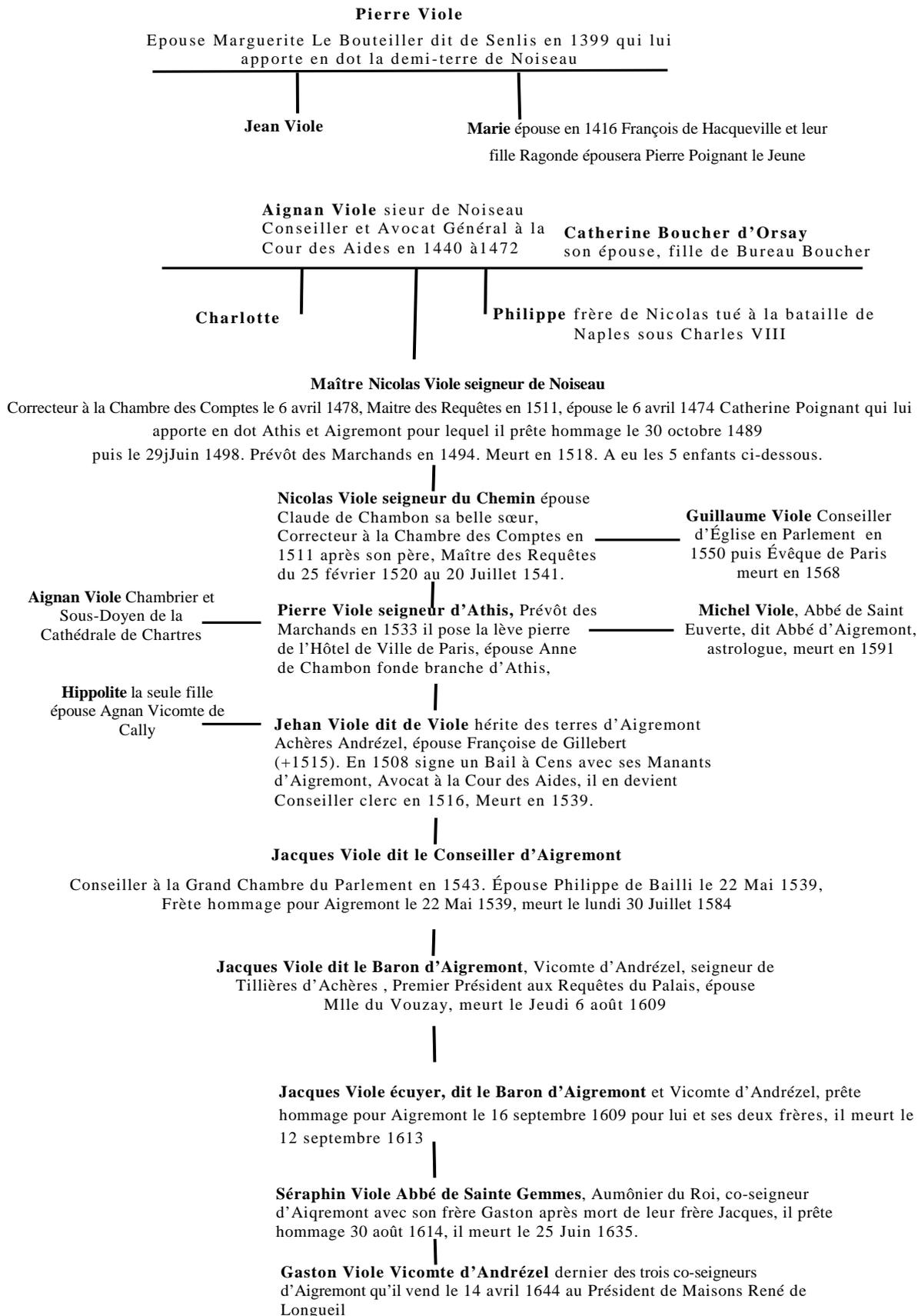
**la famille Viole**

**succède aux Poignant**

**comme seigneur**

**d'Aigremont pour 170 ans.**

## Essai de généalogie des Viole seigneurs d'Aigremont de 1489 à 1644



## Essai de généalogie des Longueil de Maisons et des Soyecourt

### seigneurs d'Aigremont de 1644 à 1789

XX ?? Fournisseur des armées de Charles Le Mauvais Roi de Navarre vers 1350

**GUILLAUME DE LONGUEUIL**

Receveur de la Vicomté d'Auge en 1400 (d'après d'Hozier)

**JEAN DE LONGUEUIL**

Conseiller au Parlement en 1411

**RENÉ DE LONGUEUIL**

est issu de Jean au 5e degré. Seigneur de Maisons, il construit le château de Maisons-Laffitte, surnommé le Président de Maisons.

Président à mortier en 1642, Surintendant des Finances et Ministre d'État. Achète Aigremont à Gaston Viole le 14 avril 1644. Sa terre de Maisons est élevée en marquisat en 1657, meurt en 1677.

**JEAN DE LONGUEUIL**

marquis de Maisons, chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils Chancelier de la Reine Mère. Mort en 1705

**Claude de Maisons de Longueil**

Président à Mortier, épouse la fille du Maréchal de Villars. Saint-Simon en parle dans ses Mémoires.

**Jean-René de Longueil de Maisons**

meurt sans héritiers mâles et lègue ses biens à la marquise de Belleforières, sa tante de la branche cadette de Maisons qui laissera ses biens à son tour à ses trois fils ci-dessous

**Louis-Armand de Soyecourt  
de Belleforières de Feuquières,**

petit-fils de la marquise, hérite des biens. En 1787 il vend au comte d'Artois Maisons, Poissy et St James, Entraînant des procès jusqu'à la Restauration. Meurt sans héritiers et lègue ses biens à son cadet Antoine-Adolphe.

**Antoine-Adolphe**  
hérite de Louis-Armand.  
Sa veuve sera guillotinée  
le 31 Janvier 1794.

**Joachim-Charles**  
hérite de son frère  
Antoine-Adolphe,  
dernier seigneur d'Aigremont,  
il sera guillotiné en 1794.

## ANNEXE V FIEFS, ARMOIRIES, GÉNÉALOGIES.

- **Note 42** *GRAND ARMORIAL DE FRANCE* nouvelle édition, 1949 par Henri Jouglas de Morénas,

a) n° 3B060 « De Violle, alias de Violle Tome 6 page 484. Normandie et Orléanais. Cette famille remontait sa filiation prouvée à **Aignan de Violle**, Conseiller et Avocat général à la Cour des aides en 1440, qui laissa de Catherine Boucher d'Orsay, **Nicolas seigneur de Noiseau**, Premier maître d'hôtel du Duc d'Orléans, marié en 1474 à Catherine Poignant, Dame d'Athis, qui lui donna entre autres :

- « **Pierre, Prévôt des Marchands de Paris en 1533**, seigneur d'Athis, marié à Anne de Chambon dont il eut : **Pierre** qui continua la branche des seigneurs d'Athis, qui donnèrent des Conseillers au Parlement, des Maîtres des requêtes, un Président aux Enquêtes à la Cour des aides en 1596 et subsistait encore à la fin du XVIIe s. et **Denis**, auteur de la branche des Noiseaux, bientôt éteinte,
- « **Nicolas, seigneur du Chemin**, qui laissa de Claude du Chambon ; **Guillaume**, Conseiller au Parlement en 1550, Évêque de Paris, mort en 1568, **Claude**, auteur de la branche de Soulaire qui donna des Conseillers au Parlement et fut maintenue noble en 1665 et 1668 ; et **Pierre**, auteur des branches du Chemin, de Guermantes, de Rocquemont et des Hautes-Loges, éteintes, qui donnèrent un Maître des Cérémonies de France, un Président aux Enquêtes et des Maîtres des comptes au XVIIe siècle ; **Jean, seigneur d'Aigremont et d'Andrézel**, Conseiller au Parlement en 1515, dont le fils **Jacques**, Conseiller au Parlement en 1543, laissa de Philippe de Bailly ((sa femme)) : **Jacques** Conseiller d'État, Président aux Requêtes, auteur des Barons d'Aigremont et des Vicomtes d'Andrézel et **Nicolas**, seigneur d'Ozereau, Maître des Requêtes en 1585 dont la postérité hérita par alliance de la branche de Guermantes et s'éteignit en 1724. Armes des Violles « De sable à trois chevron brisés d'or. »

**b) n° 31.647** « **De la Seiglière de Soyecourt, alias de la Seiglière**. Marche Auvergne. Une branche éteinte anoblée en 1643, donna un Secrétaire du Roi en 1648, un Conseiller au Parlement de Paris en 1674, un Maître des Requêtes en 1676, posséda les seigneuries de Boisfranc et du Plantadis et fût titré Marquis de Soyecourt et Comte de Tilleloy. « D'azur à 3 épis de seigle d'or », ((Ce sont des armes parlantes, seigle pour Seiglières)).

**c) Poignant.** « **Chancelier du Roi de Navarre vers 1450**, Conseiller au Parlement de Paris 1477, Armes : « D'argent au chevron de sable accompagné de trois mules de même et chef d'or chargé d'un lion passant de gueules. » Poignant, Prévôt des Marchands de Paris en 1490 « D'argent au chevron de sable accompagné de trois mascles de même » (ou trois losanges de gueules). »

- **Note 43** *ARMORIAL CHARTRAIN*, 1909, pour le diocèse de Chartres :

a ) Énumère certains des membres de la famille Violle dont les armes sont « de sable à trois chevrons brisés d'or » :

- **Eustache**, seigneur de Soulaire, époux de Catherine Jaupitre (XVIe s.)
- **Guillaume**, seigneur de Soulaire, prêtre et prieur d'Yvette.
- **Pierre**, Conseiller au Parlement de Paris, marié à Marie de la Vallée en 1641.
- **Louis**, seigneur de Soulaire en 1643, maintenu dans sa noblesse en 1667; décédé en 1675, avait épousé Catherine du Puit.
- **Pierre-Maximilien**, seigneur de la Choltière, Franjeux, Mondonville et autres lieux, décédé en 1735.
- **Louis-Armand**, Conseiller et Aumônier du Roi, prieur de Sainte Maure et d'Yvette.
- **Pierre**, 1533 Prévôt des Marchands à Paris pose la première pierre de l'Hôtel de Ville qui sera brûlé en 1871.
- **François Violle**, seigneur de Houssay, 1655-1696, porte les armes suivantes : « de sable à trois chevrons d'argent ».

- b) Énumère également quelques membres de la famille Poignant dont les armes sont « d'or au sautoir d'azur chargé de cinq étoiles d'or et accompagné de quatre hures de sanglier de sable. »
- **Robert** Poignant, Bailly de Nogent-le-Rotrou en 1509, seigneur d'Autressin, paroisse de Souancé, et seigneur de la Hérissière, même paroisse.
  - **Pierre** Poignant en 1470 est seigneur de Pierres près de Maintenon,
  - **Robert** Poignan, en 1582 escuyer est seigneur de Launay, de Chenu, avocat du Roi au Bailliage de Chartres. »

S'agit-il de la même famille ? je n'en ai pas la certitude.

- **Note 44** *ARMORIAL DE LA CHAMBRE DES COMPTES DEPUIS L'ANNÉE 1505* par Mlle Denys, Armorigiste de la Chambre, 1780 (Tome II). Il s'agit d'une édition originale, avec une demi-page réservée à chaque membre de la Cour des comptes de 1508 à 1780, et comprenant la description des armes et le blason dessiné et peint à la main. C'est la seule représentation en couleur des armes des Violle que j'ai trouvée. Dans sa préface, Mlle Denys nous dit que : « Les emblèmes, les devises, ont été inventés par les Nations policées pour honorer la vertu des grands hommes et animer leurs descendants à marcher sur leurs traces... Blason : du mot allemand Blasen qui signifie donner du cor ou crier à haute voix les hauts-faits du chevalier. » Il existe trois fiches au nom de Violle à la Chambre des Comptes :
  - « Nicolas Violle, Correcteur des comptes, reçu Maître le 25 février 1520 (au lieu de Gilles Berthelot) jusqu'au 21 février 1541 (huitième office) " De sable, à trois chevrons brisés d'or, posés l'un sur l'autre " .
  - « Jean Violle, reçu le 16 juillet 1537 (en survivance de Nicolas Violle son père voyez 1520) installé le 21 juillet 1541, jusqu'au 4 mai 1548 (huitième office), » (mêmes armes).
  - « Claude Vialle (mais c'est Violle dont il s'agit, faute d'orthographe), reçu le 17 mars 1609 (au lieu de Jacques Nau : voyez 1598) jusqu'en 1638 (mêmes armes) ».
- **Note 45** *CHAMBRES DES COMPTES DE PARIS Essai Historique, Chronologique et Armorial par le Comte Coustant d'Yanville*. Paris 1875, C'est en fait une reprise du livre de Mlle Denys, mais en moins beau et notamment avec le dessin des blasons en noir et blanc. La grande différence avec Mlle Denys, c'est qu'il introduit la première génération de Violle, Nicolas premier du nom ; nous avons donc désormais quatre Violle :
  - « Nicolas Violle, Correcteur le 6 avril 1478 en exercice jusqu'en 1511 où il fut nommé Maître au lieu de Philippe le Bègue. Prévôt des Marchands en 1494 au lieu de Jacques Pied de Fer, »
  - « Nicolas Violle devint Correcteur à la place de son père Nicolas en 1511 et reçu Maître le 25 février 1520, en exercice jusqu'au 20 juillet 1541, »
  - Jean Violle de Rocquemont Correcteur en 1537,
  - Claude Violle de Cyresnes en 1609,
- **Note 46** *CHRONOS REVUE DU CERCLE D'ÉTUDES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUE DE POISSY*, n°12 et n°13 de l'année 1984. Dans son analyse de la famille de Poissy, l'auteur distingue six branches différentes de Poissy :
  - La branche de Boulleurs, de Boulleurs en Seine et Marne, arrondissement de Meaux, canton de Crécy en Brie,
  - La branche d'Hacqueville. On ne sait si le nom vient du château de Hacqueville dans les faubourgs de Poissy, ou du village de Hacqueville en Normandie, car ils étaient seigneurs des deux. Guillaume IX de Poissy possédait en 1242 la ferme de Malvoisine sise à la sortie de Champeaux sur la route d'Andrézel dont héritera son fils Robert XII (+1261) (N.B. Coïncidence ou continuité ? Cinq cents ans plus tard, les Violle, seigneurs d'Aigremont seront également seigneurs d'Andrézel), notons à ce sujet que Marie Violle épouse en 1416 François de Hacqueville,
  - La branche de L'Hay les Roses, Gascé V, fondateur de l'abbaye d'Abbecourt en 1180, épousa en lère noce Constance de Châteaufort (vallée de la Bièvre) fille de Pierre de France, lui-même fils de Louis VI le Gros.

- La branche d'Avenières. Payen de Poissy en fut le fondateur et sa femme donna une dîme à Saint-Saturnin de Chambourcy.
  - La branche de Béthemont, fondée par Amaury, l'un des fils de Gasce V ((fondateur d'Abbecourt, voir ci-dessus)).
  - La branche de Bévilliers (commune de Breteuil, écart de Choiseul, Yvelines), ils seront seigneurs de Médan.
- **Note 47** *GÉNÉALOGIE EN YVELINES* n° 8 d'octobre 1989 et n° 9 de juin 1989. Les Poissy de la branche de Hacqueville portaient : « Six annelets 3, 2 et 1 ». Geoffroy VI seigneur de Flambertin (à Orgeval) portait : « Six annelets 3, 2 et 1 surchargés d'une bande ». Robert XI le Jeune en 1228 portait « Six merlettes posées 3, 2 et 1, chargé d'un lambel. » Cette branche s'éteignit avec Guillaume d'Hacqueville emprisonné à Paris en 1400 pour avoir assassiné sa femme Marie de Ferrières dans la clôture de l'Abbaye de la Fontaine-Guérard en Normandie.
  - **Note 48** *LA MAISON DE MASSY ET SES PIERRES TOMBALES DE 1080 à 1467* in *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, 1954. Pierre de Villiers a une fille, Jeanne de Villiers dame de Massy qui épouse vers 1375 Jean de Garençières. Ce Jean de Garençières, seigneur de Croisy, de Cierrey et du Coudray les Évreux était fils cadet de Pierre de Garençières et d'Ysabeau de Nanteuil-Châtillon. Mineur à la mort de ses parents, Jean fut placé sous la tutelle de sa sœur aînée Jeanne et devint écuyer à Cæn sous les ordres de Yon de Garençières Capitaine de Cæn, puis Chambellan de Louis de Valois frère de Charles VI. Armes : « De gueules à trois chevrons d'or, brisé d'une mollette d'argent au coin dextre, l'écu penché timbré d'un heaume ». Le reste est très semblable au contenu de l'ouvrage précédent.
  - **Note 49** *HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE ET BIOGRAPHIE DU CANTON DE LONGJUMEAU* par M. Pinard de plusieurs Sociétés Savantes, 1864 : « Un arrêt du Parlement du 26 août 1614 confirma que le sieur Virole avait droit de litre et ceinture et que le Patron -ou Collateur- avait droit de litre en dedans seulement. »
  - **Note 50** *DICTIONNAIRE DES DEVISES HISTORIQUES ET HÉRALDIQUES* par Chassant et Tausin, Paris 1878. Cri des Soyecourt : « Bernemicourt ! » Devise des Soyecourt : « Soyecourt » Devise des Longueil : « Paci et Armis ».
  - **Note 51** *LE CHATEAU DE MAISONS* in *Revue de L'Histoire de Versailles*, 1929. Au fronton de l'église de Maisons-Laffitte, se trouvent les armes des Longueil : « D'azur à trois roses d'argent, au chef cousu de trois roses de gueules. » L'écusson est surmonté d'une toque de magistrat et encadré par deux aigles. Ces armes parlantes, véritable rébus héraldique, rappellent au visiteur le nom des Longueil : les Aigles, par un jeu de mot un peu forcé, symbolisent à cause de leur vue longue et de leur bon œil, le nom des Longueil ; la toque, en forme de mortier, est la coiffure des Présidents à mortiers au Parlement. »
  - **Note 51 bis** *NOMS FÉODaux DE CEUX QUI ONT TENU FIEFS EN FRANCE DEPUIS LE XIIIe siècle JUSQUE VERS LE MILIEU DU XVIIIe*, Paris 1867 par Dom Bétencourt :
    - **Pierre Poignant** : Conseiller au Parlement de Paris, Haute Justice d'Asse ; Le Mans 1498.
    - **Jean Poignant** : Écuyer, Prévôt Principal de la Maréchaussée du Berry, 1702.
    - **Nicole Virole** : Maître Ordinaire des Comptes, Haute Justice et droit de Châtellenie en sa terre et seigneurie d'Asse, Le Mans 1532.
    - **Madeleine Virole** : veuve de Henri de Saveuse, chevalier, seigneur de Bouguainville, gentilhomme ordinaire de la Chambre, Le Mans 1655.
  - **Note 51 ter** *DICTIONNAIRE DES ENNOBLISSEMENTS OU RECUEIL DES LETTRES DE NOBLESSE, depuis leurs origines, tirées des Registres de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aydes de Paris. MDCCLXXXVIII*. Recense en deux tomes les lettres patentes royales conférant ou maintenant la noblesse. Au Tome I, pages 157, nous trouvons :
    - **Thomas Poignant** et sa femme, de condition libre et leur postérité, en 1390, folio 50.

- **Jacques Poignant** et sa postérité en 1404, folio 138
- **Pierre Poignant** en 1466, folio 177,
- **Jean Poignant** fils et **Pierre** Conseiller au Parlement et petit-fils de Pierre Poignant Maître des Requêtes, en 1639.
- **Claude Poignant**, réhabilité en 1665.

Page 111 nous lisons : « À Pierre Poignant le 9 mai 1366, en considération de ses services militaires, lettres expédiées le 30 novembre suivant... À Thomas Poignant de la ville de Rouen, le 6 novembre, moyennant une somme de 6.000 livres, lettres expédiées le 4 mars 1393. »

- **Note 51 quarto.** *LE PARLEMENT DE PARIS, DE PHILIPPE LE BEL À CHARLES VII, 1314 à 1422* par Félix Aubert en 2 Tomes, Paris 1977. Page 50 : « En 1409 (les 9 et 10 mai), Thomas Poignant, contestant la vente faite par J. Braque aux religieux de Saint-Georges, puis par transport aux Chartreux de Rouen, demanda au Parlement de renvoyer l'affaire à l'Échiquier de Rouen... sur l'avis des Chartreux s'y opposant « parce que Poignant est grand et puissant au paiz, et n'oseraient les advocats du paiz rien dire ne faire contre lui... » le Parlement refusa le renvoi.
- **Note 51 quinto** *JOURNAL DE NICOLAS DE BAYE* XVe siècle. Tome 1 page 268 : « Jeudy IXe jour de may 1409, sur ce Thomas Poignant requiert le renvoy de certaine cause de l'Eschiquier de Rouen à l'encontre des Chartreux de Rouen... »

## ANNEXE VI BIBLIOGRAPHIES DES FAMILLES

### AYANT POSSÉDÉ UN FIEF À AIGREMONT

#### La famille Poissy.

- **Note 52** *NOTES HISTORIQUES SUR LA FORÊT DE CRUYE* in *Revue de l'Histoire de Versailles et de S. et O.* 1932. Barthélemy de Poissy fut un familier de Philippe 1er, Son fils Gasce, fondateur d'Abbecourt en 1184 deviendra Connétable de France et sera Gruier\* de la forêt de Cruye au nom du Roi. En 1212, Symon de Poissy avait des revenus en Pincerais dépassant 800 livres tournois. Vers 1180 (?) il échange ses droits en forêt de Laye contre des droits en forêt de Cruye avec Philippe Auguste. Son fils Robert cède à Louis VIII ses droits de chasse à la grosse bête.

#### La famille Garencières.

- **Note 53** *UN CHEVALIER POÈTE JEAN DE GARENCIÈRES 1372-1415* par Y.A. Néal docteur ès Lettres 1953. Il s'agit d'une thèse universitaire dactylographiée.

#### La famille Poignant.

- **Note 54** *POIGNANT, LIVRE DE COMPTES DE Mgr PIERRE POIGNANT*, Archives des Yvelines.
- **Note 55** *LA VIE RURALE DANS LE SUD DE LA RÉGION PARISIENNE DE 1450 À 1415* par Yvonne BÉZARD. Elle cite largement les livres de comptes de la famille Poignant dans ses terres d'Athis.
- **Note 56** *ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE* tome II année 1930. Article de Marc BLOCH intitulé « *La vie rurale jadis et naguère* ». Cite les travaux de Y. BÉZARD.
- **Note 57** *LES CAMPAGNES DE LA RÉGION PARISIENNE À LA FIN DU MOYEN- ÂGE* par Guy Fourquin, chez Armand Colin,

## La famille Viole

- **Note 58** *HISTOIRE GÉNÉRALE DES PAYS DE GASTINOIS SÉNONOIS ET HUREPOIS* composée par feu le R. Père Don Guillaume Marin, cy-devant Grand Prieur de l'Abbaye Royale de Ferrières en Gastinois. 1630. À Paris chez la Veuve Chevalier à l'Image Saint Pierre près les Mathurins. » À partir de la page 461 « Généalogie de la Noble Famille des Viole »
- **Note 59** *UN FRONDEUR : LE PRÉSIDENT VIOLE* in *Revue d'Histoire Diplomatique* (janv.déc. 1951) par Suzanne Vernes, 38 pages.
- **Note 60** *LES HISTORIETTES DE TALLEMANT DE RÉAUX*, Paris édition de 1865, TOME 3 historiette n° 192 « La Présidente d'Athis »
- **Note 60 bis** *MÉMOIRES-JOURNAUX de PIERRE DE L'ESTOILE journal de Charles IX à Henri IV.* Tome I page 354, Tome VII page 317, Tome XI page 287, Tome II page 178, Tome IX page 326, Tome IX page 326.  
Tome IV page 368 : « Guillaume Viole, parisien, issu de la noble et ancienne famille des Viole, fut premièrement Conseiller d'Église au Parlement de Paris, charge qu'il exerça si longtemps qu'il parvint à la Grand-Chambre, puis, par la résignation d'Eustache du Bellay, il fut pourvu de l'Esvéché de Paris, où il fit son entrée le 18 de mars 1565, après avoir été sacré ; mais il en jouit fort peu et n'eust quasi le moyen de faire paraître combien il estoit digne de cette charge, parce que dès le 4 de may 1567, il mourut et fut enterré en l'église de Nostre-Dame, cathédrale de son esvéché. »
- **Note 60 ter.** *HISTOIRE DU PARLEMENT DE PARIS* par E. MAUGIS en trois tomes, Paris 1914, Tome II page 256 :

« **1543. Jacques 1er Viole.** Lai, licencié en droit, seigneur d'Aigremont et d'Andrézel, fils du Conseiller Jean Viole. Reçu le 17 octobre 1543 (création d'office) âgé de 25 ans. Parlement de François 1er. Époux de Philippe de Bailly, 25 mai 1552.

**1574. Jacques II Viole,** sieur de Douzereaux, d'Aigremont et d'Andrézel, 14 octobre 1589. Reçu Conseiller Lai le 16 juin par résignation de Jean Bonaud. Reçu à la survivance de son père Jacques 1er le 5 août 1572. Entrée en possession le 16 juin 1574, succède à son père Jacques 1er, le 2 août 1584. Époux d'Anne Lalemant, 5 juin 1599. »

**Autres Viole cités :** « Jean Viole 1516. Pierre 1er Viole 1523. Nicole Viole 1528. Guillaume Viole 1553 puis Evêque de Paris. Pierre II Viole 1555. Nicolas 1er Viole 1576. Pierre III Viole 1589. Nicolas II Viole 1598. Jacques III Viole 1604. »

**Pierre Poignant Le Jeune.** « Lai, licencié en droit, seigneur d'Athis et de Mouzon, fils de Philippe, Chancelier du Roi de Navarre et de Jeanne de Monteux. Cependant on le voit hériter de Pierre Poignant, Maître des Requêtes, avec Charlotte Poignant veuve du Conseiller Jacques du Drac, Jacques Pied de Fer et Nicole Viole, au nom de leurs femmes en 1497. Reçu le 8 mai 1477, au lieu de Guillaume de Vic, époux de Guillemine La Grasse 21 avril 1502. Le même lui donnant pour femme Radegonde d'Hacqueville qui, veuve, épousa Jean de Miraulmont 5 mars 1504. Doit le confondre avec le Maître des Requêtes. » Voilà un autre exemple de la difficulté d'identification de Pierre Poignant l'Aîné et de Pierre le Jeune. Compte tenu de l'analyse des textes que nous avons faite plus haut, nous tenons Pierre le Jeune pour fils de Pierre l'Aîné.

- **Note 60 quarto.** *REGISTRE DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS PENDANT LE FRONDE* par Le Roux de Lincy, Paris 1866, en 2 tomes. Page 462, Tome1 : « Le Président Viole, Capitaine de l'Isle Saint-Louis fut signataire avec certains Messieurs du Parlement, dont Longueil, du Traité de Rueil avec le Cardinal de Mazarin qui mit fin à la guerre de Paris le 11 mars 1649 ».

- **Note 60 quinto.** *REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA VILLE DE PARIS* par Léon le Grand. Paris 1908, en six tomes. Cite de très nombreux Violo comme électeurs ou élus dans les Conseils de quartiers et de la ville de Paris. Par exemple « Pierre Violo, seigneur du Chemin, écuyer, Conseiller du Roi et fils de Nicolas, seigneur du Chemin, Azay et Roquemont, Maître Ordinaire en la Chambre des comptes, mort le 18 août 1548 et inhumé à Saint-André-des-Arts, et de Claude de Chambon. Donne à son fils Eustache de Violo son poste de Conseiller à la Ville de Paris. »

#### **La famille de Maisons.**

- **Note 61** *LE CHÂTEAU DE MAISONS ET SON HISTOIRE* par Henri Nicolle (à Paris chez Ledoyen 1858)

#### **La famille de Soyecourt.**

- **Note 62.** *MAXIMILIEN DE BELLEFORIÈRE, MARQUIS DE SOYECOURT, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN PICARDIE ET BOULONNAIS 1591-1649* par M.H. Guervin, in *Bulletin d'Études Du XVIIIe siècle*.
- **Note 63** *LE MARQUIS DE SOYECOURT, UN GRAND VENEUR SOUS LOUIS XIII* par Raymond Couaillier, in *Le Miroir de l'Histoire* de sept. 1965, n°189,
- **Note 64** *SOYECOURT* par Henri Nicolle (à Paris chez Ledoyen 1858)
- **Note 65** *LETTRES INÉDITES DES FEUQUIÈRES, tirées des papiers de famille de Mme la Duchesse Decazes* publiées par E. Gallois en cinq tomes, à Paris, 1856. La première lettre est de 1631 et la dernière de 1704. L'introduction donne une bonne idée de la généalogie de la famille Feuquières, en citant l'étude de cette antique famille d'épée, rédigée par Antoine de Feuquières en 1704 : « Le Marquis Antoine de Feuquières tiroit son origine d'une des plus anciennes familles du Comté d'Artois, Walon de Pas, dont il descend au 22e degré... Il vivoit vers l'an 1060. Ansel de Pas s'est distingué dans les Croisades vers l'an 1070. Guillaume, Archevêque de Tyr rapporte que... Saladin entra en Palestine avec une armée de 40.000 hommes... et vint en personne mettre le siège devant le château de Daron où commandait Ansel de Pas. Saladin harcela tellement les assiégés pendant deux jours... qu'ils furent presque tous blessés... il fit saper le rempart et le rompit... fit briser et brûler la porte d'une tour... il auroit emporté la place ; mais on avoit mis pour commander, Ansel seigneur de Pas, homme noble et vaillant dans les armes, religieux et craignant Dieu... il fit une défense si vigoureuse qu'il donna le temps à Amaury d'accourir... Saladin se retira et alla attaquer Gaza. » Un descendant, François de Pas, fut tué à la bataille d'Ivry sous les yeux d'Henri IV : « Ce grand Prince, touché de reconnaissance des services qu'il avoit reçu d'une maison qui paraissait dès lors éteinte : " Ventre Saint-Gris, dit-il, j'en suis fâché ; la race en est bonne ! N'y en a-t-il plus ? " on lui répondit : " Sire la veuve est grosse ! " C'étoit Madeleine de La Fayette. Il répartit : " Je donne au ventre la même pension que François de Pas avoit. " Et Manassès de Pas, le fils de François jouit de sa pension pendant cinquante années. » Isaac, fils de ce Manassès de Pas, devint Marquis de Feuquières et fut le fondateur de cette branche, dont l'aîné, jusqu'à la mort du père, continuait de porter le titre de Comte de Pas. Isaac fut Gouverneur de Verdun en 1640, Vice-Roi en Amérique en 1660. Son fils Antoine fut Lieutenant des Armées en 1693, Gouverneur de Verdun, et écrivit *MÉMOIRES ET MAXIMES MILITAIRES* après sa disgrâce par Louis XIV. Il épousa Marie Madeleine de Rouchi-Hocquincourt et meurt en 1701. C'est son frère, le Comte de Feuquières qui écrivit *LA VIE D'ANTOINE DE FEUQUIÈRES* et aussi le *TRAITÉ SUR LA VIRILITÉ ET LA VIRGINITÉ DE L'HOMME ET DE LA FEMME*. Le fils d'Antoine, nommé également Antoine, colonel du Régiment de Bourgogne, meurt en 1711 sans garçon et laisse une fille Pauline Corisandre qui hérite de tout et épouse en 1720 Joachim-Adolphe Marquis de Soyecourt, cette famille devenant alors les Soyecourt de Feuquières. De ce mariage naîtront trois garçons : Louis-Armand, Antoine-Adolphe et Joachim-Charles qui seront les derniers seigneurs d'Aigremont sous la Révolution.
- **Note 66** *NOTES CLAIRES ET PRÉCISES SUR L'ANCIENNE NOBLESSE DE FRANCE, OU RÉFUTATION DES PRÉTENDUS MÉMOIRES DE LA MARQUISE DE CRÉQUY, SUIVIES D'UNE LETTRE À L'ACADÉMIE FRANÇAISE SUR L'ABUS DES NOMS HISTORIQUES, PRÉCÉDÉES D'UNE ODE EN VERS SUR LA VÉRITÉ* par le Comte de Soyecourt, Paris 1855. La plupart de ces

pièces sont des règlements de comptes entre les diverses branches de la famille sur la répartition des biens et des titres après la Révolution, affaires qui semblent avoir occupé notre Comte toute sa vie :

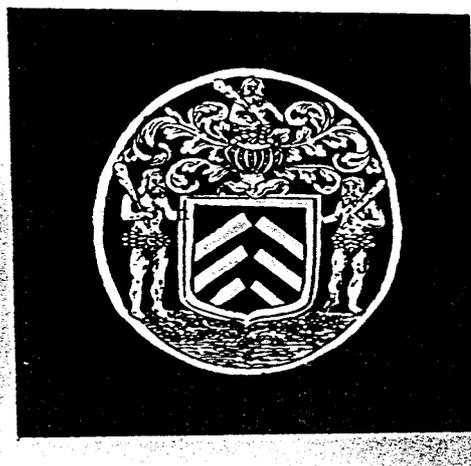
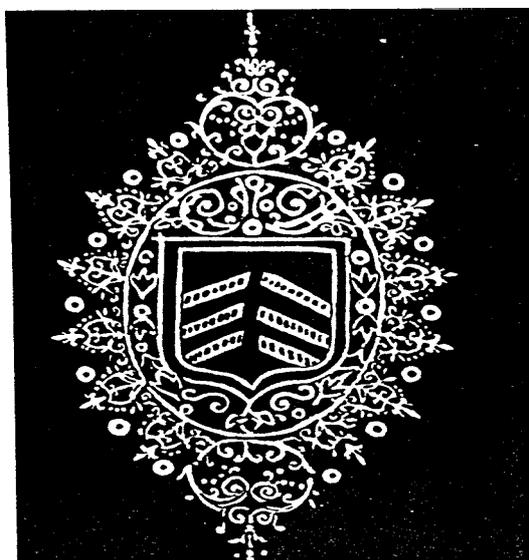
« ODE À LA VERITE

Comme un noir torrent, le mensonge  
Nous inonde de tout côté.  
Et l'on voit hélas comme un songe  
S'enfuir la triste Vérité... »

« ...Les honneurs sont comme les odeurs : ceux qui les portent ne les sentent point... Sapez jusqu'en leurs fondements ces ouvrages où l'Histoire est travestie, les Grands Noms outragés et plus d'un faquin rendu illustre... »

D'après notre Comte, la Maison de Feuquières est l'une des douze principales maisons d'ancienne chevalerie, et remonterait sa filiation prouvée à l'an 1162.

- **Note 66 bis.** *L'ARMORIAL DU BIBLIOPHILE* par Joannis Guigard, Paris 1890. Les deux photos ci-après représentent la couverture de l'Office de la Vierge Marie de 1633. Livre appartenant à Pierre Viole, fils de Pierre, Maître des Comptes et de Margueritte Poussepin. Meurt le 7 septembre 1667. « D'azur à trois chevrons brisés d'or ; à la bordure de gueulée. L'écu encadré de deux hercules, surmonté d'un heaume à cimier, le tout surmonté d'un hercule » :



La photo ci-dessous montre la reliure d'un autre livre ayant appartenu à « Jacques Viole, seigneur d'Andrézel, reçu Conseiller au Parlement le 16 juin 1574, décédé le 56 août 1609. D'azur à trois chevrons d'or brisés et posés l'un au dessus de l'autre. Avec comme devise : De Devil en espoir ». Notons que sur ces deux livres, le champ de l'écu est « d'azur » alors qu'en réalité il était de « sable », c'est-à-dire noir :



## ANNEXE VII INSCRIPTIONS RELATIVES AUX FAMILLES

### AYANT POSSÉDÉ LA SEIGNEURIE D'AIGREMONT

#### Famille Viole.

- **Note 67** *INSCRIPTIONS DE LA FRANCE DU Ve s. AU XVIIIe* par F. de Guilhermy C1887, TOME V pages 60 et 61. J'ai trouvé dans cet ouvrage qui recense les inscriptions sur les monuments français, deux pages se rapportant à des seigneurs d'Aigremont, dont j'ai respecté l'orthographe et la présentation :

**a) Tome V p. 60 et 61** (ancien doyenné de Champeaux) « Eglise Paroissiale Saint-Jean-Baptiste d'Andrézel. Inscription gravée sur une plaque de marbre noir, hauteur 0,42m, largeur 0,41m, en forme de coeur. Elle est accompagnée de guirlandes de fleurs et de fruits sculptées en pierre et de deux anges, d'un travail délicat, qui paraissent avoir tenu des torches funéraires. Ce petit monument a été retiré de la place qui lui appartenait dans l'église et mis au rebut avec des objets hors de service. Il méritait un meilleur sort :

1613-1635  
ICI REPOSENT LES CŒURS  
DE MESSre JACQUES DE VIOLE  
CHEVALIER SEIGNEUR DAIGREMONT  
ET DANDREZEL QUI DECEDDA LE XII  
JOUR DE SEPTEMBRE MIL SIX CENS TREIZE  
ET DE MESSre SERAPHIN DE VIOLE CONSEIL  
LER ET AUMOSNIER DU ROY PRIEUR DE  
Ste IAME ET DE COURTISOT AUSSY SEIGr  
DAIGREMONT MONTAGU ET TRESSAN  
COUR LE GRAND VOUZE DE LA VILLE  
DE XANCOINS EN PARTIE ET AUTRES  
LIEUX QUI DECEDDA LE XXVIIe  
IOUR DE IUN 1635  
PRIEZ DIEU POUR  
LEURS AMES

N.B. : IAME, c'est Sainte-Gemmes, ou Jammes comme on disait alors, près de Châteaudun et Xancoins se trouve en Berry dans l'arrondissement de Saint-Amand.

**b) Inscription d'une pierre de fondation d'un bâtiment annexe à la Chambre des comptes en 1466**, sur l'emplacement de l'actuelle Préfecture de Police :

« L'an Mil Quatre Cent Quatre Vingt Six  
Pierre Jouvelin et Nicolas Viole,  
Correcteurs plantèrent leurs sceaux. »

L'auteur ajoute que le recueil de la Bibliothèque Mazarine *OFFICIERS DE LA CHAMBRE DES COMPTES* précise que « Nicolas Viole fut nommé Correcteur par lettre du 22 mars 1479. »

- **Note 67 bis** *Épitaphier du Vieux Paris* :
  - n° 74 b Couvent des Carmes-Billettes : Aignan de Cailly et Hipolyte Viole, « Tombe plate de marbre noir Cy gist noble homme Maistre Aignan de Cailly, en son vivant Vicomte de Karentan et seigneur de Saint Gratian soubz Montmorency, qui décéda le IVe jour de Juing l'an MDXLVIII. Cy gist noble damoiselle Ypolite Violle en son vivant femme dudict de Cailly, qui

décéda le jour de... mil cinq cens et... Priez Dieu pour eulx. » Armes de Cailly : D'argent à trois têtes de dauphins de gueules et armes des Viole : De sable à trois chevrons brisés d'or. »

- n° 590 Couvent des Blancs-Manteaux : Anne Viole épouse de Henri Segulier... Tombeau collectif de la famille Séguier : « L'inscription était gravée sur une table de pierre surmontée d'un fronton circulaire orné de trois écussons, avec cette devise : « De Tout, le Moyen », et accompagnée dans le bas, d'un cartouche armorié qui se trouvait appliqué à la muraille, entre la chaire du prédicateur et le bas de la nef : « D.O.M. Posteritatie Clarissimae Gentis Segulieriae Tumulus... Hieronimus Segulier, in hoc Magno Regis Consilio Senator et Nobilis Anna Viole conjuges bene meritissimi Bene Memores, pii moerentesque in memoriam domesticae virtutis. Hoc familiae monumentum posuerunt, anno salutis 1595. Orate pro invicem ut salvemini. Jac. V. Requiescant in Pace. »
- Église Saint-Gervais :
  - « Claude Viole inhumé le 7 mai 1699, âgé de 90 ans. »
  - « Claude, seigneur de Guermantes, Maître des Comptes mourut le 30 octobre 1638, inhumé à la chapelle.
  - Poussepin. » Père du précédent.
  - « Margueritte Poussepin » veuve du premier Claude Viole, fut inhumée également dans la chapelle de sa famille.

## ANNEXES VIII UNITÉS DE MESURES EN VIGUEUR AU MOYEN-ÂGE

- **Note 68** Ces considérations sont notamment tirées de G. Fourquin et de Y.Bézard déjà cités.

**Mesures de Vin** : On employait assez généralement le Muid ou la Pinte. La pinte de Paris qui valait 0,931 litre ou 2 chopines et 1 Muid valait 2,68 hl soit 188 pintes. Mais on se servait aussi de trois autres sortes de pintes : la pinte Grand-Chapter de 1,394 litre. La pinte Petit-Chapter de 1,329 litre et la pinte de Saint-Denis de 1,464 litre. Il y avait aussi les mesures de Saint-Germain : 1 tonneau, soit 2 queues ou 3 muids. Avec ces mesures coexistaient celles de de Saint-Denis : 1 tonneau = 2,75 muids et 1 poinçon = 2/3 de queue et les mesures de Paris : 1 tonneau = 2 queues = 4 poinçons.

MAIS ATTENTION :

- 1 muid de vin de Saint-Denis valait 36 setiers de Paris
- 1 muid de vin de Gonesse valait 40 setiers de Paris, 1 muid de vin d'Asnières valait 36 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Dammartin-en-Goële valait 27 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Beaumont-sur-Oise valait 48 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Pontoise valait 40 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Mantes valait 28 setiers de Paris,
- 1 muid de vin d'Epône valait 29 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Poissy et de Saint-Germain valait 36 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Taverny valait 38 setiers de Paris
- 1 muid de vin de Saint-Cloud valait 17 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Trappes valait 36 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Neauphles-le-Vieux valait 38 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Montfort-l'Amaury valait 27 setiers de Paris,
- 1 muid de vin de Dourdan valait 20 setiers de Paris.

**Mesures d'Avoine** : 1 muid vaut 12 setiers. Mais si le setier de Paris vaut celui de Saint-Denis soit 21 boisseaux, celui de Brie-Comte-Robert vaut 20 boisseaux.

**Mesures de Blé** : le muid d'avoine valait environ 2 muids de blé, et 1 muid de blé valait 12 setiers soit 24 mines ou 48 minois ou 264 boisseaux.

**Mesures de bois :** l'unité, c'est la mosle ou la moule. Mais :

1 moule de Paris = 50 bûches

1 moule de Montereau = 50 bûches (mais la bûche n'a pas la même taille)

la « moule de gros compte » comme la « moule de petit compte » vaut 2 moules de Paris,

La « bûche gros compte » possède 3 « doigts au menu bout », celle de « petit compte » possède « pleine poignée ».

Quatre « bûches de petit compte » valent 1 « bûche de gros compte ».

Il y avait aussi la demi-corde, ou voie de Paris = 1,920 stère.

**Mesures Agraires :** En Ile-de-France, l'unité de mesure c'est l'arpent = 4 quartiers. Mais attention, il y avait 3 sortes d'arpent :

- L'arpent d'Ordonnance, ou des Eaux et Forêts, mesure 100 perches carrées de 22 pieds de côté (51,04 ares actuels).
- L'arpent du Roi mesure 100 perches carrées de 20 pieds de côté (42,16 ares actuels).
- L'arpent de Paris mesure 100 perches carrées de 18 pieds de côté (34,17 ares).
- Attention, le Pied mesure de 0,325 mètre actuel à 0,326 m, suivant les endroits. Par exemple à Neauphles l'arpent vaut 51,04 ares actuels sauf aux Mesnuls et à Mareil où il vaut 42 ares 18. À Neauphles-le-Château, l'arpent vaut 54,04 ares en ville et 42,18 dans la campagne, à Saint-Germain-en-Laye intra-muros, il vaut 51,04 ares et à la campagne il vaut suivant les endroits, soit 48,18, soit 34,17.

**Mesure monétaires :** il fallait distinguer entre les monnaies de compte qui servaient à tenir les écritures et les monnaies qui servaient à payer.

- **Les monnaies de compte :** La livre Tournais, la plus employée au XVe siècle et la Livre Parisis plus utilisée au XVI<sup>e</sup>. 4 Livres Parisis valent 5 Livres Tournais. Toutefois les Cens furent toujours exprimés à cette époque en Livre Parisis.
- **Les monnaies de paiement :** l'écu d'or soleil valait 1 livre et 13 sols (1475). Le teston d'argent valait 10 sols tournois (1516). Le gros valait 36 deniers tournois, le blanc valait 10 deniers tournois, le douzain valait 12 deniers tournois, le trézain valait 13 deniers tournois, le liard valait 3 deniers tournois et le double valait 2 deniers tournois.

**Calendrier :** Au XVe siècle en Ile-de-France, l'année commence à Pâques. Dans d'autres régions, elle commençait à Noël ou à l'Ascension. Dans son *CATALOGUE DES ACTES DE PHILIPPE AUGUSTE* (Note 34), Delisle montre la réelle complexité de ce problème de datation : ce Roi datait ses Actes, soit de l'année de l'Incarnation, soit de l'année de son règne. « Tout en reconnaissant qu'il était difficile de prouver que Philippe Auguste commençait l'année (civile) à Pâques... Il est prouvé qu'il plaçait à Pâques le commencement de l'année de l'Incarnation. Il est bon de rappeler que le samedi-saint était généralement considéré comme faisant partie de la fête de Pâques. C'était probablement d'une certaine heure du samedi-saint que Philippe Auguste faisait partir le commencement de l'année... Il ne faut pas perdre de vue qu'une partie du samedi appartenait peut-être à la nouvelle année. » Il faut noter à ce sujet que la fête de Pâques étant à une date variable, l'année était plus ou moins longue. « Quant à l'année du règne de Philippe Auguste... On croit généralement qu'il n'y avait rien de constant dans la manière de compter les années du règne. On les faisait indifféremment partir du sacre qui eut lieu à Reims le 1er novembre 1179, du couronnement célébré à Saint-Denis le 29 mai 1180 ou de la mort de son père Louis-le-Jeune le 18 septembre 1180. » Les Chroniqueurs utilisaient ces dates de début d'année selon leur désir ou selon les coutumes locales. Mais la Chancellerie du Roi « les décomptait probablement à partir du 1er novembre 1179... La démonstration de ce fait peut paraître assez difficile... Mais je dois avouer que plusieurs Actes ne rentrent pas dans ce système... Par exemple une Charte dont nous avons l'original est datée de l'Anno Incarnatione Domini 1190, Regni nostro 13. Or elle règle des problèmes antérieurs à la Croisade de 1190 qui fut faite ans la 11e année du règne. »

## ANNEXE IX LES ARMOIRIES D'AIGREMONT

*ARMORIAL DES VILLES ET COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE SEINE ET OISE* par G. Poncelet, in *Mémoires de la Société des Sciences Morales Des Lettres et des Arts*, février 1939 : « Les armoiries étaient jadis concédées aux villes en récompense de services par l'autorité royale. Le 17 mai 1809, Napoléon

rappelle qu'aucune ville ne peut prendre d'armes sans y être autorisée par le Chef de l'État. Le 26 septembre 1814, Louis XVIII autorise les villes à se pourvoir en Chancellerie pour reprendre leurs armes tombées en désuétude sous la Révolution. Actuellement les communes doivent toujours faire enregistrer leurs armes par la Chancellerie. Paris l'a fait en 1909 pour modifier son écu (décret de 1921) et Le Havre en 1927. Mais cette obligation n'est plus sanctionnée par le juge. En Seine-et-Oise, seules dix Communes sur six cent quatre-vingt onze ont des armoiries légales, c'est-à-dire qui ont bénéficié de distinction ou de tolérance de l'autorité royale ou impériale et peuvent montrer les actes constitutifs de leurs armoiries. Depuis 1900, les armes communales de fantaisie ont fleuri à la suite des monographies des instituteurs de 1899. La plupart des communes s'imaginent que les armes des villes doivent s'accompagner d'une couronne murale et de branches de chêne ou de laurier. Notons également que les armes de l'Ile-de-France sont d'azur à trois fleurs de lys d'or, et celles du Vexin Français d'azur semé de fleurs de trois lys d'or. »

D'après cet ouvrage, en 1939, Chambourcy n'avait pas d'armoiries. Aigremont en revanche est la première commune citée dans cet ouvrage : « Aigremont n'utilise pas d'armoiries. Les armes peintes sous le préau de l'école des filles, rue des Écuyers à Saint-Germain-en-Laye indiquent : de sable ((couleur noire)) à trois chevrons d'or, et en pointe, trois hortensias (?) de gueules ((couleur rouge)) au chef cousu de gueules. Ces armes sont de pure fantaisie. » C'est vrai, puisque aucune autorité ne les a octroyées à notre village. Mais alors d'où viennent-elles ? Qui les a dessinées ? Le maire s'était, lui aussi, posé la question de leur provenance en 1961 et avait écrit à l'auteur de l'*Armorial des Villes de Seine-et-Oise* - M. Poncelet - conseiller municipal à Saint-Germain-en-Laye. Voici la réponse : « 8 mai 1961. Mon cher Ami. Voici la description des armes peintes par M. Simon dans le préau de l'école des filles rue des Ecuyers ; je les avais notées à ce moment-là ((en 1939 quand il rédige son Armorial)). De sable à trois chevrons d'or et en pointe trois hortensias de gueules, au chef cousu de gueules. Je ne sais pas où M. Simon a été chercher cela ; je vais me renseigner aux Archives départementales et vous tiendrai au courant. Bien cordialement à vous. Signé : Poncelet. » Mais M. Poncelet n'a rien appris de nouveau et n'a donc jamais réécrit au Maire. Pour ma part je pense que ces armes ont donc été suggérées au peintre M. Simon, entre les deux guerres, par quelqu'un qui connaissait l'histoire d'Aigremont, probablement l'instituteur M. Gérard qui avait écrit une monographie sur sa commune. En effet, ces armes sont composées à partir des armes des Viole et des Longueil qui furent seigneurs d'Aigremont au 16e et 17e siècle. Nous trouvons tout d'abord deux éléments qui viennent du blason des Viole : la couleur du champ de l'écu, « sable » c'est-à-dire noir, ainsi que les « trois chevrons d'or », avec cette différence pour Aigremont qu'ils ne sont pas brisés. Nous avons aussi deux éléments du blason des Longueil : le « chef cousu de gueules » et les trois fleurs de gueules. Mais chez les Longueil il s'agit de roses, alors qu'à Aigremont nous n'en savons rien. Poncelet y voit des hortensias, mais ajoute aussitôt un point d'interrogation pour souligner son doute. Qu'est ce que des hortensias viendraient faire à Aigremont, surtout au début du siècle ? Personnellement je crois qu'il s'agit bien des roses des Longueil. Mais il existe aussi chez les arboriculteurs d'Aigremont une tradition orale de fleurs d'épinard, compatible avec l'extension de la culture des épinards à Aigremont vers 1930 et qui présente le mérite de mettre l'accent sur une histoire agricole du village qui risque de bientôt s'éteindre. Je suggère donc aux pouvoirs municipaux de garder ces armoiries, mélange des Viole et des Longueil, mais en y rétablissant les « trois chevrons brisés » au lieu des trois chevrons simples et en précisant que les trois fleurs sont des fleurs d'épinards pour mieux souligner la tradition agricole de la commune. Le blason municipal deviendrait alors : De sable, à trois chevrons brisés d'or et en pointe, trois roses (ou trois fleurs d'épinard) de gueules, au chef cousu de gueules.

## ANNEXE X GLOSSAIRE DES TERMES CITÉS AVEC LEUR SENS À LEUR ÉPOQUE

N.B. L'astérisque \* dans le texte de la brochure signifie que le mot est expliqué dans ce glossaire. Ces définitions n'ont qu'un simple caractère explicatif.

- **AVEU ET DENOMBREMENT** : Lors de l'hommage\*, prêté par le vassal à son suzerain, le vassal « avouait et dénombrant » c'est-à-dire énumérait les divers fiefs\* et confirmait qu'il les « tenait\* » de son suzerain\*.
- **BAN** : Le pouvoir de Ban est un terme de droit féodal désignant le pouvoir seigneurial. Le Ban était aussi la convocation des vassaux directs par un suzerain, essentiellement le Roi, pour le service d'ost

(militaire). L'arrière-ban s'adressait aux arrières fiefs, c'est-à-dire convoquait, non seulement les vassaux, mais aussi les vassaux des vassaux. On « criait le Ban ».

- **BANAL** : Vient de ban. Bien appartenant au seigneur et dont l'usage était subordonné au paiement d'une taxe. Dans de nombreux villages, le moulin était banal, le four ou le pressoir aussi. Dans certains cas, le moulin banal ou le four banal constituait même un monopole ; personne d'autre n'avait le droit d'en posséder un et son usage était obligatoire.
- **CENS** : Après la guerre de Cent Ans « presque tous les baux ruraux perpétuels sont intitulés baux à cens ou à rente. On y distingue le cens, généralement faible, égal à quelques deniers et indiquant le caractère seigneurial de la concession... Le cens est perpétuel et irrachetable... Le bail à rente en revanche, est d'un montant plus important, il est rachetable. Toutefois si la rente n'est pas rachetée, après douze ans, elle devient perpétuelle... Le cens et la rente sont payés tantôt en argent, tantôt en nature... » (Y. Bézard) Le bail signé le 22 mars 1508 par Jehan de Viole seigneur d'Aigremont avec ses manants, porte « sur soixante arpents de terres, bois et pâtures, en une pièce appelée les Ventes Brisset, au terroir d'Égremont, à la charge et moyennant trois sols tournois pour chaque arpent par an. » Bien entendu, à côté des baux à cens et à rente, on trouvait des baux à ferme à durée limitée.
- **CHAMPART** : Le champart est une rente en nature proportionnelle à la récolte.
- **CHEVRON** : Le blason d'Aigremont comportant, comme celui des Viole, des chevrons, nous nous devons d'en expliquer le sens. Mlle Denys dans son *Armorial de la Chambre des Comptes*, (1780) nous dit : « Le Chevron est composé de deux pièces assemblées par le haut, en forme d'un compas à demi-ouvert. Il se forme de quatre lignes diagonales, dont deux à droite et deux à gauche. M. La Colombière dit qu'il est le symbole du maintien et de la conservation, le hiéroglyphe de la constance et de la fermeté, parce qu'il sert dans les bâtiments, à soutenir le couvert qui conserve les plus grands édifices. Le Père Ménestrier dit qu'il était primitivement une pièce de lice de barrière. De toutes les pièces honorables du blason, le chevron est la plus usitée. »
- **DIME** : Impôt dû au clergé et portant sur les récoltes.
- **FIEF** : « À part les francs-alleux\* toutes les seigneuries étaient des fiefs relevant soit directement du Roi, soit indirectement du Roi mais directement d'un autre seigneur laïque ou ecclésiastique... Les seigneuries principales se composaient le plus souvent d'un château avec des terres, des censives, une justice, des droits féodaux... Diverses charges pesaient sur le fief : la fidélité, le service de plaids ou d'ost (armée)... » (Y. BÉZARD)
- **FRANC-ALLEU** : C'est une terre absolument libre de tout lien féodal. Ce mode de propriété du sol n'existe que très exceptionnellement. En effet à l'époque, le principe « pas de terre sans seigneur » est d'application très générale... » (Y. Bézard)
- **GRUERIE** : Nom de la juridiction subordonnée aux Maîtrises des Eaux et Forêts qui jugeait en première instance tous les délits concernant les bois, les forêts ou les rivières. Le tribunal d'appel était la « Table de Marbre ». Le droit de gruerie était le droit que le roi accordait, sous certaines réserves, de laisser croître le bois en hautes futaies. Le Gruyer était un seigneur qui avait un droit d'usage dans la forêt de ses vassaux. Le Gruyer était aussi le garde des bois et forêts.
- **HOMMAGE** : L'hommage est la cérémonie par laquelle le vassal\* reconnaît le lien de fidélité qui le rattache à son Suzerain\*.

**Hommage pour les fiefs relevant directement du Roi** : « Jusqu'en 1457 ces hommages sont rendus au roi en personne, par le possesseur de fief, lui aussi en personne. S'il y avait un empêchement (maladie, voyage) le possesseur rendait l'hommage entre les mains d'un officier royal désigné à cet effet, ou par procureur. C'est ainsi que Perrenelle de Villepreux (à côté d'Aigremont) fut autorisée à se faire représenter par son fils pour rendre hommage à Charles VII pour sa terre de Villepreux « à cause de son ancien âge qui est de 80 ans ou environ, à l'occasion duquel et de la maladie de gouttes et autres plusieurs maladies qui la détiennent, elle est si débilitée et affaiblie qu'elle ne peut se soutenir... » À partir de 1457... Charles VII, ayant égard aux doléances des vassaux qui se plaignaient des frais considérables, à eux occasionnés par la nécessité de se rendre auprès du roi lorsque ce dernier était en voyage... frais dépassant souvent le revenu du fief... rendit le 5 août 1457 une ordonnance par laquelle les hommages jusqu'à 50 livres de revenu du fief, pourraient être rendus aux baillis et sénéchaux, et jusqu'à 100 livres, au Président ou au plus ancien Conseiller de la Chambre des comptes. » (Mirot)

**Hommage pour les fiefs relevant d'un autre suzerain que le Roi.** Y. Bézard rapporte une cérémonie d'hommage près de Massy en date du 14 novembre 1533 : « Foi et hommage rendu au seigneur baron de Chevreuse, Monseigneur le Cardinal de Lorraine, en présence de Noël Picquard, tabellion juré à Chevreuse, par noble homme Rigné Dupuys, écuyer, seigneur d'Igny et de Gononvilliers, fils aîné et principal héritier de noble homme Guillaume Dupuys, seigneur des dits lieux. En signe de servitude et obéissance, aurait desseint sa seincture où estoit son épée et déchaussé ses éperons et iceulx baillés à un page estant auprès de luy, et ce fait, se seroit approché près la porte du dict châtel et auroit par trois fois demandé si Mgr le Cardinal et baron du dit châtel étoit en iceluy, ou s'il y avoit aucune personne qui, pour et au nom de luy, eut puissance de le recevoir à faire lesdites foys et hommages et serment de fidélité du dict lieu d'Igny ; disant le dict Dupuys, qu'il estoit venu exprès pour le faire, frappant du marteau estant à la dite porte contre icelle, et voyant, le dict Dupuys, qu'il ne venoit aucune personne du dict châtel pour luy donner réponse, estant ainsi desainct et desperonné, s'est mys à genoux près de la dite porte et a dict telles paroles ou semblables : qu'il faisoit les dites foys et hommages et serment de fidélité à Mgr le Cardinal seigneur et baron du dict Chevreuse comme si présent en personne mon dict seigneur y eut été, et aultre ayant pouvoir de le recevoir et en signe d'humilité a baisé le verrou de la dicte porte du dict châtel et, après avoir ce fait, a dict qu'il promettoit bailler par le dénombrement et au vray le fief de Gomonvilliers dedans le temps introduit par la coutume. »

- **LIGE** : L'hommage lige comporte plus d'obligations pour le vassal vis-à-vis de son suzerain, que l'hommage simple.
- **LITRE** : « Bande de peinture noire appliquée sur la muraille, ayant la largeur d'un lé (t) de l'étoffe de raz, et sur laquelle on peignait les armoiries du defunt de distance à autre... » (Mlle Denys déjà citée voir Note 49)
- **POUILLÉ** : Le Pouillé ou Cueilleret sont les archives des chartes, des baux et des textes juridiques de toutes sortes, d'une collectivité ecclésiastique.
- **QUINT et REQUINT** : « Quand un fief était mis en vente, le vassal acheteur payait à son suzerain le droit de quint et parfois d'autres droits, comme le requint ou le chambellage... Ce droit était souvent le cinquième du prix du fief, d'où son nom, mais parfois plus, ou moins, jusqu'au 1/16ème du prix de vente. » (Y. Bézard)
- **SUZERAIN** : C'est le seigneur qui se trouve au-dessus de son vassal.
- **TENIR ou MOUVOIR** : Tout fief est rattaché à un fief plus important, on dit qu'il « tient » ou qu'il est « mouvant » d'un autre. Dans la châtellenie de Poissy, la plupart des seigneuries, notamment Aigremont, sont « mouvants de la Tour du Louvre », c'est-à-dire que leur suzerain immédiat est le roi.
- **TERRIER** : Ce sont les archives des textes et des chartes établissant les droits d'un seigneur, voir Pouillé.
- **VASSAL** : C'est le seigneur dépendant d'un suzerain. Dans le monde féodal, tout seigneur est le vassal d'un autre, sauf le roi qui est le suzerain de tous.
- **VIDAME** : Les collectivités ecclésiastiques, abbayes ou diocèses par exemple, ne peuvent s'occuper eux-mêmes de leurs intérêts matériels, surtout dans le cas de litiges. Un laïc : le Vidame les représente.

**Fin du premier tome.**